

**OBSERVATOIRE
DE LA VIE POLITIQUE ET
PARLEMENTAIRE**

**Libération du territoire et reconstruction
1871-1878**

Deuxième Cahier républicain



Avers pièce cinq francs argent 1873

**Réalisé pour
les cent cinquante ans
des Assemblées de Bordeaux et Versailles**

SOMMAIRE

Introduction.....3

Le prix à payer pour libérer le territoire.....6

La reconstruction monétaire de la France après la guerre de 1870

Arnaud MANAS et Jean-Luc COUËTOUX.....7

Les grands emprunts de 1871 et 1872 pour le paiement des cinq milliards d'indemnités de guerre

Benjamin CONSTANTY.....14

L'armée nouvelle qui fait oublier la défaite.....23

Comment est née la première armée de la III^{ème} République (septembre 1870- février 1871)

Antoine REVERCHON.....24

La République et son armée

Georges GUGLIOTTA.....42

La République reconstruit et transforme Paris.....53

Paris mutilé

Patrick RESTELLINI.....54

Reconstruire et équiper la ville

Patrick RESTELLINI.....71

La France est en « République »... la République a un chef.....85

1871 et la décentralisation : l'anniversaire oublié

Eric LANDOT.....86

L'exposition universelle de 1878.....93

Thiers : 825 jours au pouvoir

Denys POUILLARD.....96

Introduction

En septembre 2020, nous avons publié un « cahier républicain » à l'occasion du cent-cinquantième anniversaire de la proclamation de la République. La « révolution » du 4 septembre n'était qu'une première marche pour accéder au graal... Cinq mois de combats avant qu'une Assemblée élue au suffrage universel direct siège à Bordeaux et dont la réunion avait pour effet de se prononcer sur les préliminaires de paix. L'ennemi imposait des conditions sévères, humiliantes. Les bombardements prussiens sur Paris, le siège de la capitale, les insurrections, les privations et l'occupation du territoire ne laissent que peu de place au débat politique, au débat des idées ; la campagne électorale pour les élections de février 1871 se résumera au choix du camp de la guerre, ou celui de la paix. C'est celui de la paix avec les conservateurs des campagnes - mais aussi des républicains modérés - qui avait gagné... et l'on se demande ce qui aurait bien pu arriver si la « guerre à outrance » l'avait emporté dans les urnes, sans l'emporter sur le terrain !

Mais à Bordeaux, la République s'installe sur une seconde marche. Elle gravira un degré supplémentaire à Versailles. La guerre civile à Paris, la résistance urbaine des Fédérés au jusqu'aboutisme ravageur, la répression aveugle et sanglante des « versaillais », sous le regard des forces étrangères d'occupation massées autour des fortifications, auraient pu provoquer un sentiment d'abandon, de lassitude, d'épuisement, de besoin de récupération.

Au contraire, le pays a relevé tous les défis et le premier d'entre eux : payer la dette de guerre pour libérer le territoire le plus rapidement possible.

C'est donc **un « cahier républicain » du rebond, de la reconstruction** que nous présentons. **Les Assemblées de Bordeaux et de Versailles qui sont les Assemblées fondatrices de la troisième République** ont permis - le plus souvent dans le conflit permanent avec Thiers - de retrouver un idéal, permettant d'effacer les blessures de Sedan et de Metz.

Nous avons retenu cinq thématiques :

- le redressement monétaire et les grands emprunts ;
- la reconstitution d'une armée nouvelle ;
- la reconstruction de Paris ;
- les prémices d'une France décentralisée ;
- enfin tenter de décrypter, au cœur de la République naissante, le rôle majeur de Thiers et l'objectif de libération du territoire auquel il s'est tenu et au prix duquel il a fait admettre le passage de l'Etat monarchiste ou impérial à une République de gouvernement.

Ainsi, nous avons réuni des historiens, des juristes, des économistes pour traduire cette page de l'effort et de la responsabilité en des temps où les ruines laissées en l'état - parfois plus de quinze ans - rappelaient aux citoyens et aux étrangers qui nous visitaient, que notre pays n'abandonne jamais.

Le redressement monétaire et les explications complexes qu'il induit ont été confiés à **Arnaud Manas** et **Jean-Luc Couëtoux** ; ils nous exposent à la fois le rôle de la Banque de France dans la politique de redressement monétaire et les conditions nouvelles qui vont permettre au jeune Empire allemand, pour

assurer son unité et consolider sa place dans le monde, de définir le Reichsmark en définitive sur une base-or.

Benjamin Constanty livre les clefs du succès des emprunts pour le paiement des cinq milliards d'indemnités de guerre ; un exercice certes économique et qui impose une maîtrise de la politique du crédit...et surtout la confiance ; affaire donc politique ! Nous remercions également le professeur Laure Quennouëlle-Corre de ses conseils et de nous avoir recommandé le bon rédacteur pour une telle entreprise.

D'une armée vaincue mais qui continue, avec le peu de moyens qu'il lui reste, à résister à l'ennemi, jusqu'à la manifestation d'une armée ressoudée à Longchamp, **Antoine Reverchon** et **Georges Gugliotta** refont le parcours de cette armée du Gouvernement de la Défense nationale et la constitution de l'armée nouvelle de la République. Pouvoir politique et pouvoir militaire cohabitent par nécessité avec souvent, à cette époque, la tentation de lever un glaive vengeur pour s'assurer de l'ordre moral ; dangereuse cohabitation, surtout lorsque l'occupant étranger surveille la reconstitution de nos forces armées.

Patrick Restellini a recensé les dommages subis à Paris de janvier 1871 (les bombardements prussiens) au 28 mai de la même année (fin de la Commune) ; des monuments, quartiers, établissements publics brûlés, des voies de communication autour de Paris bombardées ou dynamitées, et tout un patrimoine artistique disparu, laisseraient à penser que la reconstruction serait impossible et longue...Au contraire, Paris relève le défi ; certes des ruines rappelleront la guerre civile mais la reconstruction c'est aussi l'occasion de moderniser, finir le plan d'Hausmann, s'attaquer à une politique d'assainissement et d'hygiène avec de nouveaux hôpitaux, d'entrevoir la mise en application des progrès scientifiques au service des transports, d'élargir le front des connaissances et de multiplier les lieux d'enseignement, de savoir et de formation.

La décentralisation débute son long parcours du combattant. Mais une victoire quand même, modérée sans doute, dans les communes et les départements ! L'ombre du préfet omniprésente commence à s'estomper un peu. **Eric Landot** ne manque pas de nous rappeler que l'anniversaire de ces cent cinquante ans des lois municipales et des conseils généraux mériterait d'être célébré. Les réformes n'étaient pas si évidentes, face à un Thiers, centralisateur et têtu auquel il devenait de plus en plus difficile à certains de faire entendre raison.

Ce Thiers dont il faut bien parler ! L'histoire d'un homme d'Etat - car il était un homme d'Etat - entaché des crimes de répression disproportionnée, de la férocité sanglante avec laquelle il a « repris Paris » doit-elle s'arrêter à ce seul instant des débuts de la République naissante ? République...naturellement car l'Assemblée de Bordeaux la valide (même en déplorant des formes pas conventionnelles) et celle de Versailles la met en orbite ; les mots couchés sur le papier officiel, les documents des travaux législatifs, les votes des députés, les soutiens parfois offensifs des républicains à Thiers jusqu'à sa chute exigent une lecture plus nuancée de ses 825 jours au pouvoir. Qui aurait été en mesure de prendre la place de Thiers en février 1871 ? Qui aurait permis dans la classe politique française de l'époque, de lutter avec autant d'acharnement contre l'ennemi pour retrouver une place d'honneur dans le concert des nations ?

Thiers était demeuré conservateur socialement et intellectuellement ; les républicains le savaient mais cette cohabitation orageuse reposait sur une même conception du fonctionnement de l'Etat que le profil

centralisateur thiériste renforçait et que le souci de l'intérêt général, surtout, rapprochait. La République gagnait à prendre Thiers comme avocat et ne pas se livrer aux manœuvres oppositionnelles et aventures d'un retour à un régime monarchique dynastique ou de droit divin ou aux grandes démonstrations impériales de cavalerie et de clairons qui ne présagent jamais un bon destin pour une nation.

DP

Le prix à payer pour libérer le territoire

La reconstruction monétaire de la France après la guerre de 1870

La guerre franco-prussienne a été « l'accoucheuse » de la transformation financière de la France. Au-delà de la charge écrasante pour la III^{ème} République naissante de l'indemnité due à l'Allemagne, la défaite de 1870 a accéléré la modernisation monétaire du pays. L'historien Jean Bouvier soulignait d'ailleurs que les emprunts de Thiers ont préparé « les mutations du système bancaire tout entier ¹ ».

A l'échelle internationale, la guerre de 1870 marque véritablement l'émergence de l'étalon-or qui va dominer l'Europe et l'Amérique. Comme le note Marc Flandreau, « Le *gold standard*, ce fut le *gold rush* plus la guerre franco-prussienne² ». Les bouleversements monétaires français nés de la guerre de 1870 eurent une influence comparable à la ruée vers l'or.

Sur le plan monétaire, l'indemnité de guerre imposée à la France par la Prusse eut deux conséquences principales :

- la diffusion du billet de banque dans la société française ;
- la réorganisation du système monétaire international résultant du transfert d'or à l'Allemagne.

Le poids de l'indemnité de guerre et son financement

Le 18 janvier 1871, Guillaume I^{er} fut proclamé Empereur d'Allemagne dans la galerie des Glaces à Versailles. Un mois plus tard, le 26 février, le traité préliminaire signé à Versailles entre Thiers et Bismarck stipulait : « La France paiera à S.M. l'Empereur d'Allemagne la somme de cinq milliards de francs. Le paiement d'au moins un milliard de francs aura lieu dans le courant de l'année 1871, et celui de tout le reste de la dette dans un espace de trois années, à partir de la ratification des présentes ».

Le traité de Francfort, signé le 10 mai 1871, confirme le montant de l'indemnité de guerre de 5 milliards de francs, que la France doit verser à l'Allemagne. Elle était considérable à l'échelle de la France. En effet, comme le rappelle Patrice Baubeau³, elle représentait 75 % de son budget annuel, qui dépassait alors les 6 milliards ; elle se comparait également à 25 % de son PIB.

En ajoutant les autres charges financières que la France a dû supporter pendant et après la guerre de 1870, le montant total qu'elle a réglé à l'Allemagne dépassait 6 milliards de francs.

Récapitulatif des paiements de la France à l'Allemagne résultant de la guerre de 1870	En millions de francs
Contributions payées pendant la guerre	251
Indemnité de guerre	5 000
Intérêts sur l'emprunt de guerre de 3 milliards	315
Contribution spéciale de la Ville de Paris	200
Paiements d'occupation	340
Total	6 106

¹ Jean Bouvier, *Le Crédit lyonnais de 1863 à 1882*, Vol.1, Imprimerie Nationale, 1961, p. 426.

² Marc Flandreau, *L'or du monde, la France et la stabilité du système monétaire international 1848-1873*, L'Harmattan, 1995, p. 292.

³ Patrice Baubeau, "The monetarization process in late 19th century France: the social value of banknotes", *Moneta*, n° 176, 2014.

Source : d'après Baubeau

Concernant les modalités du règlement de l'indemnité, le traité de Francfort prévoit son paiement en plusieurs échéances jusqu'en 1874, portant intérêt au profit de l'Allemagne au taux de 5 %. Il devait être effectué en or, en argent, en billets de banque de la Banque d'Angleterre, de la Banque Nationale de Belgique ou de la Banque des Pays-Bas, ou en effets de commerce.

Cette indemnité, qualifiée de « mi indemnité de guerre, mi rançon⁴ », était disproportionnée⁵ par rapport aux dépenses supportées par l'Allemagne, pendant et après le conflit, car celle-ci n'avait subi aucune destruction sur son territoire. Cette indemnité punitive excède de beaucoup le coût réel des troupes d'occupation. Elle est proportionnellement supérieure à celle exigée par les Coalisés en 1815 après les « cent jours ». En effet, l'indemnité demandée après Waterloo ne représentait « que » 20 % du PIB de la France. La plus forte indemnité de guerre jamais exigée de la France fut celle que lui avait imposée l'Allemagne nazie pendant la seconde guerre mondiale. Selon les calculs des économistes Filippo Occhino, Kim Oosterlinck, et Eugene N. White, sur la période 1940-1944, les frais d'occupation et les pillages de l'armée d'occupation à la charge de la France ont représenté 150 % de son PIB. Il est à noter que l'indemnité imposée à l'Allemagne après la première guerre mondiale, qui représentait 83 % de son PIB, ne fut jamais soldée⁶.

Indemnité de guerre	Montant en milliard de francs	En % du PIB de pays de guerre devant acquitter l'indemnité
France 1815-1819	2	20
France 1871	5	25
Allemagne 1923-1931	60	83
Vichy 1940-1944	630	147

Source : comparaison des indemnités de guerre (d'après Occhino et al.)

Les ressources financières de l'État français, affaibli par la guerre de 1870, excluaient un paiement rapide de l'indemnité. Si la valeur de l'or et de l'argent détenus par les Français, représentant 6 milliards de francs, excédait son montant, leur utilisation pour en assurer le règlement était inenvisageable. La France n'aurait plus disposé de moyens de paiement et l'économie en aurait très considérablement pâti. De même, les ressources métalliques de la Banque de France, de l'ordre d'un milliard de francs, ne pouvaient être mobilisées. En effet, elles constituaient la contrepartie des billets en circulation qu'elle avait émis et, à l'époque, le capital de la Banque de France était détenu par des actionnaires privés⁷ indépendants de l'Etat. De plus, les exercices budgétaires de la France pour les années 1870-1871 s'étaient soldés par un déficit de 1,6 milliard de francs. Or, l'échéancier imposé par le traité de Francfort obligeait la France à payer 500 millions de francs dès la fin de la Commune, 1 milliard au cours de l'année 1871, 500 millions le 1^{er} mai 1872 et 3 milliards le 2 mars 1874.

⁴ Gabriel Ramon, *Histoire de la Banque de France d'après les sources originales*, Paris, Bernard Grasset, 1929, p. 362.

⁵ Filippo Occhino, Kim Oosterlinck et Eugene N. White. "How much can a victor force the vanquished to pay France under the Nazi Boot ?" *The Journal of Economic History* 68, no. 1 (2008): 1-45.

⁶ Le traité de Versailles prévoyait une indemnité de 50 milliards de reichsmarks-or au profit de la France, mais elle ne fut jamais payée malgré les destructions massives subies par celle-ci.

⁷ Arnaud Manas, "Banque de France's Shareholders (1800–1945): Passive Petit-Rentiers", *Research in Economic History*, Vol. 35, 2019, pp. 133-163.

Le gouvernement de Thiers ne pouvait donc éviter le financement par l'emprunt national et international. Après des débats très animés à l'Assemblée, il fut décidé d'émettre de la rente rémunérée à 5 %⁸. La loi du 21 juin 1871 relative au premier emprunt de libération, votée à l'unanimité par les 547 députés, autorisait le ministre des Finances « à faire inscrire sur le Grand Livre⁹ la somme de rente nécessaire à la production d'un capital de 2 milliards de francs » (article 1), auquel s'ajoutaient les frais induits par cette émission (article 3).

Toutefois, tous les moyens avaient été mis en œuvre pour assurer le succès de la souscription de la rente : son rendement très élevé ; son prix d'émission, c'est-à-dire la somme effectivement perçue par l'État, qui était de 82,50 francs pour un nominal de 100 francs, correspondant au montant remboursé au souscripteur. Il en résultait un taux actuariel de 6,5 %, alors que celui en vigueur de la rente 3 % était de 5,8 %. Outre cette prime de 0,7 %, le gouvernement français offrait d'autres avantages : les versements pour la souscription étaient échelonnés dans le temps : 12,5 francs à la date de celle-ci, puis 16 versements égaux, le 21 de chaque mois du 21 août 1871 au 21 novembre 1872 ; les souscripteurs percevaient les coupons entiers de la rente avant même d'avoir réglé la totalité de leur souscription ; les arrérages, correspondant aux échéances de règlement des intérêts aux souscripteurs, étaient payés trimestriellement.

Pour favoriser l'accès au marché international, « une agence financière française pour le service de l'emprunt 5 % de 2 milliards, et pour le paiement des coupons des titres dudit emprunt » fut créée à Londres (arrêté du 24 juin 1871).

La souscription des grandes banques et des intermédiaires devait débiter le mardi 27 juin 1871 pour s'achever au plus tard le 30 juin 1871. Le gouvernement espérait recevoir 2,293 milliards de francs. Or, en moins de six heures, près du double avait été levé : les demandes de souscriptions avaient donc été deux fois supérieures au besoin de financement. Selon les statistiques du ministère des Finances, au total, 334 906 épargnants avaient souscrit pour un capital de 4 897 559 040 francs représentant 296 821 760 francs de rentes. Près d'un quart du capital avait été souscrit à l'étranger. Les ordres provenaient surtout de Londres, Amsterdam et New York mais aussi de Bombay et de Calcutta. L'emprunt est une réussite éclatante comme se plaît à le souligner le journal officiel et la presse française et étrangère. Le Times écrit ainsi le 30 juin 1871 : « Le premier sentiment généralement éprouvé à la nouvelle de cet incroyable succès, c'est la surprise devant les ressources intarissables que nous ne soupçonnons même pas. » En quatre mois, le cours de la rente à 5 % progresse de 12,45 francs. Un an plus tard, l'opération est renouvelée : la loi du 15 juillet 1872 autorise le lancement d'un nouvel emprunt rémunéré à 5 % pour 3 milliards de francs. La souscription est ouverte les 28 (un dimanche) et 29 juillet 1872. L'opération est à nouveau un succès.

Le développement de la monnaie fiduciaire

La guerre de 1870 a accéléré la diffusion du billet de banque dans toute la France et dans toutes les couches de la société. Maxime du Camp évoque cette évolution rapide liée à la mise en place du cours forcé qui « en fit reconnaître la valeur ». Il écrit : « elle en popularisa l'usage, et il n'est aujourd'hui si pauvre hameau qui ne l'accepte comme argent comptant. Il n'en était pas de même autrefois, et je me souviens qu'en 1847 il me fut impossible de changer un billet de banque à Vichy, qui cependant était déjà une ville d'eau très fréquentée. À celle heure, non seulement toutes les coupures de la Banque ont cours

⁸ Jacques-Marie Vaslin, « Le siècle d'or de la rente perpétuelle française », in Georges Gallais-Hamonne, Pierre-Cyrille Hautcoeur (ed.), *Le marché financier français au XIXe siècle: Aspects quantitatifs des acteurs et des instruments à la Bourse de Paris (Volume 2)*, Publications de la Sorbonne, 2007, pp.117-206.

⁹ Le « Grand livre de la dette publique » a été créé sous la Révolution, en 1793. Il avait pour objet de rétablir le crédit public en reconnaissant la dette de l'Ancien régime et d'y inscrire tous les emprunts émis par l'Etat pour plus de trente ans.

en France, mais elles équivalent à l'or en Allemagne et en Italie¹⁰ ». Comme il le rappelle, à l'origine, le billet était destiné au commerce de gros et à l'industrie pour les paiements de montant élevé¹¹. La Banque de France, foncièrement conservatrice et prudente, avait maintenu le « principe général d'hostilité aux petites coupures¹² ». Ce n'est que sous le coup de la guerre qu'elle dut s'adapter et reconsidérer sa doctrine.

Dès le début de la guerre, le gouvernement impérial s'inquiéta du sort des réserves de la Banque de France, en raison de leur caractère stratégique. Les autorités françaises prirent la décision de les évacuer quelques semaines après le déclenchement de la guerre, malgré l'engagement du Prince Frédéric Guillaume de Prusse de ne pas y toucher, en ayant publiquement proclamé : « La Banque de France est une institution privée qui a pour but unique de venir en aide au commerce et à l'industrie. En conséquence, les fonds qui se trouvent dans cet établissement ne peuvent être exposés à aucune saisie ou à aucun arrêt tant qu'ils ne sont pas destinés à l'usage de l'armée. ».



Revers 5 francs argent 1873 (collection personnelle DP)

L'opération de transfert, réalisée avec l'aide de l'armée française, prit une semaine. Elle débuta le samedi 27 août 1870 et s'acheva le vendredi 2 septembre, jour de la capitulation de Sedan. Sept trains acheminèrent vers Brest plus de 1 200 caisses de pièces et de lingots représentant 71 tonnes d'or fin, des billets, les plaques d'impression ainsi que les bijoux de la couronne impériale qui avaient été secrètement déposés dans les coffres de la Banque de France. Les caisses d'or et de billets portaient la mention « projectiles spéciaux », alors que celles contenant les bijoux étaient étiquetées « chaînes d'assemblage ». Elles furent entreposées à l'arsenal de Brest jusqu'en mars 1871. Pendant la Commune, les caisses furent transférées sur le Borda qui était maintenu prêt à appareiller. À la moindre alerte, l'encaisse devait être évacuée en Angleterre. L'or ne quitta jamais la France et regagna Paris, un mois après la fin de la Commune, le 25 juin 1871.

En parallèle, la loi du 12 août 1870 donna cours légal aux billets de la Banque de France¹³, c'est-à-dire qu'ils ne pouvaient être refusés pour le paiement d'une dette. Auparavant, le créancier pouvait exiger d'être payé exclusivement en or ou en argent. De même, la loi supprima l'obligation de convertibilité des billets en or ou en argent¹⁴, contrairement à la mention que portait chaque coupure : « il sera payé en espèces, à vue, au porteur [X] francs ». Cette mesure, qui visait à éviter l'échange massif et l'assèchement des réserves, fut complétée par l'émission de nouveaux billets de 5 francs et 20 francs pour remplacer les écus de 5 francs en argent et les pièces de 20 francs en or.

En 1874, la paix revenue, ces deux coupures, les plus petites jamais émises, furent retirées de la circulation par la Banque de France pour permettre le plein rétablissement de l'étalon-or. Cependant, la

¹⁰ Maxime du Camp, *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie dans la seconde moitié du XIXe siècle*, Paris, Librairie Hachette, 1875, p. 295.

¹¹ Arnaud Manas, « Le premier business model de la Banque de France en 1800 », *Revue d'Économie Financière*, n°122, juin 2016, pp. 249-251.

¹² Patrice Baubeau, « Les petits billets de 1864 à 1879 : une innovation « dangereuse », mais pour qui ? », *Dialogues d'histoire ancienne*, 2020/Supplément20 (S 20), p. 203-234.

¹³ Article 1 : « À partir du jour de la promulgation de la présente loi, les billets de la Banque de France seront reçus comme monnaie légale par les caisses publiques et par les particuliers. »

¹⁴ Article 2 : « Jusqu'à nouvel ordre, la Banque est dispensée de l'obligation de rembourser ses billets avec des espèces. »

population désormais habituée aux petits billets les regretta en raison de leur commodité. La monnaie fiduciaire était désormais acceptée au même titre que la monnaie métallique ; la monnaie scripturale entamait sa longue expansion.

L'établissement de l'étalon-or

L'autre effet monétaire de la guerre de 1870 fut le passage à l'étalon-or. Depuis l'antiquité, la monnaie était frappée en or ou en argent avec un rapport fixe entre les deux métaux. Ce rapport fixé par la loi définissait le système bimétallique. Le franc germinal défini par la loi du 7 germinal an XI (28 mars 1803) correspondait à 1 franc pour 5 grammes d'argent et à un rapport entre l'or et l'argent de 15,5. La Grande-Bretagne était passée à l'étalon-or au cours du XIX^{ème} siècle. En revanche, l'Allemagne, du fait de la présence de riches gisements argentifères en Bohême (*Sankt Joachimsthal*), était attachée à l'étalon argent : le thaler (*Joachimsthaler*). Cette monnaie d'argent, qui eut une diffusion mondiale et dont le nom dollar dérive, circula dans tout le Saint-Empire romain germanique.

Pour assurer son unité et consolider sa place dans le monde, le jeune empire allemand choisit de définir le Reichsmark sur une base-or. La loi monétaire (*Reichsmünzgesetz*) du 4 décembre 1871 fixait l'équivalence de 279 pièces de 10 reichsmarks pour un kilo d'or fin, établissant la parité de 1 mark pour 0,3584 g d'or fin. Cette décision, aux conséquences mondiales, conduisit à une dévalorisation relative des monnaies en argent qui devenaient surévaluées. Ces dernières refluent dans les coffres de la Banque de France et conduisirent à la fin de la frappe libre de l'argent aux Etats-Unis et en France¹⁵. Le stock d'or nécessaire à la réforme monétaire allemande provenait des indemnités de guerre versées par la France après la guerre de 1870. Ainsi, les pièces d'or livrées par la France furent refondues et servirent à frapper les marks. Une partie de ces pièces à l'effigie du Kaiser fut entreposée en caisses (1 200 caisses de 500 pièces de 20 marks, soit 43 tonnes d'or fin) comme trésor de guerre impérial (*Reichskriegsschatz*) dans la *Juliusturm* de la forteresse de Spandau à Berlin. Cet or servit en 1919 à l'Allemagne à payer ses importations de nourriture. Mais l'expression de *Juliusturm* est restée dans le langage courant, puisque l'excédent budgétaire des années 1953-1957 de la République fédérale d'Allemagne (RFA) était ainsi dénommé.

Pour la France, l'argent devint un métal secondaire. Ce n'est qu'avec la réforme Poincaré de 1928 qu'il perdit *de jure* son rôle monétaire. Parfois qualifié de « bimétallisme boiteux », le système monétaire français passa *de facto* à l'étalon or.

La guerre de 1870 a conduit à une profonde évolution du système monétaire et à un endettement accru de la France. La dette publique a ainsi doublé, passant de 35 % à 70 % du revenu national¹⁶. Il en est résulté un recours accru à la fiscalité et aux ressources extrabudgétaires pour financer les travaux publics et la défense nationale. En outre, la fin de la guerre amorce le formidable développement du système bancaire français : la seconde révolution bancaire avec l'émergence de grands établissements actifs à l'échelle mondiale (Crédit Lyonnais, Société Générale).

Arnaud MANAS et Jean-Luc COUËTOUX

Chef du service du Patrimoine historique et des Archives de la Banque de France ; docteur en Histoire et en Science économique, chercheur associé à Paris I Sorbonne ; auteur de « L'or de Vichy » - Vendémiaire éditions 2016

¹⁵ Marc Flandreau, "The French Crime of 1873: An Essay on the Emergence of the International Gold Standard, 1870-1880", *The Journal of Economic History*, vol. 56, no. 4, 1996, pp. 862-897.

¹⁶ Maurice Lévy-Leboyer, « Le crédit et la monnaie », in Braudel F. et Labrousse E. (éds), *Histoire économique et sociale de la France*, Paris, PUF, 1993, p. 347-471.

Reichs-Gesetzblatt.

N^o 4.

Inhalt: Verordnung, betreffend die Verwaltung des Reichskriegsschatzes. S. 9. — Bekanntmachung, betreffend das Verbot des Umlaufs der österreich., ungar. und niederländ. Guldenstücke u. f. w. S. 12.

(Nr. 984.) Verordnung, betreffend die Verwaltung des Reichskriegsschatzes. Vom 22. Januar 1874.

Wir Wilhelm, von Gottes Gnaden Deutscher Kaiser, König von Preußen u.

verordnen im Namen des Deutschen Reichs, auf Grund des §. 3 des Gesetzes vom 11. November 1871, betreffend die Bildung eines Reichskriegsschatzes (Reichs-Gesetzbl. S. 403), mit Zustimmung des Bundesraths, was folgt:

§. 1.

Der zur Bildung des Reichskriegsschatzes bestimmte Betrag von 40 Millionen Thalern in gemünztem Gelde ist in dem Juliusthurme der Citadelle von Spandau verwahrlich niederzulegen.

§. 2.

Die Verwaltung der Bestände, der Ausgaben und der Einnahmen des Reichskriegsschatzes wird von der Rendantur desselben geführt, deren Beamte der Reichskanzler aus dem Personal der Reichs-Hauptkasse ernennt.

§. 3.

Die Aufsicht über den Reichskriegsschatz und dessen Rendantur führt ein Kurator, welcher von dem Reichskanzler bestellt wird.

§. 4.

Die Thüren des Eingangs zum Juliusthurm sind mit je zwei verschiedenen Schlössern zu versehen. Von den zu jeder Thür gehörigen Schlüsseln hat der Rendant des Reichskriegsschatzes den einen, der Kurator den anderen aufzubewahren.

Reichs-Gesetzbl. 1874.

4

Ausgegeben zu Berlin den 2. Februar 1874.

- Emplacement de la banque de France en 1871 - Paris Nouveau - plan Furne – 1863 (archive personnelle DP)



Les grands emprunts de 1871 et 1872 pour le paiement des « cinq milliards » d'indemnités de guerre

Je remercie vivement ma directrice de Master, Laure Quennouëlle-Corre, pour ses corrections et sa relecture.

A l'issue de la désastreuse guerre franco-prussienne (1870-1871), le nouveau gouvernement français se plie aux exigences du vainqueur allemand. Celles-ci se chiffrent en cinq milliards de francs qui s'additionnent à l'annexion de l'Alsace-Lorraine. Dans son programme de relèvement national, Adolphe Thiers s'engage alors résolument dans le paiement des réparations de guerre qu'il a négociées à la baisse avec l'Allemagne, afin de parvenir au plus vite à la libération du territoire occupé qui s'étend des Ardennes à la Seine. Le principe de la libération progressive du territoire français par les Allemands contre le paiement de l'indemnité est accepté dans les négociations préliminaires de la paix en février 1871, entériné par le traité de Francfort et précisé par des conventions additionnelles.

Dans son discours devant l'Assemblée nationale du 20 juin 1871, le chef de l'exécutif donne une estimation du coût de la guerre qui vient de s'achever avec la signature du Traité de Francfort le 10 mai 1871. Selon les chiffres qu'il présente, la guerre aura pesé pour 8 milliards de francs sur le Trésor Public. Ce total englobe à la fois les dépenses extraordinaires de guerre estimées à 3 milliards de francs mais aussi les indemnités de guerre, fixées à 5 milliards de francs lors des négociations préliminaires de paix.

Pour financer les dépenses de guerre, les ministres des finances successifs ont procédé à plusieurs opérations. En août 1870, le ministère des Finances a lancé une souscription de 800 millions de francs. En octobre 1870, le gouvernement de Défense Nationale parvient à emprunter 200 millions de francs auprès de la banque américaine Morgan. Enfin les avances consenties par les régents de la Banque de France, en raison de la situation exceptionnelle créée par la guerre à outrance et le siège de Paris, procurent plus d'un milliard et demi de francs à des gouvernements aux abois.

L'indemnité de guerre crée une charge durable pour les finances publiques françaises

L'imposition d'indemnités de guerre par le vainqueur n'est pas un fait nouveau. Napoléon Ier en avait largement usé sur les territoires conquis, pour subvenir aux besoins de son armée. Toutefois, la taille des indemnités ne peut s'expliquer seulement par le coût de la guerre et les besoins de financement de l'Allemagne¹. (1815) Le chancelier Bismarck a cherché à affaiblir la France, dans la perspective d'une reprise probable du conflit entre les deux puissances. Alors que le Ministère de l'Etat Prussien semble d'abord privilégier une somme autour des trois milliards de francs, le chancelier choisit une figure médiane entre la proposition modérée du financier Gerson von Bleichröder – un banquier juif proche des Rothschild - et celle, maximaliste, du Comte Guido Henckel von Donnersmark². Il propose 6 milliards et imagine une combinaison financière pour que les deux hommes qui l'ont conseillé aient la main sur la dette française. Thiers refuse l'appui des financiers prussiens et négocie un rabais d'un milliard de francs.

¹ Charles Kindleberger discute ce point à partir de la page 240 de son ouvrage, *A Financial History of Western Europe*, George Allen & Unwin, 1984.

² Fritz Stern, *Gold and Iron: Bismarck, Bleichröder, and the Building of the German Empire*, New-York: Alfred A. Knopf, 1977, p.146.

Pour souligner la taille significative de l'indemnité, on a calculé à titre indicatif, le pourcentage que représentait l'indemnité de 5 milliards sur le revenu national de la période. Il faut prendre avec précaution les estimations données par les historiens Jean-Claude Toutain et Maurice Lévy-Leboyer du revenu national³ parce qu'elles reposent sur des approximations postérieures avec des données lacunaires. Toutefois, si l'on prend comme point de départ l'estimation donnée par Lévy-Leboyer de 20 milliards de francs pour l'année 1870, le coût de l'indemnité et les frais additionnels d'emprunts représenterait entre un quart et un tiers du revenu national brut produit sur une année.

Sur le court-terme, l'indemnité fut payée grâce à la fortune des souscripteurs, aux avances de la Banque de France et à la dette flottante du Trésor. Sur le long terme, l'indemnité entraîna le paiement d'intérêts par le Trésor s'élevant à 350 millions de francs par année, sur plusieurs dizaines d'années. Toutes proportions gardées par rapport au revenu national de l'époque, on pourrait comparer cela à 700 milliards d'emprunts nouveaux émis entre 2020 et 2022 dont les intérêts annuels se chiffraient à 42 milliards par an pendant 10 ans puis diminueraient progressivement jusqu'à représenter une vingtaine de milliards, trente ans après⁴.

L'indemnité imposée par le chancelier prussien Bismarck aggrave la situation financière de la France, en ajoutant 5 milliards de francs de dette à une situation d'ores et déjà difficile. A titre de compensation pour la cession des chemins de fer de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est, 325 millions de francs sont soustraits à cette somme. Cela n'empêchera pas le gouvernement français d'apporter une compensation aux actionnaires de la compagnie à hauteur du même montant mais cela lui permettra de l'étaler sur le long-terme à un taux avantageux. Par ailleurs, les frais d'occupation des troupes allemandes et ceux engendrés par les emprunts engendrent des coûts supplémentaires.

Le paiement progressif de l'indemnité est érigé en priorité pour libérer le territoire

Le traité de Francfort fixe un échéancier de paiement qui court de mai 1871 à mars 1874. Grâce au succès des deux grands emprunts, la France parvient à rembourser l'Allemagne en avance de plusieurs mois, dès septembre 1873. Deux grandes étapes apparaissent dans le retrait progressif des troupes allemandes dans les départements situés entre la Seine et l'Alsace. Le paiement de 2 milliards en un an, de mai 1871 à mai 1872, doit d'abord permettre de libérer les départements à l'ouest et au sud de la Marne. Les trois milliards restants et les intérêts sur cette somme demandés en sus par l'Allemagne, doivent permettre d'obtenir la libération des 6 derniers départements que sont la Marne, la Haute Marne, les Ardennes, les Vosges, la Meurthe et la Meurthe en Moselle. Lors des négociations additionnelles de juin 1872, Adolphe

³ On s'appuie ici sur la discussion critique des diverses estimations du PIB donnée par Jean-Charles Asselain dans son texte de 2006 intitulé *Le projet français d'histoire quantitative : ambitions et résultats*, Économies et sociétés, Presses de l'ISMEA, 2007, p.19.

Pour les sources originales des estimations, se référer à :

- Maurice Lévy-Leboyer et François Bourguignon, *l'Economie Française au XIXe siècle: Analyse macro-économique*, Vol. 6, Economica, 1985.
- J.-C. Toutain, « Le produit intérieur brut de la France, 1789- 1982 », *Economies et Sociétés*, 21(5), 1987, p.1-247.

⁴ Pour cette estimation du service de la dette, trente ans après, on a compté les conversions de 1885, 1894 et 1902 qui ont réduit la charge annuelle à environ 200 millions par an, ainsi que l'augmentation du revenu national à 25 milliards, toujours selon Maurice Lévy-Leboyer.

Thiers échange un morceau de Lorraine pour récupérer le territoire de Belfort, dont les faits de résistance lui ont valu ce traitement de faveur.⁵

Pour respecter le calendrier fixé par le Traité de Francfort, le gouvernement décide de procéder à deux emprunts nationaux ouverts à tous les particuliers et fait voter une série de nouveaux impôts indirects. Les impôts servent à amortir les emprunts sur le long-terme et représentent une garantie que les souscripteurs seront bien payés. Les droits de timbre et d'enregistrement sont ainsi augmentés significativement, les tarifs douaniers sont remis à l'ordre du jour, après leur abaissement sous le Second Empire, et le gouvernement choisit de taxer des matières utilisées dans les industries et plusieurs produits de consommation comme le tabac, les sucres ou les vins. Enfin, une nouvelle taxe est créée sur les revenus mobiliers à hauteur de 3% mais celle-ci exempt les rentes d'Etats français.

Le 26 juin 1871 un premier emprunt de 2 milliards est lancé, augmenté de 300 millions pour payer les frais d'émission. En juillet 1872, il est complété par un deuxième emprunt de 3 milliards augmenté de 500 millions pour payer les frais et les 300 millions d'intérêts sur ces 3 milliards demandés en sus par l'Allemagne. Tandis que le premier emprunt est souscrit plus de deux fois, le second emprunt l'est plus de treize fois. En raison de cette sursouscription, on doit réduire en proportion la part attribuée à chacun par rapport à la souscription originelle. Pour comprendre ce résultat, il faut examiner les spécificités du mode d'emprunt qui a été choisi et qui répond à trois objectifs : attirer suffisamment de capitaux, recueillir assez de change et assurer le classement de l'emprunt.

Le choix de la souscription publique est motivé par des expériences passées réussies, mais les résultats dépassent les attentes

La souscription publique a déjà fait ses preuves durant le Second Empire pour financer la politique urbaine du préfet Haussmann à Paris et les expéditions dans lesquelles Napoléon III s'est engagé. Elle repose sur la vente par le Trésor public de titres en papier qui rapportent chaque année une somme fixe, théoriquement à perpétuité, mais dans les faits jusqu'au rachat de ces titres par le Trésor public. En 1871, et en 1872, le gouvernement choisit d'émettre des titres qui donnent droit à des versements annuels de 5 francs. C'est ce que l'on appelle à l'époque « 5 francs de rente ». Le prix de vente fixé pour le premier emprunt est de 82,5 francs pour 5 francs de rentes. Il est de 84,5 francs pour le second emprunt. L'augmentation du prix de vente des titres, entre le premier et le second emprunt, est le signe d'un environnement plus favorable pour le gouvernement. A l'inverse, lorsque le gouvernement français a émis des titres à 57,5 francs pour 5 francs de rente après Waterloo en 1816, l'emprunt lui a été beaucoup plus coûteux.

On peut facilement calculer le taux d'intérêt annuel payé par le gouvernement aux souscripteurs pour les emprunts de 1871 et de 1872. Il correspond au ratio entre les versements annuels payés par le gouvernement aux souscripteurs par rapport au prix de vente des titres lors de la souscription. En d'autres termes, il faut diviser les 5 francs de rente par 82,5 ou 84,5 et multiplier le tout par cent pour obtenir le taux d'intérêt de la souscription. En 1871, cela correspond à 6,06% et en 1872, à 5,92%. Si l'on en croit les travaux conduits pour estimer le rendement moyen de l'époque, 6% était un rendement bien au-dessus de la moyenne de l'époque⁶. Les souscriptions étaient donc avantageuses pour ceux qui les prenaient.

⁵ Ce point fait l'objet d'une attention particulière dans les recollections d'Adolphe Thiers, *Notes et Souvenirs, 1870-1873*, 1901, accessible via Gallica. Page 124, il évoque à ce propos « une lutte dont je me souviendrai toute ma vie ».

⁶ On retrouve une estimation du taux d'intérêt moyen dans l'article de Vivien Levy-Garboua et Eric Monnet « *Les Taux d'intérêts en France : Une perspective historique* » publié en 2016 sur le site de l'AEF. Les taux d'intérêts nominaux semblent se situer entre 4,5% et 5,5% sur la période. Des taux similaires chez Léon Say, un

Elles offraient un rendement relativement élevé, pour un risque assez faible mais étaient assez coûteuses pour le gouvernement lorsqu'on y ajoutait les frais de l'emprunt.

Les emprunts nationaux suscitent non seulement un engouement certain des milieux financiers en France et à l'étranger mais suscitent aussi l'intérêt de la classe des petits propriétaires. Là encore, l'emprunt de 1872 attire plus les foules que celui de l'année précédente. 335 000 souscripteurs prennent part à l'opération en 1871 ; presque trois fois plus l'année suivante. Le gouvernement de Thiers transforme les souscriptions en moment de célébration nationale et de triomphe pour la république conservatrice. Les grosses souscriptions proviennent largement de Paris et de l'étranger, là où les financiers sont les plus actifs. Ce que l'on appelle alors « les départements » apportent toutefois une part non négligeable dans la souscription. Ils offrent plus d'un milliard lors de la première souscription, et plus de quatre milliards lors de la seconde. En 1872, après réduction par treize fois du montant, la souscription moyenne par personne dans les départements est de 24 francs de capital investi. Elle est à mettre en perspective avec la souscription moyenne de plus de 1700 francs à Paris et à l'étranger. Toutefois, les départements représentent les neuf dixièmes des souscripteurs. Tandis que Paris et l'Etranger apportent l'essentiel des capitaux, les départements apportent l'essentiel de la masse des souscripteurs.

De nombreuses mesures ont été prises pour faire de la souscription un succès. Le jour de la souscription, tous ceux qui souhaitent souscrire en France doivent se rendre dans les guichets du Trésor. Le gouvernement fait en sorte d'organiser le second emprunt un dimanche pour permettre au plus grand nombre de monde de participer et autorise les petites souscriptions jusqu'à 5 francs de rente. Les établissements financiers peuvent souscrire en une fois pour tout un groupe d'individus auprès du Trésor. Dans les départements, on se presse chez les trésoriers généraux, les receveurs particuliers et les percepteurs. A Paris, on se rend aux mairies d'arrondissement et au bureau central, au Palais de l'Industrie⁷. Quelques jours avant on a remis aux receveurs généraux et aux percepteurs des affiches pour qu'ils puissent faire de la publicité pour l'emprunt. A Paris, on accroche sur les boulevards les conditions de l'emprunt.

L'enthousiasme est encouragé par la presse, les milieux financiers et ceux qui voient la souscription comme un acte patriotique. Dans les journaux, les banques usent des encarts publicitaires pour offrir de prendre gratuitement les ordres de souscription pour le compte des particuliers⁸. Les Parisiens les plus fortunés reçoivent directement des missives des banques qui les invitent à souscrire par leur biais, sans frais ; les agents de change profitent de leurs conditions privilégiées par lesquelles ils sont autorisés à souscrire auprès du Trésor pour souscrire massivement en échange de titres de Bourse ; au Crédit Lyonnais, les directeurs décident d'investir pour leur compte dans les souscriptions. A la publicité positive faite par les journaux et les milieux financiers, s'ajoutent des initiatives de souscriptions collectives ouvertement patriotiques, de la part d'associations qui ont collecté des fonds via des loteries ou d'autres moyens. Si celles-ci ne semblent pas avoir représenté un montant élevé, elles sont fortement médiatisées. On retrouve des traces de cette ferveur patriotique jusque dans la diaspora alsacienne installée aux Etats-Unis, où les frères Lazard souscrivent avec entrain⁹.

contemporain qui utilise un taux de base de 5% pour ses calculs dans son rapport sur l'indemnité de guerre faite à la commission du budget en 1874.

Pour lire ces calculs, voir G. Goschen & L. Say, *Théorie des changes étrangers* suivi du « Rapport fait au nom de la commission du budget », Guillaumin, 1896, accessible sur Gallica, p.354.

⁷ C'est sur les fondations du Palais de l'Industrie que le Petit Palais et le Grand Palais seront ultérieurement bâtis.

⁸ C'est le cas dans les numéros du 24, 28 juin 1871 et du 21, 27 juillet 1872 du *Sémaphore Marseillais*.

⁹ Guy de Rougemont y fait référence dans son ouvrage, *Frères Lazard*, Fayard, 2010.

Le bon « classement » de l'emprunt fait rentrer dans les caisses du Trésor l'argent des souscripteurs

Les journées de souscriptions ne sont que la première étape du processus par lequel l'argent des souscripteurs est remise aux caissiers de l'Etat. Un emprunt est dit « classé » lorsque les sommes promises par les souscripteurs arrivent effectivement à la disposition de l'Etat. Lors de la souscription, les souscripteurs ne remettent qu'une petite partie de la somme finalement encaissée par le Trésor, qu'on appelle le versement de garantie. Cette somme représente d'abord 12 francs pour 5 francs de rente en 1871, puis 14,5 francs en 1872. Les paiements au Trésor suivants permettent d'atteindre les 82,5 fr ou 84,5 fr promis par les souscripteurs. Ces paiements sont échelonnés en plusieurs versements mensuels ; 16 en 1871, et 20 en 1872. Cela facilite la souscription, parce que les souscripteurs ont besoin de moins de trésorerie, et permet d'éviter que le drain monétaire soit concentré en un seul moment, ce qui pourrait empêcher le reste de l'économie de fonctionner normalement. Toutefois, ce mode d'emprunt échelonné soulève un risque important. Les souscripteurs pourraient ne pas payer l'intégralité de la somme pour laquelle ils se sont engagés ; l'emprunt risquerait, malgré la forte souscription, de ne pas se classer sur le long-terme et de ne pas procurer au Trésor les sommes prévues.

Lors de l'émission de ses emprunts, le Trésor peut alors compter sur le dynamisme du marché boursier qui offre des opportunités pour bien gérer le classement de l'emprunt, mais qui est aussi un haut lieu de spéculation¹⁰. Le développement de l'institution a permis au Trésor d'entretenir l'intérêt pour ses émissions de titres et de transformer sa dette en véritable marchandises, qui s'échangeaient facilement sur la place parisienne, ou sur celle de Lyon, Marseille, Paris ou Lille. Le cours de ces titres sur le marché secondaire est un indicateur important de la confiance accordée par les acheteurs au Trésor français. Si un souscripteur ne peut ou ne veut payer l'intégralité de la souscription, il peut vendre le titre à quelqu'un d'autre et transmettre son engagement à celui-ci. La spéculation est officiellement découragée par le gouvernement pour éviter qu'à la hausse trop rapide des cours succède un effondrement qui affecterait la valeur des titres de dette émis par l'Etat. Cela n'empêche pas la spéculation de garantir une partie importante du succès de l'emprunt puisqu'un engouement spéculatif crée des conditions favorables pour une « sur-souscription ». Elle rend cependant le classement de l'emprunt vulnérable à la volatilité des spéculateurs.

Pour faciliter le classement de l'emprunt, le gouvernement fait appel à des banques reconnues, dont les engagements sont considérés comme plus fermes que ceux des autres et dont le réseau permet d'atteindre un public élargi, notamment provincial ou international. C'est quasi-exclusivement auprès de Rothschild et de ses partenaires (Pillet-Will, Mallet, Hottinguer, Fould, André et Cie, ...) que le gouvernement se tourne en 1871. Pour les deux premiers milliards, le gouvernement acquiert une garantie pour la moitié de l'emprunt auprès de Rothschild en échange de commissions généreuses. Pour les trois milliards restants, le gouvernement garantit seulement le dernier milliard. Ces garanties ne seront pas utilisées, mais elles ont l'avantage d'intéresser les banques dans le succès des emprunts. Les grosses souscriptions faites par des établissements reconnus par le Trésor sont d'ailleurs favorisées par des commissions additionnelles. En termes de montants souscrits, quelques acteurs se démarquent particulièrement, outre Rothschild, lors du second emprunt ; c'est le cas de la Banque de Paris et des Pays-Bas fondée en 1872 ou du Crédit Lyonnais qui anticipe bien le succès de l'emprunt en 1872 et « sur-souscrit » en proportion ; il fait des bénéfices exceptionnels en 1872 et 1873, grâce à la hausse des cours et à sa connaissance des marchés boursiers parisiens et londoniens.

¹⁰ Voir S. Reznikow, « Les envolées de la Bourse de Paris au XIXe siècle », *Études et documents*, II, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1990, p.223-244.

Les arrangements du Trésor pour payer l'indemnité en monnaie étrangère

Le Traité de Francfort stipulait que le remboursement des indemnités devait être fait en thalers, la monnaie prussienne, en or ou en argent, en billets de la Banque d'Angleterre, de Prusse, des Pays-Bas ou de Belgique, ainsi qu'en lettres de change de premier ordre à un taux de change fixe avec le franc. Le gouvernement français est forcé de se procurer du change pour payer l'indemnité. Il doit faire en sorte d'en trouver au meilleur prix, sans toutefois déprécier trop la valeur du franc sur les marchés. L'intégration de la France aux réseaux commerciaux et financiers européens facilite grandement l'opération. Le gouvernement français se procure du change¹¹ via trois canaux principaux : en achetant le change directement sur les places financières ; en le faisant fournir par les souscriptions à l'étranger ; en contractant avec des syndicats de banques pour se procurer du change à un prix fixe. Ces deux derniers moyens prennent une place croissante entre 1871 et 1873.

Le gouvernement cherche à se prémunir contre le risque du change par des accords avec les syndicats de banque¹². Lors du premier emprunt, le gouvernement s'est principalement procuré des thalers en vendant du numéraire, des traites, des métaux et des francs contre du change. Toutefois, le Trésor conclut en août 1871 un « traité » avec la Banque de Paris et des établissements de crédit pour la fourniture de 200 millions de change. Pour les trois milliards suivants, le gouvernement français négocie un « traité » avec deux syndicats de banque pour l'obtention de 700 millions de change. La fourniture de ce change est partagée entre un groupe majoritaire menée par les Rothschild, et un groupe minoritaire mené par la Banque de Paris et le Comptoir d'Escompte. Ces deux groupes, en outre de leur participation dans ce traité, ont un rôle aussi considérable dans les souscriptions à l'étranger. Le réseau tissé par les Rothschild, par les maisons de la « haute banque » et par les établissements de crédit avec l'étranger, est particulièrement utile pour procurer des souscriptions et du change au gouvernement. Il n'est donc pas étonnant qu'on retrouve de nombreux établissements français dans les souscriptions à l'étranger, notamment le Crédit Lyonnais qui souscrit presque complètement à l'étranger en 1872.

Le gouvernement français facilite grandement les souscriptions à l'étranger afin d'obtenir du change. En 1872, il octroie une commission de 0,5% pour certains des établissements souscrivant à l'étranger, contrairement à la commission maximale de 0,125% en France. Par ailleurs, il autorise la souscription avec des titres et des traites commerciales, un avantage considérable pour la spéculation parce que ce moyen ne requiert presque pas de trésorerie, mais seulement un jeu d'écriture entre plusieurs établissements. Le gouvernement installe une agence du gouvernement à Londres sous la direction de Monsieur Maintenant, inspecteur des Finances. Le Trésor maintient par ailleurs un réseau de correspondants étrangers dans les autres places financières, pour gérer les souscriptions et procéder à des achats de change. De grands établissements bancaires qui traitent directement avec le ministère et opèrent pour son compte la prise de souscription. Les marchés de Londres, Amsterdam, Anvers et même Francfort ou Berlin sont particulièrement actifs et offrent plus de 24 milliards en 1872, plus que Paris et les départements réunis.

Le succès des emprunts a été utilisé par les républicains pour consolider l'assise d'un régime nouveau et se démarquer d'un empire défait. En ce sens, éditorialistes et hommes politiques ont fait de cette « victoire morale », un double symbole. Celui d'abord, du patriotisme des Français, Alsaciens compris, qui malgré la déroute de Sedan et les restrictions, se retrouvent en masse devant les guichets du Trésor pour souscrire. C'est aussi et surtout, un moyen de flatter la fierté nationale devant des puissances

¹¹ Se référer au rapport de Léon Say cité au-dessus pour le détail des chiffres.
G. Goschen & Léon Say, *op.cit.*

¹² Jean Bouvier consacre au sujet une partie éclairante de son ouvrage, *Le Crédit Lyonnais, 1863-1882*, t. 1, Imprimerie Nationale, 1961, p. 409-417.

européennes qui ont refusé d'intervenir dans la Guerre Franco-Prussienne. On s'enthousiasme alors des éditoriaux de la presse étrangère qui reconnaissent une certaine grandeur retrouvée de la France, et qui la replacent au cœur de l'échiquier financier européen.

Face à cette lecture politique, il s'agit de ne pas oublier, avec Paul Leroy-Beaulieu¹³, que les conditions matérielles offertes par l'Etat étaient intéressantes pour l'époque, et permettent à elles seules d'expliquer l'empressement populaire. Le taux de rendement élevé, les facilités d'échelonnement pour les versements, la promesse d'une plus-value rapide à la revente sont autant d'incitations auxquelles les souscripteurs ont répondu. On aurait tort de mesurer exclusivement le succès de la souscription à travers les montants demandés lors de la souscription. La « sur-souscription » fut d'abord le reflet de la spéculation des milieux financiers, intéressés par de belles commissions et des perspectives très prometteuses. Alors que les petits souscripteurs ont apporté des pièces métalliques, les gros souscripteurs tendent à s'appuyer sur l'échange de titres et de papier-monnaie ; des expédients financiers qui permirent à l'épargne d'absorber progressivement ces énormes emprunts.

Plusieurs facteurs institutionnels expliquent également la confiance des souscripteurs dans les emprunts de 1871 et 1872. On a vu précédemment le rôle du marché boursier et du réseau bancaire dans les souscriptions nationales. Il convient d'y ajouter celui de la Banque de France qui intervient en amont et en aval des emprunts. Par son service de nantissement sur titres et son activité de réescompte, elle apporte aux souscripteurs des liquidités précieuses durant la souscription initiale et pendant la période de classement de l'emprunt. D'un autre côté, elle contribue aussi à pallier le problème de la rareté des moyens de paiements qui succède à ces grandes ponctions monétaires que représentent les emprunts. Cela explique qu'entre 1870 et 1873, le plafond d'émission de billets de banque de la Banque de France double presque, tandis que la composition de son émission change décisivement vers des petites coupures de 50 francs et en-dessous. Pour parfaire cet assemblage institutionnel, la sacralisation du remboursement des dettes de l'Etat éloigne l'ombre du défaut pour les créanciers¹⁴. Depuis la Restauration et contre le souvenir de la banqueroute des deux-tiers de 1797, le gouvernement français s'est fait un devoir de rembourser ses dettes¹⁵. C'est en vertu de ces garanties solides, non éprouvées par la guerre et les changements de régime (en 1848 comme en 1870), que les souscripteurs consentent à apporter leurs fonds contre la remise d'une reconnaissance de dette sur papier.

Les réseaux financiers mobilisés par les emprunts nous éclairent sur la géographie financière de l'Europe. On ne peut que constater la place prépondérante prise par Londres où transitent capitaux et change. Les souscriptions considérables à Francfort ou Berlin, soulignent l'ascendant des milieux financiers allemands. Dans le cas de l'Allemagne, il est toutefois difficile de déterminer le rôle exact que jouât l'indemnité dans son décollage industriel. Cet argent a sans doute facilité l'unification monétaire et économique de l'Empire, en permettant de fondre une monnaie nouvelle en or et en soldant les dettes des Etats allemands. En contrepartie, comme nombre d'observateurs contemporains l'ont remarqué¹⁶,

¹³ Paul Leroy-Beaulieu, « La dette publique de la France : Les origines, le développement de la dette et les moyens de l'atténuer », *Revue des Deux Mondes* (1829-1871), 6(4), 1874, 815-849.

¹⁴ Pour un panorama plus détaillé sur le renforcement du « crédit » de l'Etat français au cours du 19^e siècle, voir Pierre-Cyrille Hautcoeur, *Le marché financier français au XIX^e siècle : Récit*, Vol. 1, Publications de la Sorbonne, 2007.

¹⁵ Pour faire diminuer le montant de sa dette perpétuelle, l'Etat eut cependant recours à des conversions des titres de rentes détenues par ses créanciers ; les créanciers avaient toutefois le choix entre vendre leur titre à un prix supérieur au montant de leur achat ou accepter d'échanger ce titre contre un nouveau titre qui donnait droit à un versement perpétuel légèrement diminué.

¹⁶ *L'Economiste Français*, Volume I, Numéro 3, 3 mai 1873, p.70.

l'aubaine que procure l'indemnité entraîne un mouvement d'inflation et de spéculation boursière en Allemagne et en Autriche. La panique boursière et financière de l'été 1873 y met un terme mais elle enclenche un mouvement déflationniste et des faillites dont les soubresauts vont continuer à agiter l'Europe jusque dans les années 1890s.

En France, frappée plus tardivement par le marasme, le poids du service de la dette occasionnée par les indemnités n'empêche pas les hommes de la Troisième République de s'engager dans des projets d'investissements importants. Dès 1878, Charles de Freycinet convainc les parlementaires de soutenir son vaste projet de travaux publics. On fait voter des crédits pour l'établissement de chemins de fer dans les campagnes ; pour des aménagements portuaires et le creusement de canaux de navigation ; pour subventionner les chemins vicinaux. Avec les lois sur l'éducation de Jules Ferry, on ne rechigne pas non plus à financer la construction et l'équipement des écoles primaires. Les grands emprunts n'ont pas fait que drainer les caisses du Trésor public, ils ont prouvé la capacité de l'Etat français à s'endetter plus et celle des Français à supporter plus de taxes. Ils ont aussi démontré la capacité de la France à s'insérer dans un marché mondial des capitaux de plus en plus mobiles, que favorisent l'adoption de l'étalon-or en Allemagne (1871) puis en France (1876), et l'essor des grands établissements de crédit.

Benjamin Constanty

Etudiant en master II d'Histoire – EHESS

Diplômé de Science Po Paris (Ecole des Relations internationales) - Politique économique internationale

ANNEXE :

- La courbe de la rente et des ministères Miroir – 1914 (archive personnelle DP)

MINISTÈRE	ANNÉE	COURS	ÉCART	MINISTÈRE	ANNÉE	COURS	ÉCART	MINISTÈRE	ANNÉE	COURS	ÉCART	MINISTÈRE	ANNÉE	COURS	ÉCART
GUICHOU	59,10	55,70	51,40	JULES FERRY	82,10	85,50	86,50	LOUBET	95,92	96,10	99,70	COMBES	101,60	102,00	98,15
4 sept. 1870	Diminution en		23 sep. 1880	Augmentation en		27 fév. 1892	Augmentation en		7 juin 1902	Diminution en		18 janv. 1905	2 ans 7 m. 11 j. : 3,45		
13 fév. 1871	5 mois 9 jours : 7,70		10 nov. 1881	1 an 1 m. 17 j. : 4,20		28 nov. 1892	9 mois 1 jour : 3,78								
THIERS	51,40	51,63	51,80	GAMBETTA	86,30	86,50	82,10	RIBOT	99,70	99,90	94,80	ROUVIER	98,15	97,92	99,45
19 fév. 1871	Augmentation en		14 nov. 1881	Diminution en		6 déc. 1892	Diminution en		24 janv. 1905	Augmentation en		18 fév. 1906	1 an 25 jours : 1,20		
18 mai 1873	2 ans 3 mois : 0,40		26 janv. 1882	2 mois 12 jours : 4,20		10 janv. 1893	1 mois 4 jours 4,90								
DUFAURE	51,80	51,80	54,85	FREYCINET	82,10	82,65	81,30	RIBOT	94,80	95,40	96,77	ROUVIER	99,45	99,45	99,50
18 mai 1873	Augmentation en		30 janv. 1882	Diminution en		11 janv. 1893	Augmentation en		18 fév. 1906	Augmentation en		7 mars 1906	17 jours : 0,05		
24 mai 1873	6 jours : 3,05		20 juil. 1882	5 mois 29 jours : 0,70		30 mars 1893	2 mois 19 jours : 1,97								
BROGLIE	54,85	56,40	58,95	DUCLERC	81,40	81,60	77,60	CH. DUPUY	96,77	96,90	99,07	SARREIN	99,50	99,80	96,00
25 mai 1873	Augmentation en		7 août 1882	Diminution en		4 avril 1893	Augmentation en		14 mars 1906	Diminution en		19 oct. 1907	7 mois 5 jours : 3,50		
24 nov. 1873	6 mois : 4,10		28 janv. 1883	5 mois 21 jours : 3,80		25 nov. 1893	7 mois 21 jours : 2,30								
BROGLIE	58,95	58,75	59,80	FALLIERES	77,60	77,70	79,45	CAS.-PÉRIER	99,07	99,45	100,95	CLEMENCEAU	96,00	95,75	97,65
26 nov. 1873	Augmentation en		29 janv. 1883	Augmentation en		3 déc. 1893	Augmentation en		25 oct. 1906	Augmentation en		20 juil. 1909	2 ans 8 m. 25 j. : 1,85		
16 mai 1874	5 mois 19 jours : 0,85		17 fév. 1883	en 19 jours : 1,85		22 mai 1894	5 mois 19 jours : 1,88								
G. DE CESSAY	59,80	59,25	65,00	JULES FERRY	79,45	80,22	76,65	CH. DUPUY	100,95	101,10	101,70	BRIAND	97,65	97,80	96,45
22 mai 1874	Augmentation en		21 fév. 1883	Diminution en		30 mai 1894	Augmentation en		24 juil. 1909	Diminution en		30 oct. 1910	1 an 3 mois 6 j. : 1,20		
10 mars 1875	9 mois 19 jours : 5,20		30 mars 1885	2 ans 1 m. 9 j. : 2,80		27 juin 1894	28 jours : 0,75								
RUFFET	65,00	65,00	66,45	BRISSON	76,65	78,75	80,20	CH. DUPUY	101,70	100,60	102,15	BRIAND	96,45	97,10	97,50
10 mars 1875	Augmentation en		6 avril 1885	Augmentation en		1 juillet 1894	Augmentation en		3 nov. 1910	Augmentation en		27 fév. 1911	3 mois 24 jours : 1,05		
23 fév. 1876	11 mois 13 j. : 1,45		29 déc. 1885	8 mois 23 jours : 3,55		14 janv. 1895	6 mois 13 jours : 0,45								
DUFAURE	66,45	66,95	69,90	FREYCINET	80,20	80,92	83,61	RIBOT	102,15	102,90	100,45	MONS	97,50	97,40	95,25
9 mars 1876	Augmentation en		7 juil. 1886	Augmentation en		26 janv. 1895	Diminution en		2 mars 1911	Diminution en		23 juin 1911	3 mois 21 jours : 2,25		
2 déc. 1876	8 mois 23 jours : 3,15		3 déc. 1886	10 mois 26 j. : 3,41		28 oct. 1895	9 mois 2 jours : 1,70								
JULES SIMON	60,60	70,50	67,20	GORLET	83,61	84,02	80,15	BOURGEOIS	100,45	99,85	103,25	CAILLAUX	95,25	95,12	94,20
12 déc. 1876	Diminution en		11 déc. 1886	Diminution en		1 ^{er} nov. 1895	Augmentation en		27 juin 1911	Diminution en		10 janv. 1912	6 mois 14 jours : 1,02		
16 mai 1877	5 mois 4 jours : 2,40		17 mai 1887	5 mois 6 jours : 3,46		23 avril 1896	5 mois 22 jours : 2,80								
BROGLIE	67,20	67,50	71,50	ROUVIER	80,15	81,65	82,80	MÉLINE	103,25	102,60	102,65	POINCARÉ	94,20	94,80	89,40
17 mai 1877	Augmentation en		30 mai 1887	Augmentation en		29 avril 1896	Diminution en		14 janv. 1912	Diminution en		18 janv. 1913	1 an 4 jours : 4,80		
19 nov. 1877	6 mois 2 jours : 4,30		4 déc. 1887	6 mois 4 jours : 2,65		15 juin 1896	2 ans 1 m. 17 j. : 0,60								
ROCHEBOUET	71,50	70,90	71,00	TIRARD	82,80	82,60	82,25	BRISSON	102,65	102,55	101,40	BRIAND	89,40	89,25	87,90
23 nov. 1877	Diminution en		12 déc. 1887	Diminution en		28 juin 1898	Diminution en		21 janv. 1913	Diminution en		18 mars 1913	1 mois 25 jours : 1,30		
24 nov. 1877	1 jour : 0,50		30 mars 1888	3 mois 18 jours : 0,55		25 oct. 1898	3 mois 27 jours : 1,25								
DUFAURE	71,00	73,00	76,95	ELOQUET	82,25	82,05	83,90	CH. DUPUY	101,40	101,60	103,10	BARTHOU	87,90	88,05	87,50
13 déc. 1877	Augmentation en		3 avril 1888	Augmentation en		1 ^{er} nov. 1898	Augmentation en		21 mars 1913	Différence en		3 déc. 1913	8 mois 12 j. : Neau		
30 janv. 1879	1 an. 1 m. 17 j. : 5,95		14 fév. 1889	10 mois 11 jours : 1,65		18 fév. 1899	3 mois 17 jours : 1,70								
WADDINGTON	76,95	77,30	81,00	TIRARD	83,90	84,25	88,07	CH. DUPUY	103,10	103,10	102,17	DOUBERQUE	87,90	85,80	85,80
4 fév. 1879	Augmentation en		22 fév. 1889	Augmentation en		18 fév. 1899	Diminution en		8 déc. 1913	Diminution en		2 juin 1914	5 mois 25 jours : 2,10		
21 déc. 1879	10 mois 17 j. : 4,65		14 mars 1890	1 an 20 jours : 4,77		12 juin 1899	3 mois 22 jours : 0,93								
FREYCINET	81,60	81,45	82,10	FREYCINET	88,07	88,20	93,02	W.-BOUSSEAU	102,17	101,30	101,60	RIBOT	85,80	86,20	85,60
28 déc. 1879	Augmentation en		17 mars 1890	Augmentation en		22 juin 1899	Diminution en		10 juin 1914	Diminution en		13 juin 1914	3 jours : 0,15		
19 sept. 1880	8 mois 22 jours : 0,50		18 avr. 1892	1 an 11 m. 1 j. : 7,25		3 juin 1902	2 ans 11 m. 12 j. : 0,57								

A quel taux les différents ministères ont pris la rente; à quel taux ils l'ont laissée —

Voici, depuis le 3 septembre 1870, veille de la proclamation de la République, les différences de cours subies par la rente française pendant que se manifestaient les divers ministères qui se sont succédés au pouvoir. Ils avaient pris la rente à 59 fr. 10. Le dernier ministre — le ministre Ribot — l'a laissée à son successeur, M. René Viviani, à 85 fr. 65, soit une différence en plus de 26 fr. 55. Le 3 septembre 1870, nous subissions les effets de la guerre; le 13 juin 1914, nous étions au lendemain de budgets plutôt désavantageux et en présence d'une situation financière fâcheuse. Nous donnons ici les cours: 1^o avant la constitution de chaque ministère; 2^o au jour de leur constitution; 3^o au jour de leur démission. Signalons que le ministre Casimir Périer a le premier dépassé le cours de 100 francs; que le ministre Léon Bourgeois a vu le cours le plus élevé avec 103 fr. 25 et que c'est sous le ministre Combes que le cours, qui ne devait plus monter au-dessus, est retombé au-dessous de cent francs.

L'armée nouvelle qui fait oublier la défaite

Comment est née la première armée de la III^e République (septembre 1870 - février 1871)

Après la capitulation de l'armée impériale et la capture de Napoléon III à Sedan le 2 septembre 1870, les militaires allemands s'attendent à ce que la France, privée de son souverain et de l'essentiel de son armée régulière, prisonnière à Sedan (75 000 hommes) ou assiégée dans Metz (140 000 hommes), demande la paix. Le 11 septembre le général Von Moltke, chef de l'état-major allemand, inspirateur et organisateur des opérations qui ont mené à la victoire écrasante de Sedan, écrit à son frère : « *A vrai dire, la guerre devrait être finie (...) peut-être dans une quinzaine de jours* ». La capitulation de Metz, jugée imminente, devrait être le coup fatal à la volonté française de continuer la lutte. Cet espoir est partagé par les généraux comme par l'ensemble de la troupe, après les immenses pertes subies dans les batailles d'Alsace et de Lorraine.

Mais la révolution du 4 septembre à Paris met à bas le régime impérial, la République est proclamée et le premier acte de Jules Favre, ministre des affaires étrangères du gouvernement provisoire, précisément intitulé « gouvernement de la Défense nationale », est d'informer les chancelleries étrangères et l'opinion que la guerre continue : « *nous ne céderons ni un pouce de notre territoire, ni un pouce de nos forteresses* ». Or c'est précisément les conditions que Bismarck exige pour revenir à la paix : l'Alsace et les forteresses de Lorraine, en premier lieu Metz. La guerre continuera encore sept mois, avant que la volonté politique de poursuivre la lutte ne cède la place à celle de capituler, incarnée par Adolphe Thiers après la démission de Léon Gambetta.

Le gouvernement provisoire doit faire face à une situation militaire dramatique. Début septembre, les troupes régulières organisées se limitent aux 50 000 soldats des 13^e et 14^e corps d'armée, réunis à Paris. Le 13^e CA, en fait constitué d'une seule division d'infanterie (général Maudhuy), a été ramené de Mézières par son chef le général Joseph Vinoy (âgé de 70 ans) après Sedan, échappant de justesse à ses poursuivants. A Paris, il est étoffé par les divisions Blanchard et d'Exea, en voie de constitution, et par la garnison de Rome (une brigade), qui vient d'arriver à Paris via Marseille. *[Cette garnison était un héritage de la politique italienne de Napoléon III, qui n'avait pu convaincre le parti conservateur catholique, sur lequel s'appuie son régime, de soutenir le projet d'unification de l'Italie mené par Cavour qu'à la condition que les Etats du Pape demeurent indépendants. C'est cette garnison qui était chargée de la protection du Pape, et qui avait même dû affronter en 1867 une tentative de prise de Rome par Garibaldi – ce qui rendit d'ailleurs impossible l'alliance italienne contre la Prusse trois ans plus tard... Face à l'invasion allemande, Napoléon III avait dû se résoudre à rappeler la garnison – ce qui permit aux Italiens de s'emparer enfin de Rome les armes à la main, le 20 septembre 1870...]*

Le 14^e CA, lui, vient d'être formé avec 10 000 rescapés de Sedan, 15 000 soldats de la marine (canonniers et infanterie), des réservistes et des volontaires. Mais l'armée régulière va bénéficier progressivement de nouveaux renforts de diverses provenances. Tout d'abord, les cinq derniers

régiments réguliers de l'armée d'Afrique arrivent d'Algérie. Ensuite, les 4ème bataillons des régiments, constitués des conscrits non encore versés à leurs unités régulières, se regroupent dans les 120 dépôts régimentaires dispersés dans les départements non-occupés. Enfin, après les capitulations de Sedan, puis plus tard de Metz (28 octobre) , de nombreux soldats s'évaderont pendant leur transfert à pied depuis ces places jusqu'à Pont-à-Mousson, tête de la ligne ferroviaire qui les envoie en captivité en Allemagne. Ils rejoignent individuellement les armées de la République. Complétées par des réservistes, ces différentes troupes régulières permettront de former 90 régiments de marche, plus 41 bataillons autonomes, et 42 compagnies de troupes de marine. L'effectif théorique au 1er octobre sur l'ensemble du territoire non occupé est, selon l'administration de la guerre, de 296 500 hommes dans l'armée d'active, dont 54 000 disponibles, 37 000 en Algérie, 205 000 dans les dépôts. A ces troupes régulières s'ajoutent, toujours théoriquement, 244 000 hommes de la garde nationale mobile (les « moblots ») - dont 130 000 disponibles, 10 000 en Algérie, 103 000 dans les dépôts - et 8000 volontaires engagés dans l'armée régulière.

[La Garde nationale mobile (GNM) a été créée par la loi Niel de janvier 1868. Celle-ci instaure un service militaire actif pour les jeunes hommes de 20 ans. Un tirage au sort désigne la part du contingent appelé à un service actif de 5 ans, auxquels s'ajoutent 4 années dans la réserve et 5 ans dans la GNM dont les unités peuvent, en cas de conflit, être incorporés dans l'armée d'active. Les familles des jeunes gens tirés au sort ont cependant la possibilité de payer un remplaçant. L'autre part du contingent (épargnée par le tirage au sort) effectue néanmoins 5 mois de service actif, 9 ans dans la réserve et, sans possibilité de remplacement, 5 ans dans la GNM. Mais la durée des périodes d'instruction dans la GNM n'est que de...14 jours par an, dispersés sur l'année. Pour cause d'économies budgétaires, ces périodes seront même suspendues à partir de 1869].

Très rapidement, cette armée se trouvera de fait scindée en deux masses distinctes, que le gouvernement devra gérer séparément : d'une part les unités enfermées dans Paris assiégé, d'autre part les unités levées dans les provinces non-occupées. C'est l'articulation entre ces deux forces qui posera un défi considérable, et finalement insurmontable, à la stratégie républicaine. En effet, le 19 septembre, toutes les voies ferrées et les routes entre Paris et la province sont coupées par les armées allemandes qui commencent à investir la capitale après avoir marché depuis le champ de bataille de Sedan sans rencontrer d'opposition. Les communications par télégraphe continuent quelques jours via un câble immergé dans la Seine, mais les Allemands le sectionnent le 27 septembre. Désormais seuls les ballons, les pigeons voyageurs ou des estafettes isolées, prenant le risque de franchir les lignes, permettront à la capitale de communiquer avec le monde extérieur. Dans un premier temps, le gouvernement avait annoncé le 7 septembre sa décision de rester à Paris pour ne pas donner aux Parisiens le sentiment d'être abandonnés. Comme pour bien signifier la résolution des dirigeants de la toute nouvelle République à défendre la capitale qui venait des les porter au pouvoir, la présidence du gouvernement est confiée au général Louis-Jules Trochu, déjà nommé gouverneur de Paris le 17 août par le gouvernement impérial. Ce général s'était taillé une réputation d'opposition au régime impérial, en critiquant avant-guerre l'état réel de préparation de l'armée, puis de clairvoyance, en

préconisant le repli de l'armée sur Paris après les défaites d'août plutôt que de l'engager dans la marche désastreuse qui la mena à Sedan. Le général Adolphe Le Flô est nommé ministre de la guerre, Léon Gambetta ministre de l'intérieur, Jules Favre vice-président et ministre des Affaires étrangères, l'amiral Léon Martin Fourichon ministre de la Marine.

Mais Gambetta estime dès les premiers jours que, l'ennemi approchant de Paris, il est prioritaire d'organiser de nouvelles armées en province. C'est à cet effet qu'est créée le 11 septembre une « Délégation du gouvernement » envoyée à Tours le 13 septembre, avant que l'investissement de la capitale ne soit total, avec à sa tête le ministre de la Justice Adolphe Crémieux. Gambetta a eu également le temps de nommer des préfets qui, dans tous les départements, prennent le pouvoir au nom de la République, avec pour première mission d'organiser la levée, l'instruction, le ravitaillement et l'équipement des nouvelles unités. Le délégué de Trochu à Tours est le général Henri Lefort, celui du ministre de la guerre l'amiral Fourichon (ministre d'une Marine devenue bien inutile dans le contexte stratégique), qui a suivi Crémieux le 17 septembre. Mais le 3 octobre, Fourichon démissionne de son portefeuille de délégué à la guerre et le confie au général Lefort, tout en conservant celui de la Marine. Inquiet du manque d'énergie qu'il perçoit à la tête de la Délégation, Gambetta obtient de ses collègues leur accord pour partir à Tours et y ranimer l'esprit de défense. Le 7 octobre, il quitte Paris en ballon et arrive à Tours le 9 octobre. Il cumule les portefeuilles de l'Intérieur et de la Guerre (que Lefort refuse de garder), nomme le 11 octobre comme « sous-délégué à la Guerre » Charles de Saulces de Freycinet, un polytechnicien spécialiste des chemins de fer, ancien président de la Compagnie des chemins de fer du Midi, repéré et recruté par Lefort. Les deux hommes, l'un impulsant, l'autre organisant avec l'aide de ses deux adjoints les généraux Véronique et Thoumas et avec le relais des « commissaires à la guerre » envoyés dans chaque département ou auprès des armées, se révéleront efficaces, dans la mesure où les préfets et les chefs militaires coopèrent, ce qui sera de moins en moins le cas au fur et à mesure que les défaites renforceront le « parti de la paix » aux dépens des partisans de la « guerre à outrance ».

Dès lors, l'armée de Paris et les armées de province suivront deux histoires parallèles, que les moyens de communication de l'époque et les erreurs politiques des dirigeants politiques et militaires ne permettront jamais de croiser, conduisant ainsi inéluctablement à la défaite.

L'armée de Paris

Trochu, dès sa nomination comme gouverneur militaire de Paris le 17 août, fait converger tous les renforts disponibles vers la capitale avant que celle-ci ne soit investie, aux dépens des armées de province que l'on s'efforce de mettre sur pied : conformément au choix stratégique du gouvernement, il faut que Paris, siège de la volonté de résistance et du gouvernement, tienne.

Le 19 septembre, la garnison de Paris est constituée de 60 000 à 85 000 soldats réguliers (13e CA, général Vinoy ; 14e CA général Renault, puis Ducrot) ; 115 000 moblots (18 bataillons de la Seine, 72 de province entrés dans Paris entre le 1er et le 17 septembre) ; 300 000 gardes

nationaux sédentaires, dont 60 000 n'ont pas d'armes (254 bataillons). Les 12 000 marins sont répartis en deux divisions : l'une (contre-amiral Saisset) occupe les forts de l'est (Romainville, Noisy, Rosny), l'autre (contre-amiral Pothuau) les forts du sud (Ivry, Bicêtre, Montrouge). Les marins servent également la batterie lourde de Saint-Ouen, qui bat les rives de la Seine, et celle de Montmartre. L'ensemble est sous les ordres du vice-amiral baron de La Roncière-le-Noury.

Le 8 août, un décret impérial avait créé une garde nationale sédentaire (GNS) de Paris, composée des hommes valides de 30 à 40 ans. Le 10 août, une loi y ajoute les hommes valides de 20 à 30 ans « ayant satisfait leurs obligations militaires ». 60 bataillons (70 000 hommes) sont levés, essentiellement dans les arrondissements bourgeois, car il n'est pas question d'armer « la populace ». Mais le 18 août, Trochu étend le recrutement à tous les arrondissements. Le commandement en est confié au général Tamisier, remplacé le 3 novembre par le général Clément Thomas, à la suite d'une émeute menée par les gardes nationaux de l'Est parisien le 31 octobre. Chaque garde national touche une solde de 1,50 francs par jour à partir du 9 septembre, plus 0,75 francs pour les épouses à partir du 28 novembre (ce qui cause une explosion du nombre de mariages...). Ouvriers, artisans et commerçants se précipitent, car les entreprises et les commerces ferment les uns après les autres une fois la capitale coupée de la province: 254 bataillons (300 à 350 000 hommes) de la GNS sont recrutés. La GNS ne peut servir au-delà des remparts, mais le 16 octobre, le gouvernement appelle les GN à se porter volontaire dans l'armée régulière : 26 700 hommes franchissent le pas.

Au 21 octobre, les effectifs théoriques de l'armée de Paris sont les suivants : 130 000 réguliers (dont 84 000 sous les armes), 116 000 moblots (98 000 sous les armes), 14 300 soldats d'infanterie de marine, 11 000 gendarmes, policiers et douaniers, 3 000 canoniers de marine, 18 000 volontaires des corps francs, 343 000 gardes nationaux. Soit 636 000 hommes, 293 000 hors la GNS. Par un décret du 8 novembre, chaque bataillon de la GNS est appelé à fournir, sur la base du volontariat ou de la situation de famille (20 à 35 ans, célibataires ou veufs sans enfants), quatre « compagnies de marche » susceptibles de mener des actions offensives.

Cette armée est bien équipée. Sous l'impulsion du ministre des travaux publics Frédéric Dorian resté à Paris, un ancien industriel, les ateliers des artisans parisiens sont reconvertis en autant de petites fabriques d'armement. Paris produit 300 000 cartouches par jour et fabrique 400 canons de campagne au cours du siège. Ce sont ces canons que le peuple de Paris considère comme sa propriété, et qu'il refusera de voir enlever par l'armée régulière à l'aube du 18 mars, prélude à la proclamation de la Commune et à la terrible guerre civile qui suivit.

La ville est entourée d'un rempart de 10 mètres de haut et de 3,5 mètres de large, précédé d'un fossé de 15 mètres de large. L'enceinte, longue de 38 kilomètres, comprend 94 bastions. Elle est protégée, à une distance variant de 1,5 à 3,5 kilomètres, par une ceinture de 53 kilomètres de long composée de quelques redoutes et surtout de 16 forts armés chacun de 50 à 70 canons lourds. Les forts sont confiés à sept vice-amiraux et neuf contre-amiraux de la marine, comme autant de vaisseaux dont les canons doivent maintenir les assiégeants à distance. L'enceinte abrite 805 canons, les forts 1389, les redoutes 400, au total 2140 à 2627 (selon les sources) pièces de tous calibres, approvisionnées à 500 coups chacun. Les plus grosses portent des noms propres comme La Joséphine, La Blême, Le Caporal, Le Compétent, La Douleur, L'Egosillée, le

Vercingétorix (financé par les départements d'Auvergne). Si les pièces de dotation des forts, d'un type ancien, ne portent qu'à 2 kilomètres, il leur est ajouté fin août et début septembre des canons de marine de calibres 160 à 190 portant à 6 ou 7 km. Certains se chargent par la bouche, les plus modernes par la culasse. La *Joséphine*, la plus grosse pièce, porte à 9,2 km. Mais nombre d'elles sont été montées sur des affûts anciens, ce qui limite de moitié leur portée... Ces canons équipent également les batteries qui battent les rives de la Seine, de la Marne et des canaux là où ces cours d'eau franchissent l'enceinte.

Trochu confie le 9 septembre à l'architecte Eugène Viollet-le-Duc, plus connu pour sa restauration des monuments médiévaux, la direction des travaux de fortifications. Il emploie 12 000 ouvriers au renforcement de l'enceinte par la construction de redoutes, de palissades et de courtines (en particulier autour des franchissements des voies de chemin de fer, des canaux et des fleuves), mais aussi d'abris, de casemates, de plates-formes et d'embrasures de tir à l'intérieur des forts, et enfin de barrages permettant de remplir les fossés d'eau et même de pétrole en cas d'assaut. Il procède aussi à la destruction des constructions pouvant gêner le tir de l'artillerie dans la zone militaire de 250 m autour des fortifications, dont les habitants sont expulsés par un décret du 8 septembre. Les issues des carrières, dont les galeries sortent parfois hors de l'enceinte ou passent sous les forts, sont bouchées.

Conscient de la vulnérabilité des forts aux tirs des canons Krupp, Trochu fait entreprendre la construction de redoutes au-delà de leur périmètre. Des travaux sont commencés à Montretout, sur le rebord du plateau de Garches (sud-ouest), à Gennevilliers (nord-ouest), à Chatillon et à Villejuif (sud), à Vincennes (sud-est). Mais l'investissement rapide de la capitale arrête les travaux ; les redoutes restent inoccupées, sauf celle de Châtillon, dont les Allemands s'emparent le 19 septembre, tandis que celles de Villejuif (Moulin Saquet et Hautes Bruyères) et de Vincennes (la Faisanderie) restent aux Français.

Prévoyant une attaque de vive force de l'armée allemande, Trochu a divisé la capitale en neuf secteurs triangulaires à partir du centre, chacun confié à un officier ayant sous ses ordres un nombre déterminé de soldats réguliers et de moblots : l'idée est d'opposer à un assaut « une défense à la Saragosse », en référence au siège de 1809 où les Espagnols défendirent cette ville maison par maison contre les troupes napoléoniennes.

Les Allemands ne tomberont pas dans ce piège : Moltke a ordonné d'investir la ville et d'attendre, comme à Metz, que la faim fasse son œuvre dans une ville peuplée de 2,2 millions d'habitants. Mais Trochu a également fait rentrer dans la ville 250 000 moutons, 40 à 50 000 bœufs et 12 000 porcs (mais trop peu de vaches à lait, ce qui fera exploser la mortalité infantile pendant le siège), parqués au bois de Boulogne et dans le Jardin du Luxembourg. Aucun rationnement n'est au début mis en place, car personne ne pense que le siège durera. Le prix du pain et de la viande sont cependant fixés et contrôlés par le gouvernement dès la mi-septembre (ce qui n'empêche pas le marché noir). La distribution via les boulangeries et les boucheries est supervisée par les mairies d'arrondissement.

Un communiqué de Trochu, le 26 août, demande aux « citoyens les plus faibles » de quitter Paris. Mais ce communiqué a un effet inverse sur les habitants de la banlieue parisienne qui, pour échapper à l'invasion, viennent se réfugier dans les murs de la capitale. Le solde entre d'une part l'arrivée de près de 300 000 soldats et 200 000 réfugiés des départements envahis, auxquels

s'ajoutent début septembre ceux de la banlieue, et d'autre part le départ de la partie la plus aisée de la population (environ 100 000 personnes) et l'évacuation forcée de 3600 « vagabonds », 4600 malades incurables et 1400 prostituées, fait passer la population de Paris de 1,5 à plus de 2 millions d'habitants...

Trochu fait aussi entrer dans la ville des trains chargés de charbon afin d'alimenter les usines de gaz d'éclairage pendant 80 jours. Pour économiser le gaz, l'extinction des feux des lieux publics et des habitations privées est, le 1er novembre, fixée à 22h30. Le 16 novembre, l'extinction des feux des cafés et restaurants est fixée à 19 h. Fin novembre, le gaz est réservé à l'éclairage des rues et aux industries. La Ville Lumière, si fière des illuminations de l'Exposition Universelle de 1867, est plongée dans le noir dès la nuit tombée. Enfin, des mesures sont prises pour que l'alimentation en eau puisse se passer de l'apport des rivières et sources situées hors de l'enceinte. Paris ne manquera pas d'eau pendant le siège.

Le 21 novembre a lieu la dernière distribution commerciale de viande fraîche. Le 29 novembre, tous les grands animaux encore vivants (chevaux, mules, ânes) sont recensés : il y en a 45 000, qui seront sacrifiés au rythme de 500 par jour. Selon le calcul d'un journaliste américain de l'époque, les Parisiens auraient mangé pendant le siège 65 000 chevaux, 5 000 chats, 1 200 chiens et seulement 300 rats, mais ce sont ces derniers qui ont le plus marqué l'imaginaire parisien. En fait, ils sont surtout servis dans les restaurants aux plus riches, qui font ainsi assaut de snobisme. Il en est de même pour l'autre symbole du siège, les pensionnaires de la ménagerie du Jardin des Plantes : les ours, qui consomment eux-mêmes beaucoup de viande, sont abattus les premiers fin octobre. Fin décembre, éléphants, chameaux, phoques, etc., ont subi le même sort. Seuls les singes et les fauves en réchappent...parce qu'on ne sait pas les attraper.

Loin de ce folklore, les mairies d'arrondissement organisent des cantines qui servent chaque jour des repas à bas prix aux 190 000 parisiens les pauvres jusqu'à la fin du siège. Les plus riches ont de leur côté toujours accès, mais à des prix exorbitants, à une nourriture normale et régulière grâce au marché noir et aux stocks cachés aux autorités, qui sortent des celliers et des caves dès le lendemain de l'armistice. La rancoeur contre les « accapareurs » explique en grande partie le soutien initial des Parisiens à la Commune.

Le rationnement de la viande, organisé par les mairies, commence le 10 octobre : 100 g par jour, puis 50 g en novembre, 30 g en décembre. Fin novembre, la distribution n'a lieu que tous les deux jours. Le pain n'a été rationné que dans les derniers jours du siège, à partir du 18 janvier, à raison de 300 g par adulte et 250 g par enfant de moins de cinq ans. Mais dès le 15 décembre, le blé commence à être mélangé avec du riz, puis, au fur et à mesure de l'épuisement des réserves, avec des pois, des haricots, de l'avoine et même de la paille, jusqu'à produire dans la seconde quinzaine de janvier du pain noir, le « pain de siège » qui restera dans les mémoires.

La pénurie s'exprime surtout par la longueur des queues et l'envolée des prix aux dépens des plus pauvres et des plus faibles, faute d'un rationnement immédiat et d'un contrôle sévère des prix.

Plus que la famine ou le bombardement, ce sont les maladies déclenchées par la combinaison du froid et du manque d'alimentation saine qui sont la cause de la surmortalité. Selon les statistiques de la morgue de Paris, le nombre de morts par maladie passe de 1266 à 4444 par

semaine entre la première et la dernière semaine de siège, le nombre de décès par pneumonie passant à lui seul de 123 à 1084. Six civils seulement sont répertoriés comme « morts de faim », mais 4 800 nourrissons, infirmes et personnes âgées sont mortes de maladies dues aux privations. Au total, le nombre de décès excédant la moyenne normale, et que l'on peut donc attribuer au siège, s'élève à environ 42 000 (64 000, contre 22 000 en temps de paix sur une durée équivalente à celle du siège).

Le 22 décembre, Paris envoie à Tours un ballon portant un message signalant que la ville ne pourra nourrir la population que jusqu'au 20 janvier. Des estimations ultérieures montreront toutefois qu'il restait encore dix jours de nourriture au moment de l'ouverture des négociations, le 23 janvier.

Les armées de province

Avec leurs deux adjoints, Véronique et Thoumas, Gambetta et Freycinet s'efforcent d'organiser, instruire et armer les flots de réservistes, d'appelés, de « moblots » et de volontaires qui se regroupent dans chaque chef-lieu de canton des départements non occupés.

A la mi-octobre, Freycinet estime avoir à sa disposition 40 000 soldats réguliers, 40 000 moblots, 5 à 6 000 cavaliers et une centaine de canons sur la rive sud de la Loire, 35 000 soldats de tous types dans la vallée de la Saône (armée de l'est), 30 000 (essentiellement des moblots) dans la basse vallée de la Seine et dans le Maine (armée de l'ouest), soit 150 000 hommes au total.

Mais les levées de conscrits, l'instruction dans les dépôts, permettront à la Délégation de mettre sur pied un nombre suffisant d'unités pour diminuer progressivement, puis effacer l'infériorité numérique qui prévalait au début de la guerre. Au 15 décembre, tandis que 840 000 soldats Allemands occupent la France, 1,4 million de Français sont sous les drapeaux. Au cours du conflit, la France aura levé 1,5 million d'hommes ; l'Allemagne 1,5 million, dont 1 143 000 ont servi en France.

Principales étapes de la mobilisation française (y compris celles initiées avant le 4 septembre par le gouvernement impérial, mais dont la République cueillera les fruits)

17 juillet : Appel à l'activité des hommes figurant sur les listes de la Garde Nationale Mobile (GNM), soit 448 000 hommes et 10 000 officiers, regroupés en 397 bataillons composant 58 régiments, plus 144 bataillons autonomes.

26 juillet : Appel du contingent de 1869 à rejoindre les dépôts (220 000 hommes, dont 75 000 enrôlés dans l'armée régulière, 145 000 dans la GNM)

7 août : Incorporation de tous les hommes valides (hors armée d'active et GNM) de 30 à 40 ans dans la Garde nationale sédentaire (GNS).

10 août : Appel de tous les hommes de 25 à 35 ans non chargés de famille exemptés de service actif (les « bons numéros », soit 450 000 hommes) ; appel anticipé de la classe 1870 (160 000 hommes, dont 141 000 dans l'armée régulière et 37 000 dans la GNM), qui n'aurait dû être appelée que le 1^{er} janvier (décret confirmé par le gouvernement de Défense nationale le 1^{er} octobre). Les conseils de révision de la classe 1870 sont achevés le 19 septembre, sauf dans les onze départements envahis. Ils fourniront 120 000 hommes à l'armée régulière.

18 août : Appel dans la GNM de tous les exemptés des classes 1865 et 1866.

29 août : Décret permettant de verser les bataillons de GNM dans l'armée d'active.

29 septembre : Décret de mobilisation de tous les hommes célibataires et veufs sans enfants de 21 à 40 ans, membres de la GNS, sous le nom de « Garde nationale mobilisée », susceptible d'être versée dans les unités d'active. Chaque département doit fournir une brigade équipée à ses frais, sous l'autorité du préfet et des « commissaires de guerre » envoyés par la Délégation.

13 octobre : Décret créant « l'armée auxiliaire », qui regroupe la GNM, la GNS et la garde nationale mobilisée, la légion étrangère (autorisée à servir sur le territoire national, pour la première fois) et les corps francs.

14 octobre : Décret fusionnant l'armée auxiliaire avec l'armée régulière sous le nom d'Armée de la Défense nationale.

2 novembre : Décret de versement de tous les hommes de 21 à 40 ans, y compris chargés de famille, dans la Garde nationale mobilisée, donc pouvant être appelée à l'armée d'active : c'est ce décret qui déclenchera le plus de résistance dans les campagnes. Avec ce décret, la conscription devient de fait universelle, répétant la « levée en masse » de 1792 et anticipant sur la mobilisation de 1914.

Comme la Délégation n'a pas les moyens d'équiper tous ces hommes à la fois, un premier ban, constitué des non-chargés de famille (déjà convoqués le 29 septembre) et des chargés de familles exemptés de certaines classes précédentes, est convoqué immédiatement. Un second ban, composé des chargés de famille, est séparé en deux groupes d'âge : les 21 à 30 ans sont convoqués du 1^{er} au 10 décembre ; les 30 à 35 ans du 20 au 30 décembre. Le premier ban fournit 580 000 hommes, dont 500 000 (749 bataillons) seront acheminés jusqu'aux camps d'entraînement, et 260 000 (367 bataillons) seront effectivement versés aux unités combattantes. Mais le deuxième ban ne fut jamais convoqué, faute de moyens pour les équiper et les entraîner.

31 décembre : Le contingent actif de la classe 1863, libérable après sept ans de service, est maintenu sous les drapeaux. La classe de 1871 est appelée sous les drapeaux, par anticipation d'une année ; mais les conseils de révision n'auront pas achevé leur tâche pour cette dernière levée à la signature de l'armistice, le 28 janvier 1871.

La délégation de Tours concentre en un premier temps les recrues de toutes catégories en trois armées : Est (à Belfort, général Cambriels), Ouest (au Mans, général Fiereck, puis Aurelle de Paladine), Loire (à Orléans, général de La Motterouge).

Les hommes sont reçus, équipés et entraînés dans les dépôts militaires de division. Mais pour faciliter les transports et l'approvisionnement, un décret du 25 novembre crée onze camps régionaux d'entraînement et d'équipement : Bordeaux, Cherbourg, Clermont-Ferrand, Conlie (Sarthe), La Rochelle, les Alpines (Bouches du Rhône), Montpellier, Nevers, Saint-Omer, Sathonay (Rhône), Toulouse, dont quatre (Saint-Omer, Cherbourg, La Rochelle, les Alpines), sont fortifiés et doivent accueillir 250 000 hommes chacun, alors que les autres sont « calibrés » pour recevoir 60 000 hommes. Celui de Conlie existe dès octobre, celui de Toulouse début novembre. L'effectif prévu ne sera jamais atteint, mais les conditions d'hébergement et d'hygiène n'en sont pas moins déplorables, au point de déclencher ce qu'on appellera « le scandale de Conlie ». Les partisans de Gambetta seront accusés par les partisans de Thiers d'avoir volontairement regroupé les conscrits et réservistes issus des départements bretons, réputés peu

fidèles à la République, dans un véritable cloaque de boue où la maladie fait rapidement des ravages. Mais les mesures prises par Gambetta après une visite au camp, et surtout la situation tout aussi peu enviable de la plupart des camps du même genre, montrent qu'il s'agissait plutôt d'un problème général.

Le rassemblement et l'instruction des conscrits et réservistes ne suffit cependant pas à en faire des unités « complètes de guerre » : encore faut-il les équiper.

Les hommes regroupés dans les dépôts et les camps reçoivent un entraînement intensif à la marche et la manœuvre, mais guère au tir, faute de cartouches. Un ordre du 8 octobre interdit l'exercice de tir à balles réelles. Les nouvelles recrues sont le plus souvent équipées de fusils importés ou de vieux mousquets à chargement par le canon (dits « à piston »), transformés grâce à l'adjonction d'une culasse à tabatière, alors que le Chassepot est réservé à quelques exceptions près à l'armée régulière. Obtenir des Chassepots sera une demande récurrente des francs-tireurs et des moblots.

Les arsenaux sont situés à Châtelleraut, Saint-Etienne, Tulle, Bourges ; ceux de la marine à Brest, Rochefort et Toulon. Ils produisent 15 à 20 000 fusils par mois et trois millions de cartouches par semaine en septembre, 4,5 en décembre, 7 millions en février. A la fin de la guerre, la pénurie de munitions a cessé. Du 17 septembre au 28 février, les manufactures de l'Etat auront produit 122 000 fusils.

C'est insuffisant, et le gouvernement multiplie les achats à l'étranger : la commission d'armement créée à Tours le 9 septembre, qui dépend du ministère des travaux publics, dépense ainsi 200 millions de francs jusqu'à l'armistice. Elle achète les surplus de la guerre de Sécession : les fusils américains Remington, Sharp, Springfield, Spencer arrivent au Havre, à Brest, Cherbourg et Nantes. Des commandes sont passées aux usines de Birmingham et Liège pour la fabrication des modèles britanniques Enfield et Snyder. Un million de fusils sont ainsi acquis, mais ils sont de plus de 40 types différents et 500 000 seront encore en mer ou en attente d'acheminement vers les dépôts régimentaires dans les ports lorsque l'armistice est signée.

Mais ce sont surtout les équipements (uniformes, chaussures, manteaux, havresacs, pelles et pioches) qui manquent. A la fin de la guerre, les ateliers régimentaires des dépôts fabriquaient 150 000 uniformes et 100 000 paires de chaussures par mois, les ateliers civils sous contrats avec le ministère 450 000 uniformes par mois, mais c'est insuffisant. Au total, l'armée d'active aura reçu entre octobre et février 900 000 uniformes.

Les départements, chargés de l'équipement des gardes nationaux, entrent en concurrence avec les intendants militaires auprès des fournisseurs privés. Des marchés sont passés à la hâte, dont certains avec des entrepreneurs véreux ou incompetents : l'équipement livré est alors de mauvaise qualité (vareuses non-doublées, chaussures percées...). Les préfets sont parfois amenés à demander aux recrues de s'équiper elles-mêmes. Les moblots sont ainsi souvent habillés de vêtements civils, y compris les sabots et la blouse de paysan auxquels on a cousu un galon rouge. Ce sont ces blouses qui permettent de reconnaître l'origine du bataillon, selon la couleur dominante du costume traditionnel : bleu pour la Sarthe, écru pour la Dordogne, etc.

Mais la pénurie la plus problématique est le manque de chevaux. Non pas tant pour la cavalerie de ligne, qui a quasiment disparu dans les défaites de l'armée impériale, que pour les transports et l'artillerie. Si le réseau ferré, beaucoup plus dense qu'aujourd'hui, achemine sans problèmes

majeurs les équipements vers les dépôts et même à proximité du front, c'est la « logistique des derniers kilomètres », surtout lorsque les armées avancent, qui fait défaut, tant les chevaux, mais aussi les harnachements et les voitures, manquent. La remonte et les équipements dépendent en effet des fournisseurs privés, les haras nationaux ayant déjà été vidés par la cavalerie de ligne. C'est cette pénurie de transports qui explique en grande partie le dénuement ressenti par les troupes du front tout au long de la campagne.

En revanche, le gouvernement de Défense nationale améliore nettement l'artillerie, point faible de l'armée impériale face à la supériorité des fameux canons Krupp.

Au 4 septembre, il y avait 52 pièces de 12 à Paris, 244 en province ; 36 pièces de 8 à Paris, 46 en province ; 265 pièces de 4 à Paris, 1350 en province ; et enfin 28 mitrailleuses en province – ce qui est dérisoire. En effet, un très grand nombre de pièces ont été perdues ou capturées après les défaites initiales, les retraites et les capitulations de Metz et Sedan.

La République lance un gigantesque programme de fabrication, car les Allemands n'occupent pas les sites majeurs de production (Bourges, Saint-Etienne, Lille, Tarbes, Besançon, Paris, Douai). La production est entièrement orientée vers la fabrication de canons de 12 - les seuls dont la portée est suffisante pour atteindre l'artillerie allemande -, et d'obus à percussion pour remplacer les obus à fusée, dont l'inefficacité a été patente. A la fin du conflit seront également produits des canons Reffye de calibre 7, les premiers de l'artillerie française à se charger par la culasse, ancêtre du fameux « 75 » de 1914.

Au total, les arsenaux militaires produiront 251 batteries (1 506 pièces, dont 400 fabriqués dans Paris assiégé). Au 18 février, 1 200 pièces auront été livrées. Pour la première fois, l'armée a aussi recours à des fournisseurs privés : Schneider livre 250 canons durant la guerre, les Forges et Chantiers de la Méditerranée 340. La fabrique de mitrailleuses Reffyes, transportée de Meudon à Nantes en septembre, recommence à produire aussitôt. Elle fabrique 18 batteries (108 pièces) de septembre à fin janvier. Les ouvriers des mines, des arsenaux et des chemins de fer, d'abord mobilisés, sont exemptés et renvoyés au travail, les premiers en décembre, les autres dès octobre. Un décret du 3 novembre fait obligation à chaque département de financer une batterie équipée par 100 000 habitants.

Des pièces américaines des surplus de la guerre de Sécession sont également achetées en nombre ainsi que quelques mitrailleuses Gatling, et des canons Armstrong, dont la portée est équivalente à celle des Krupp, sont commandés aux arsenaux britanniques et belges. Mais ces importations poseront sans cesse aux artilleurs des problèmes d'approvisionnement en obus compatibles avec les différents types de pièces dont ils disposent.

Ce qui manque le plus, ce sont les harnais, les chevaux, les caissons et surtout les canonniers : il ne reste que 450 officiers d'artillerie disponibles dans les armées de province après les investissements de Metz et Paris. De ce fait, 48 batteries (288 canons) seulement sont opérationnelles en province mi-octobre, presque toutes envoyées à l'armée de la Loire. Le nombre d'officiers sera porté à plus de 1 000 par le gouvernement qui promeut des sous-officiers canonniers et affecte des officiers d'infanterie ou de marine à l'artillerie. Mais faute d'attelages de rechange, nombre de pièces seront abandonnés lors des retraites, ou même des mouvements offensifs. A la fin de la guerre, 1 500 canons sont dans les dépôts faute de harnachement ou de servants !

Au 15 décembre 1870, l'armée française est dotée de 1300 canons, 300 de plus qu'au début de la guerre, en août. Soit 2,3 canons pour 1000 hommes, alimentés chacun à 250 coups. L'armée allemande, elle, dispose de 1600 pièces. Mais les Allemands conservent la supériorité en matière de doctrine de manœuvre de l'artillerie et donc de concentration des feux.

Reste enfin à financer les soldes et l'achat de ces armes et équipements.

Lorsque le gouvernement de Défense nationale arrive aux affaires, les caisses de l'Etat ont été suffisamment garnies par Pierre Magne, ministre des finances du gouvernement impérial, pour financer les débuts de la « levée en masse » lancée par Gambetta. Pierre Magne a relevé de 1600 à 2400 millions de francs le plafond des avances de la Banque de France, émis pour un million de Bons du Trésor, et lancé le 21 juillet un emprunt de 500 millions de francs, porté le 12 août à 1 milliard et qui, malgré les défaites d'août, trouvent facilement preneurs sur le marché financier national et international. Mais les dépenses pour équiper, nourrir, entretenir, transporter et solder près de 1,5 million de soldats s'élèvent à dix millions de francs par jour : les caisses s'assèchent vite.

La Délégation de Tours lance le 25 octobre un nouvel emprunt de 250 millions de francs : 94 millions seulement seront souscrits en France, et le solde sur la place de Londres, où il est essentiellement négocié avec la banque Morgan au taux, très élevé, de près de 9 %. Il permettra de couvrir les besoins du gouvernement jusqu'à fin décembre.

Mais à cette date, la confiance des marchés s'est envolée : tout emprunt est devenu impossible. Il faut vivre d'expédients : la Délégation commence à payer les fournisseurs en Bons du Trésor, gage de nouvelles avances de la Banque de France, réticente, en les nantissant par les forêts et domaines de l'Etat. Au total, les avances de la Banque de France tout au long de la guerre se sont élevés à 895 millions de francs. Le gouvernement demande aussi aux contribuables de verser leur impôt de 1871 par anticipation et en une seule fois.

Villes et départements doivent équiper et armer les gardes nationales (mobiles, mobilisées et sédentaires) à leurs frais dans les chefs-lieux de canton. La ville de Lille vote 1,5 millions de francs le 16 septembre, Toulouse la même somme le 17 septembre, Cognac 200 000 francs le 8 septembre, Saint-Etienne 1,2 million le 16, Périgueux 1,2 million le 17 septembre ; le département de la Sarthe vote 2,5 millions le 16 septembre, l'Yonne 1 360 000 francs, le Finistère 600 000 francs, le Loir et Cher, l'Ille-et-Vilaine, le Loiret 1,5 millions chacun, le Nord 15 millions, la Loire Inférieure 500 000 francs, etc.

Ces difficultés financières ne sont pas étrangères au fait que la délégation, repliée à Bordeaux le 8 décembre en raison de l'avance allemande sur la Loire, se range le 6 février à la décision du gouvernement de Paris de signer l'armistice malgré l'hostilité de Gambetta. Celui-ci voulait en effet prendre des mesures exceptionnelles, comme porter le plafond des émissions de la Banque de France à 3 milliards, lancer deux emprunts de 200 millions en janvier et en février, et surtout créer une Banque nationale émettant des obligations à cours forcés... « *La France ne peut périr faute d'argent. Nous en trouverons* », s'exclame-t-il. Sans être suivi.

Il n'en reste pas moins que, entre la mi-septembre 1870 et janvier 1871, la Délégation du gouvernement de Défense nationale est parvenu à constituer et équiper douze nouveaux corps d'armée (CA), soit un effectif de plus de 400 000 hommes, en plus des 548 000 hommes déjà officiellement sous les drapeaux au 1er octobre :

15e CA (Aurelle) à Orléans mi-septembre.

16e CA (Chanzy) à Blois mi-octobre.

22e CA (Faidherbe) à Lille et Arras mi-octobre (dédoublé en 22e et 23e CA le 20 décembre).

17e CA (Sonis) à Meung début novembre.

18e CA (Billot) à Gien mi novembre.

20e CA (Crouzat) à Lyon et Besançon, qui rallie Gien mi-novembre.

21e CA (Jaurès) à Laval en décembre.

19e CA réuni à Laval en janvier.

24e CA (Bressoles) à Lyon en janvier.

25e CA à Bourges en janvier.

26e CA à Nevers en janvier.

A l'armistice, le 28 janvier 1871, les armées en campagne comptent 364 000 hommes (non compris l'armée de l'Est internée en Suisse) ; les dépôts et les camps d'entraînement abritent 418 000 hommes ; 470 000 hommes mobilisables attendent d'être incorporés. Le 8 février, onze jours avant l'expiration de l'armistice du 28 janvier, le général Chanzy écrit avoir sous ses ordres, à Laval, une armée de 230 000 hommes prêts au combat.

Le Kronprinz, le fils du Roi de Prusse et nouveau Kaiser du Reich allemand, écrit dans son journal : « *Il est vraiment étonnant de voir à quelle vitesse, après qu'une armée ait été battue et mise en fuite, de nouvelles masses d'hommes sont réunies et armées, qui se battent bien à leur tour* ». Par comparaison, l'armée allemande a reçu en renforts, entre l'entrée en campagne et la fin des hostilités, 222 000 hommes et 116 canons, dont 124 500 (en ne comptabilisant que les troupes d'infanterie) sont affectés à l'occupation de l'Alsace-Lorraine et à la garde des voies de communication. Environ 100 000 viennent donc combler en partie les pertes des unités combattant sur les différents fronts. A la date de l'armistice, 208 000 hommes sont en formation dans les dépôts en Allemagne.

L'oeuvre de mobilisation et d'organisation accomplie par le gouvernement de Défense nationale servira de leçon et de répétition générale à celle de 1914. « *Il faut bien le constater, si les armées impériales ont été battues et connaissent la captivité, les armées de la Défense nationale, bien que de valeur inférieure, ont tenu tête à l'envahisseur et aucune n'a été capturée* » écrit l'historien Henri Ortholan (*L'Armée de l'Est, 1870-1871*).

Francs-tireurs et volontaires

Une autre catégorie de combattants s'ajoute aux unités issues de la conscription : les engagés volontaires, particulièrement nombreux au cours de ce conflit.

Une loi impériale de 1868 avait donné un statut juridique à des corps de volontaires, tenus de s'équiper et de s'armer à leurs frais. Au cours de la guerre, 140 000 volontaires seront recrutés dans l'armée d'active, et 7 000 dans la GNM. Le 17 juillet, l'Empire fait voter une Loi sur l'engagement volontaire. Quelques corps francs, en particulier à Paris et en Alsace, se créent dès le début du conflit.

Mais la proclamation de la République le 4 septembre crée un fort mouvement spontané : une centaine de corps francs se forment entre septembre et novembre 1870. On en dénombre sur la durée de la guerre 350 à 400 selon les sources, pour un total de 72 000 hommes (dont 57 600 en

province). Ce flux se tarit au fur et à mesure que s'accumulent les nouvelles des défaites : la Délégation de Tours comptabilise 17 000 volontaires en octobre, mais 10 000 en novembre. Il s'agit de groupes réunissant de 50 à 100 hommes en moyenne, qui affichent le plus souvent leur origine géographique : Francs-tireurs des Cévennes, du Tarn, Compagnie des francs-tireurs alsaciens, Eclaireurs béarnais, etc.

Mi-septembre, la Délégation de Tours décide de les mettre à la disposition de l'armée et de les soumettre à l'entraînement et la discipline des moblots. Le 21 septembre, l'amiral Fourichon invite officiellement les chefs des unités régulières à les utiliser pour harceler les fourrageurs ou les unités allemandes isolées, attaquer les convois et saboter les ponts et voies ferrées, afin de « mener une véritable guerre de partisans ». Ils sont intégrés à l'armée auxiliaire par le décret du 14 octobre, rattachés aux corps d'armée et aux divisions par un décret du 4 novembre. Ceux qui refusent sont dissous et désarmés. Mi-janvier, Gambetta ordonne d'arrêter le recrutement de nouveaux corps francs et verse ceux qui existent dans les unités régulières.

Certains de ces corps francs se sont levés sur les flancs des axes de la progression allemande, dans les Ardennes au nord et en Champagne au sud, comme la « Compagnie des sangliers », la « Compagnie des destructeurs des Ardennes », etc. Ils effectuent des raids fréquents à partir des places de Mézières et de Langres, où ils se réfugient quand les Allemands se mettent à leur poursuite. D'autres se sont formés dans Paris assiégé (« les Eclaireurs de la Seine », « les Francs-tireurs de la presse », « les Francs-tireurs à la branche de houx », etc.). Leurs coups de main sur les lignes allemandes les rendront vite célèbres dans la presse.

Quelques corps francs affichent un engagement plus politique – républicains, socialistes, anarchistes - comme par exemple le « Bataillon de l'égalité » de Blida. La plupart d'entre eux rejoindront Garibaldi, héros de l'unité italienne mais aussi des causes révolutionnaires en Amérique latine, que la chute de Napoléon III a convaincu d'embrasser la cause de la République et de la patrie des Droits de l'homme aux prises avec « le despotisme prussien ».

Garibaldi, débarqué à Marseille le 7 octobre, est autorisé le 14 octobre par la Délégation à rassembler ses volontaires à Dôle, puis Autun, une position qui permet de couvrir l'arsenal du Creusot.

Outre les corps-francs français déjà cités, Garibaldi rassemble de nombreux volontaires étrangers, essentiellement italiens et espagnols, mais aussi irlandais, argentins, brésiliens, belges, polonais, grecs, égyptiens, tunisiens, américains, etc., Ces hommes (et quelques femmes) s'engagent par conviction politique, ou encore par fidélité à Garibaldi (pour ce qui est des italiens et des latino-américains). Leurs groupes ont pour nom les Francs-tireurs franco-américains, les Enfants perdus de l'Amérique du Nord, la Guérilla gréco-française d'Orient, la Louve franco-belge, les Volontaires français de Tunis... Certains, dont quelques Allemands, s'engagent dans la Légion étrangère. Les effectifs regroupés par Garibaldi sont évalués à 6 000 hommes fin novembre, à 20 000 fin janvier.

[D'autres corps francs s'engagent aussi par conviction politique, mais du bord opposé : ce sont les « zouaves pontificaux ». Il s'agit de volontaires enrôlés à partir de 1860 parmi la jeunesse catholique européenne pour aller défendre les Etats du Pape contre les Piémontais et... Garibaldi. Après la conquête de Rome par les Italiens, 3000 zouaves (dont près de la moitié sont Néerlandais et un peu moins de 800 Français), commandés par Athanase Charrette de la Contrie (petit neveu du chef de l'insurrection vendéenne), sont licenciés par le Pape et renvoyés

en France où ils débarquent à Toulon le 27 septembre. Le 30 septembre, Charette vient à Tours proposer les services du bataillon français, réduit à 300 hommes par la désertion ou le choix de l'enrôlement volontaire dans l'armée régulière. Huit jours après, Charrette reçoit un grade de lieutenant-colonel auxiliaire et son bataillon prend le nom de Légion des volontaires de l'ouest. Il en reconstitue l'effectif en levant des patriotes catholiques. Ils combattent pour la première fois les 10 et 11 octobre sur les bords de la Loire sous la bannière du Sacré Coeur, et seront quasiment anéantis lors de la bataille de Loigny, le 2 décembre].

Le rôle militaire de ces différents corps francs n'est pas négligeable. Non pas tant sur le plan des opérations militaires (les historiens estiment les pertes qu'ils infligent aux Allemands à environ 1000 hommes sur la durée de la guerre, hors batailles rangées) que sur le plan stratégique. En effet, leur présence sur les arrières ennemis immobilisent 125 000 soldats (essentiellement de la Landwehr) attachées à la garde des villes, des gares, des voies ferrées et des ponts.

Ils inquiètent suffisamment l'Etat-major allemand pour que celui-ci publie le 27 septembre une directive qui sera affichée en français dans tous les villages occupés : « Tout franc-tireur sera assimilé à un malfaiteur ; il sera passible du conseil de guerre immédiat qui peut prononcer la peine de mort. S'il est établi que dans un village un tireur non identifié a attaqué des soldats, celui-ci sera déclaré responsable et subira des représailles ».

Celles-ci prendront la forme, dans les cas les plus graves, d'exécutions de civils, parfois de prise de notables en otages, le plus souvent de réquisitions ou d'amendes infligées aux communes où se déroulent les sabotages et attentats selon un « tarif » fixé en fonction de leur gravité. De plus, des élus municipaux des villes situées sur les lignes de chemins de fer seront emportés en otages sur les locomotives des trains de ravitaillement, afin de dissuader les sabotages et les raids.

L'un des deux épisodes les plus marquants de cette guerre de partisans est la résistance des corps francs et des gardes nationaux à l'entrée des troupes allemandes dans Châteaudun, le 16 octobre, qui donnera lieu au pillage et à l'incendie de la ville, devenus le symbole de la « barbarie allemande » dans l'opinion française et internationale.

L'autre épisode, moins connu mais stratégiquement plus significatif, est le dynamitage du viaduc de Fontenoy-sur-Moselle, dans la nuit du 21 au 22 janvier 1871, sur la ligne Metz-Lagny qui ravitaille le corps de siège de Paris. Un corps franc, « L'avant-garde de la délivrance », basé à Langres, parcourt 80 kilomètres en trois jours sans se faire repérer, capture la garnison du village, fait sauter le viaduc et se retire en perdant un seul homme. Le trafic sera interrompu quatorze jours.

Mais à aucun moment de la guerre ni le gouvernement ni le commandement ne chercheront à utiliser les corps francs pour atteindre des objectifs stratégiques, tant la distance sociale et idéologique était grande. Certains généraux comme Ducrot prôneront bien « une guerre de partisans » pour harceler les lignes de ravitaillement de l'occupant, mais ni les ordres ni les moyens ne seront donnés pour mettre cette stratégie à exécution. Là encore l'incapacité des dirigeants de la République à tirer parti de « l'esprit de défense » qui animait les Français pour repousser les envahisseurs est manifeste. Le sentiment de trahison est le premier ingrédient du mouvement communal qui a traversé non seulement Paris, mais aussi nombre de villes de province.

Mais le défi principal que devra relever la République est de reconstituer l'encadrement des unités qu'elle parvient à lever et équiper. En effet, les redditions de Sedan et Metz ont privé l'armée de la plus grande part des officiers d'active.

La première mesure du gouvernement est de doubler l'effectif théorique des compagnies de 100 à 200 hommes et donc celui des régiments de marche à 3600 hommes (contre 2400), ce qui permet de limiter le taux d'encadrement. Les deux promotions de Saint-Cyr en cours de formation, bien qu'elles ne soient pas encore diplômées, fournissent une partie de l'encadrement en sous-officiers des 90 régiments de marche. Des sous-officiers sont nommés à la tête des compagnies, des capitaines à celle des régiments, des colonels à celle des brigades, etc. Des officiers rescapés, évadés ou retraités, ainsi que des officiers de marine, se voient confier des commandements. Un seul général de division capturé à Metz, Clinchant, s'évadera pour rejoindre Tours. Quelques officiers libérés sur parole (ils ont dû promettre de ne plus servir contre l'armée allemande) choisissent de se réengager : c'est le cas du général Ducrot, fait prisonnier à Sedan, évadé de Pont-à-Mousson, à qui Trochu confie le 14e CA à Paris le 15 septembre. Moltke annonce que Ducrot sera fusillé pour parjure s'il est capturé, ce qui dissuadera le gouvernement de faire prendre au général, pourtant l'un des plus doués de l'armée, le risque d'un voyage en ballon pour aller commander une des armées de province.

Pour diriger celles-ci, la Délégation de Tours est contrainte de rappeler des officiers en retraite, tel le marquis Louis-Jean-Baptiste Aurelle de Paladines (1804-1877), âgé de 66 ans, nommé à la tête des 15e et 16e CA (future Armée de la Loire) le 12 octobre. Il fait aussi appel à des officiers de l'armée impériale comme Bourbaki, ancien chef de la Garde impériale, qui a pu quitter Metz...avec un laissez-passer allemand afin de négocier pour le compte de l'Empereur déchu, puis est venu proposer ses services à Tours après l'échec de cette négociation ! Refusant le commandement de l'Armée de la Loire que lui propose Gambetta, il accepte celui de l'armée du Nord le 20 octobre.

L'engagement pour la cause de la République n'est pas la première caractéristique de ces deux catégories d'officiers. Bourbaki, suspecté par les républicains du Nord de bonapartisme et de trahison, démissionne le 18 novembre. Il est remplacé le 20 novembre par Faidherbe, originaire de la région et populaire auprès des républicains. Pourtant, Gambetta, étrangement confiant dans les compétences militaires de Bourbaki, nomme celui-ci à la tête de l'armée de l'Est chargée de couper les communications allemandes dans les Vosges. Mais Freycinet obtient de placer à ses côtés comme commissaire à la guerre Auguste de Serres, ingénieur des Ponts et Chaussées âgé d'à peine 30 ans d'origine polonaise (son vrai nom est Auguste Wiczfinski), muni d'un décret signé de Gambetta ordonnant...la destitution de Bourbaki : la date et le nom de son remplaçant figurent en blanc dans le document !

Le décret du 13 octobre créant l'armée auxiliaire supprime les règles d'avancement classique et permet au gouvernement de nommer à discrétion au grade d'officiers, toute personne, militaire

ou civil, qu'il estime capable et compétente. Le décret du 14 octobre, qui fusionne armée régulière et armée auxiliaire, permet ainsi de nommer des officiers de l'une dans l'autre et vice-versa.

C'est à ce titre que Garibaldi (général d'Armée, à la tête de l'Armée des Vosges), Farre (colonel du génie, nommé à la tête de l'Armée du nord), Crémer (capitaine nommé général de brigade, en charge d'une division à l'armée de l'est), Cathelineau (général de brigade, à la tête des zouaves pontificaux), Ernest de Lipowski (général de brigade, à la tête des francs-tireurs de la Beauce), Bossack (général de brigade à l'armée des Vosges) et Ochsenbein (général de division, armée de l'est), ou encore des officiers de marine comme Jauréguiberry ou Jaurès (généraux de divisions puis de corps d'armée à l'Armée de la Loire), se voient octroyés leurs grades. L'institution se vengera une fois la paix revenue en annulant la plupart de ces nominations. Le général Crémer, victorieux aux batailles de Nuit Saint Georges et de Châteauneuf en Bourgogne, redevenu simple officier du rang, démissionnera de l'armée avec fracas.

Gambetta doit attendre les premières opérations pour distinguer les officiers les plus compétents sur le terrain, comme Chanzy ou Faidherbe, et les faire accéder à des commandements importants. Mais il ne pourra le faire qu'à la faveur, si l'on peut dire, des échecs des officiers plus anciens, souvent trop tard pour redresser la situation. Ni la confiance ni l'harmonie ne régneront entre officiers impériaux et républicains, et a fortiori entre officiers de l'armée régulière et officiers de l'armée auxiliaire.

Par décret du 17 septembre, les bataillons de garde nationale (mobile, sédentaire et mobilisée) sont en effet autorisés à élire leurs propres officiers. Il s'agit de répondre à la revendication des gardes nationaux parisiens, méfiants à l'égard de la hiérarchie militaire, mais aussi de pallier la pénurie d'officiers. Le gouvernement espère que les moblots éliront les plus compétents d'entre eux, mais ce ne sera pas toujours le cas : les hommes les plus populaires, voire les plus démagogues, les moins enclins à exiger la discipline ou l'entraînement, ou tout simplement les notables, seront souvent désignés. L'élection des officiers est supprimée dans les bataillons de mobiles des armées de province dès leur versement dans l'armée régulière par le décret du 14 octobre. Ce sont désormais les généraux de corps d'armée qui nomment tous les officiers.

A Paris, Trochu place la GNS sous commandement séparé et ne la fait participer à aucun entraînement ni à aucun combat commun avec l'armée régulière, du moins jusqu'à la « sortie torrentielle » de Buzenval où, si certains bataillons se comporteront militairement, d'autres céderont à la panique, voire tireront sur des unités amies. De plus, Trochu garde comme ultime réserve contre les Allemands...ou d'éventuelles émeutes les unités de gendarmes, pompiers, gardes forestiers, policiers, douaniers, en tout 11 000 hommes qui auraient pu être affectés à l'encadrement des moblots et des gardes nationaux.

Contrairement à sa sœur aînée de 1793, la IIIe République naissante ne réussira donc pas à réaliser l'amalgame entre soldats de « l'Ancien Régime » et nouvelles recrues. Les bataillons de

moblots sont réunis dans des régiments distincts, voire des brigades, des divisions et même, à la fin de la guerre, des corps d'armée distincts, ce qui rend difficile la cohérence de l'armée. Il faudra encore de nombreuses réformes avant que la République ne parvienne à faire de son armée une armée de citoyens, et ne puisse faire confiance à un encadrement militaire qui lui restera longtemps hostile.

Antoine REVERCHON

Historien, journaliste au Monde

Auteur de « La France pouvait-elle gagner en 1870 ? » - Mystères de guerre - Economica 2014

ANNEXES :

-
- Laissez-Passer dans la zone des combats - Armée de Paris - février 1871 (archive personnelle DP)

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Französische Republik.

LAISSEZ-PASSER. — Passierschein.

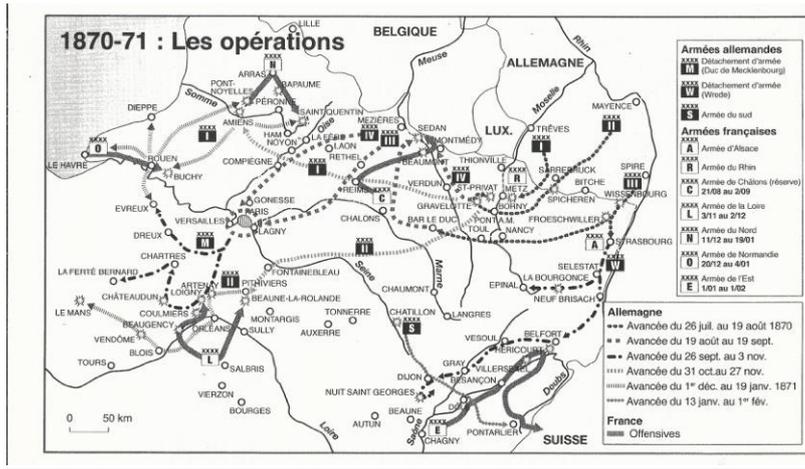
2

Nom : Favier et son fils
 Prénoms : Louis-Jean et Louis-Edouard
 Profession : Libraire de livres
 Domicile : 26 rue d'Anjou
 Âge : 41 ans et 1/2
 Objet du voyage : Affaires de famille
 Aller et retour :
 Direction suivie :
 Paris, le Février 1871.

Vu par le Préfet de police : *Crenoz*
 Par autorisation du Général en chef :
 Le Général, Chef d'Etat-major général.

Laissez-passer

- carte des opérations militaires – la France pouvait-elle gagner en 1870 (ouvrage de l'auteur)



La République et son armée

(1871-1880)

In memoriam André Martel .1930-2019

Lorsque Thiers arrive à Paris le 15 mars 1871 après avoir quitté l'Assemblée Nationale qui doit rejoindre prochainement Versailles, il est pleinement conscient des difficultés qui l'attendent. Face à une assemblée à prédominance monarchiste et une capitale meurtrie par un siège éprouvant. Par ailleurs, il a compris avant tous qu'en raison de l'incapacité des monarchistes à régler leur différend, la République, gouvernement de fait, n'a qu'à durer pour devenir gouvernement de droit. Or, pour lui qui s'est toujours attribué de hautes aptitudes militaires, le sort de la toute nouvelle République, née des désastres des armées impériales, dépend de la reconstruction d'une armée nouvelle, puissamment organisée et dotée d'armements modernes.

Les braises d'une capitale

Pour l'heure, sa priorité s'appelle Paris. En effet, le feu couve dans une capitale qui, quelques mois auparavant a renversé le régime impérial et proclamé la République. Une capitale qui a subi un siège éprouvant et vécu l'entrée des troupes allemandes comme une insulte à son courage. Par ailleurs, l'Assemblée Nationale, totalement inconsciente de l'état d'esprit des Parisiens, a abrogé le moratoire des effets de commerce, décidé que le paiement des effets venus à terme entre le 13 août et le 13 novembre sera exigible sept mois après la date initialement prévue et enfin, a supprimé la solde journalière de 1,50 franc des gardes nationaux. En matière de boue feu, il est difficile de faire pire !

Pour maintenir le calme dans la capitale, Thiers compte s'appuyer sur trois généraux réputés « à poigne » : Vinoy commandant en chef de l'armée de Paris depuis l'armistice, Aurelle de Paladines, nommé commandant en chef de la Garde Nationale depuis le 3 mars et Valentin, général de Gendarmerie, qui a pris la tête de la préfecture de police de Paris. Par ailleurs, si Thiers a obtenu de Bismarck que les troupes de Paris soient portées de 12000 à 40000 hommes, la réalité est toute autre. Compte tenu de la signature des préliminaires de paix, bon nombre des soldats de l'armée de Paris, étant libérables, sont rentrés dans leurs foyers, à commencer par les hommes de la garde nationale mobile. En ce 15 mars 1871, Thiers ne dispose en réalité que de 20000 hommes. Le 17 mars, Thiers obsédé par l'idée de reprendre les canons qui sont aux mains des gardes nationaux et des fédérés principalement installés à Montmartre, avant l'installation de l'Assemblée Nationale à Versailles, a le sentiment de jouer son prestige et son emprise morale sur les députés dans cette affaire. Optimiste quant à la faible valeur militaire de la garde nationale qui garde les canons en faisant preuve d'une faible vigilance et, pensant que la neige et la pluie qui tombent depuis deux jours sont une aide supplémentaire, il décide que l'opération d'enlèvement des canons sera lancée le lendemain, contre l'avis de Vinoy et Aurelle de Paladines qui considèrent l'action comme prématurée. En fait, compte tenu du nombre de canons et mitrailleuses, ce n'est pas moins de 2000 chevaux qui seraient nécessaires pour les déplacer et ce, pendant deux jours. En fait la volonté de Thiers l'emporte sur la prudence car rien n'a

vraiment été préparé de manière professionnelle pour une opération aux allures de roulette russe !

Le samedi 18 mars 1871, entre 3 heures et 5 heures du matin, la troupe exécute sans difficulté sa mission. A Belleville, 16 canons et 7 mitrailleuses sont aussitôt enlevés. A Montmartre, entre 5 heures et 8 heures, une quarantaine de canons sont enlevés alors que la population se réveille au son du roulement des pièces. Mais à partir de 9 heures la situation se dégrade. Une nuée de femmes et d'enfants se ruent sur Montmartre. Aux Buttes-Chaumont les soldats parviennent à enlever 18 canons malgré la foule, mais certains soldats qui sont des novices fraternisent avec la population. A midi la situation se tend et l'on considère que l'opération est un échec. D'autant que Vinoy a donné l'ordre aux troupes de se replier sur la rive gauche de la Seine. Thiers évoque alors l'idée de quitter Paris. Au même moment les généraux Lecomte et Clément Thomas sont assassinés à Montmartre par une foule surexcitée. A 16 heures le gouvernement évacue Paris en compagnie des troupes régulières en direction de Versailles. En fait, l'opération voulue par Thiers était irréalisable. La toute nouvelle République se trouve désormais face à un défi: reprendre sa capitale en reconstruisant une armée garante de la légalité républicaine.

Thiers, chef de guerre

Au matin du 19 mars, Thiers, roi sans couronne, ayant volontairement abandonné la capitale face à un soulèvement populaire niant la légalité de son pouvoir, ainsi que la représentativité nationale, n'ignore pas que l'Assemblée qui s'apprête à siéger le lendemain, lui demandera des comptes quant à l'action du gouvernement, car c'est elle qui, lui ayant confié le pouvoir, peut très bien le lui retirer au profit d'un prince d'Orléans. En fait, il se méfie plus des monarchistes de Versailles que des insurgés de Paris. Nous osons écrire que si Thiers a quitté Paris pour Versailles, c'est parce qu'il était persuadé qu'en restant à Paris l'Assemblée le destituerait et le remplacerait probablement par le duc d'Aumale en prétextant qu'il était prisonnier des rebelles parisiens. Or, pour pouvoir faire face à cette menace, il sait qu'il doit obtenir de la majorité monarchique, outre sa confiance, du temps pour reconstituer une armée puissante qui, en dernier recours, lui permettra de reprendre Paris. Le 18 mars, Thiers prononce plusieurs discours dont le dernier est un appel à la sagesse de la capitale, en espérant que le bon sens l'emportera et que Paris retrouvera son calme. Mais le 28 mars la Commune de Paris est proclamée. Tout compromis est désormais impossible. La guerre civile devient probable et, pour le gouvernement, l'armée n'est désormais plus que son *ultima ratio*, d'autant que dans les jours suivants des insurrections communalistes se produisent à Lyon, Marseille, Narbonne et Saint-Etienne.

Pour renforcer cette armée, Thiers a besoin des soldats aguerris détenus en Allemagne. Or, Bismarck ne se presse pas de les libérer afin de servir de chantage lors de la négociation du traité de paix définitif. Le 15 mars, Mac Mahon, Cisse et du Barail sont libérés, suivis par Galliffet le 19. Le 21 mars, deux camps sont créés à Cherbourg et Cambrai. Le premier destiné à réceptionner les soldats prisonniers rentrant par bateau et le second, les prisonniers rentrant par chemin de fer ou par terre par la frontière du Nord. Or, le 22 mars, Bismarck suspend le retour des prisonniers. Thiers incite les chefs de corps à chasser des troupes existantes les soldats qui se sont fait remarquer par leur mauvais état d'esprit ou qui ont sympathisé avec les émeutiers le 18

mars. Ainsi, plusieurs unités sont dissoutes et les soldats expédiés en Algérie où la révolte de Kabylie gronde depuis plusieurs semaines. Dès le 15 mars le bachaga Mokrani, figure emblématique de la noblesse arabe, a sonné le clairon de la révolte. Epine supplémentaire pour Thiers après l'évacuation de la capitale. Indépendamment de la reconstitution de l'armée voilà qu'il lui faut trouver des troupes complémentaires à celles qui ont été envoyées en Algérie en raison de leur indiscipline. En un mois, en se servant d'anciens soldats des troupes d'Afrique revenus d'Allemagne et de certaines troupes de l'armée de l'Est revenues de Suisse, il réussit le tour de force d'expédier 22000 hommes au secours des maigres troupes qui luttent contre l'insurrection, tout en maintenant sur place les mobiles de la Côte d'Or, de la Nièvre, de l'Hérault et des Bouches-du-Rhône. En fait, en attendant que l'armée ait été dotée d'un chef, c'est Thiers qui en est le véritable patron car il se croit doté de connaissances stratégiques qui l'autorisent à donner des ordres directs d'exécution sans les faire passer par le ministre de la Guerre, le général Le Flô qu'il juge dépassé. Quelques modestes succès étant remportés sur les troupes fédérées début avril confortent le chef du gouvernement dans sa stratégie de prudence visant à éviter le moindre revers risquant de provoquer la décomposition de l'armée, le soulèvement des grandes villes, le renversement du gouvernement et, *in fine* l'intervention des troupes allemandes.

Naissance de l'armée de Versailles

Le commandement de l'armée confié au général Vinoy ne satisfait pas Thiers qui l'estime trop prudent. D'autant qu'il se considère lui-même, nous l'avons dit, comme un grand stratège. Aussi décide-t-il de le remplacer. Son choix se porte alors sur Mac Mahon, légitimiste politiquement acceptable aux yeux de la majorité de l'Assemblée, ce qui peut paraître une maladresse quand on connaît la suite...En fait, c'est un choix forcé, car si Mac Mahon, jaloux de ses prérogatives, est quelque peu agacé par les prétentions militaires de Thiers, c'est un homme accommodant qui approuve les directives qui lui sont données. D'autant que la blessure reçue à Sedan lui a épargné l'humiliation de la signature de la capitulation de l'armée et que ce commandement est un moyen de faire oublier l'incurie qu'il a manifestée en conduisant ses troupes dans la souricière de Sedan. Vinoy, quant à lui, est nommé grand chancelier de la Légion d'Honneur et commandant d'une armée de réserve chargée de garder la résidence du gouvernement et de l'Assemblée Nationale. Le 11 avril, Mac Mahon prend le commandement de cette nouvelle armée forte de trois corps d'armée qui prend le nom d'armée de Versailles. Le 23 avril elle est renforcée par deux corps d'armée supplémentaires.

Si l'armée de Versailles est l'armée de la République, force est de constater qu'elle est essentiellement commandée par des officiers d'origine noble, possédant une particule comme l'on dit couramment, plus orléanistes que bonapartistes. Pour ceux-ci, la Commune est l'occasion d'un règlement de compte avec ce qui est le dernier témoignage de la Révolution française qui depuis plus de quatre-vingts ans sème le désordre dans la vie politique de la Nation. Mac-Mahon, fils de ci-devant marquis ayant émigré dans l'armée des princes est légitimiste. Ladmirault, commandant le 1^{er} corps d'armée, est lui aussi légitimiste, fils de ci-devant émigré en Angleterre. Le 2^e corps d'armée est commandé par le général Ernest Courtot de Cisse, neveu du maréchal Davout, de sensibilité orléaniste, fils lui aussi de ci-devant ayant émigré en Suisse.

Le 3^e corps d'armée, qui est un corps de cavalerie, est commandé par le général Du Barail, lui aussi fils de ci-devant ayant émigré en Autriche. Le 4^e corps d'armée est commandé par le général Félix Douay, ancien aide de camp de Napoléon III. C'est le seul qui soit de sensibilité bonapartiste. Enfin, le 5^e corps est commandé par le général Clinchant qui s'est évadé de Metz et qui a servi dans les armées de la Défense Nationale avant de négocier l'internement de l'armée de l'Est en Suisse. Le choix de Clinchant s'explique par la volonté de Thiers de contrebalancer la nomination de Douay en donnant un gage de bonne volonté à la fraction républicaine de l'Assemblée. Bien entendu, les commandants des divisions de ces corps d'armée sont également nombreux à être d'origine noble.

De plus, Thiers, toujours imbu de ses connaissances militaires, qui a une grande estime pour l'ancienne garde impériale, décide de conserver secrètement les nouveaux régiments issus de l'ancienne garde et de ne pas les incorporer dans l'armée de Versailles afin de se constituer une petite troupe de réserve sur laquelle Bismarck n'aura pas droit de regard. Renforçant sans cesse sa nouvelle armée et soucieux du moral des troupes avant l'épreuve du feu, Thiers sait que le moindre revers risque de produire des effets désastreux, synonymes de panique devant l'ennemi, de mutinerie et de fraternisation. Thiers et Mac Mahon sont d'accord sur un point : Agir avec prudence et à coup sûr.

Le sang et les larmes d'une reconquête

Après avoir créé de toutes pièces une armée nouvelle, celle de la République, commandée par un maréchal de France et des officiers généraux issus de l'ancienne armée impériale, rompus aux campagnes d'Afrique ou du Mexique, désireux de faire oublier les échecs de Sedan et de Metz, Thiers sait qu'il pourra compter de leur part sur un complet dévouement et une parfaite obéissance. Partisan d'une stratégie d'attente afin d'augmenter les forces de l'armée, d'user la résistance parisienne par un bombardement ininterrompu, il espère que ses espions lui livreront une porte de Paris afin de faire entrer l'armée par surprise dans la capitale.

Entre le 16 avril et le 7 mai, Thiers adresse plusieurs messages aux fédérés en espérant que la raison l'emportera. En fait, il redoute par-dessus tout une victoire sanglante qui ferait le jeu de la majorité monarchiste de l'Assemblée et empêcherait la République de s'établir définitivement car elle serait fondée sur le sang des Français, ce qui serait à ses yeux une tache indélébile. Ne répondant pas à ses appels, les fédérés, dans un délire destructeur, procèdent le 16 mai à la chute de la colonne Vendôme. Faute magistrale s'il en est envers une armée humiliée par la défaite, qui voit dans la colonne de la grande armée fondue avec les canons pris à Austerlitz, le souvenir des jours de gloire passés. Désormais les fédérés constituent le parti de l'ennemi qu'il faut châtier.

Le 21 mai le général Douay entre par surprise dans Paris. En quelques heures, 50000 hommes des 116995 que compte alors l'armée sont entrés dans la capitale. La bataille est perdue pour les fédérés ! Le même jour, Thiers se rend devant l'Assemblée et après avoir rappelé les destructions opérées par les fédérés, déclare : « *Messieurs, l'expiation sera complète, mais ce sera, je le répète, l'expiation telle que d'honnêtes gens doivent l'infliger quand la justice l'exige, l'expiation au nom des lois et par la loi* ». A l'unanimité, l'Assemblée vote alors la motion

suivante : « *L'Assemblée Nationale déclare que les armées de terre et de mer, que le chef du pouvoir exécutif de la République Française ont bien mérité de la patrie* ». La prise de Paris dure une semaine, la semaine sanglante, du 21 au 28 mai. Au milieu des incendies qui ravagent les Tuileries, le palais de la Légion d'Honneur, la Cour des Comptes le Conseil d'Etat, les exécutions sont nombreuses, probablement entre 6500 et 7500, qui sont les chiffres les plus crédibles. Mac Mahon qui a été le chef irrésolu de l'armée de Châlons a manqué de fermeté vis-à-vis de ses subordonnés en interdisant tout débordement. Mais pouvait-il en être autrement avec une armée qui considère la Commune comme la fille naturelle de la Terreur de 1793 ? Pour ces officiers généraux, fils de ci-devant qui ont fui la France en perdant leurs biens ou qui ont eu un membre de leur famille guillotiné, il existe un véritable compte à régler avec les descendants de ces révolutionnaires auteurs des maux de la France sous le regard narquois de l'ennemi campé devant Paris.

Devant une telle lutte, Thiers a alors un sentiment d'échec personnel devant cette armée dont il est le créateur, mais qui lui a en partie échappé en donnant à la répression un caractère inexpiable. Dans ce Paris qui brûle, alors que la révolution française fait ses adieux à l'Histoire, il est plus que jamais persuadé que l'armée de la République doit se remettre au travail afin de refonder un outil militaire capable d'obtenir un jour sa grande revanche.

Magnifier l'armée française



Le général Courtot de Cisse (collection de l'auteur)

Au lendemain de la semaine sanglante, alors que les ruines fumantes de Paris se consomment lentement, la capitale est placée sous l'autorité militaire et ce, jusqu'au 24 juin, lorsque le maintien de l'ordre est à nouveau confié à la police. Thiers, qui a laissé pour un temps le premier rôle à Mac Mahon, reprend la main en se livrant à une véritable pluie de décorations. Il attribue ainsi 1907 Médaille militaires et 1224 croix de la Légion d'Honneur aux soldats qui se sont distingués. Ladmirault et Vinoy reçoivent la Médaille militaire, Cisse, Bourbaki et Douay, la grand-croix de la Légion d'Honneur. Mais ce qui retient l'attention du chef du gouvernement c'est le désir de remplacer le général Le Flô, ministre de la Guerre, qu'il juge incapable d'accomplir de grandes réformes. Le 5 juin, il le nomme ambassadeur de France en Russie et le remplace par le général Courtot de Cisse. Son choix s'est porté sur ce dernier probablement depuis son retour de captivité. Officier général issu du

corps d'état-major, neveu du maréchal Davout, le seul à avoir emporté un drapeau à Rezonville, connu pour son talent d'organisateur et son énergie, il représente pour Thiers le collaborateur idéal. Il n'ignore pas que Cisse, de sensibilité

orléaniste, entretient des relations suivies avec le duc d'Aumale, ce qui est aussi pour lui un moyen de se prémunir d'une éventuelle volonté du prince de le remplacer. Il est pour Thiers l'incarnation de cette fraction libérale orléaniste qui, se rendant compte, dès 1871, de l'impossibilité d'une restauration monarchique, est toute prête à se rallier à une République modérée et socialement conservatrice qui n'ose pas encore dire son nom, mais qui s'imposera tôt ou tard comme le seul régime politique susceptible d'éviter une nouvelle guerre civile à la Nation.

Le 12 juin, Cissey décide d'organiser une grande revue des troupes sur l'hippodrome de Longchamp afin de témoigner de l'attachement de la Nation à son armée. Se souvenant de la revue passée par Napoléon III entouré du tzar de Russie et du roi de Prusse, le 6 juin 1867, il manifeste ainsi son désir de maintenir les traditions militaires de la France. Nouvelle fête plus grandiose que la précédente, mais aussi manifestation d'une attention et d'un respect inchangé de la part du pouvoir républicain. Repoussé plusieurs fois pour des raisons climatiques, le défilé a finalement lieu le 29 juin. C'est la réponse inavouée au défilé triomphal des troupes allemandes dans Berlin le 16 juin. Afin de prévenir tout débordement, un véritable quadrillage a lieu autour de l'hippodrome et du bois de Boulogne. 80000 hommes, dans une tenue soignée accompagnés des nouvelles pièces d'artillerie réalisées par Verchère de Reffye défilent alors, témoignant d'une véritable résurrection suscitant une profonde émotion chez Thiers qui ne peut retenir ses larmes face à Mac Mahon. Désormais il ne s'agit plus de l'armée de Versailles mais bien de l'armée française ressuscitée !

Un ministre de la Guerre réorganisateur

Si la revue de Longchamp est un immense succès, Thiers peut s'enorgueillir d'un autre succès, le premier emprunt de libération du territoire qui va permettre la libération anticipée de douze départements qui sont aussitôt réinvestis par de petits détachements de l'armée avec des soldats revenus de captivité, sans manifestation de joie débridée afin de ménager la susceptibilité de Bismarck. Le 31 août 1871, Thiers est nommé Président de la République par l'Assemblée pour une durée égale à cette dernière, ce qui lui confère un plus grand prestige auprès des nations européennes. Cela devrait, selon lui, favoriser son influence sur les décisions du ministre de la Guerre et faire prévaloir son point de vue dans le domaine militaire. C'est sans compter sur le caractère de Cissey qui ne tarde pas à lui faire comprendre qu'il n'est pas un médiocre comparse. Car, pour Thiers, l'armée idéale est celle de la loi Soult de 1832, comprenant tirage au sort et remplacement avec une durée de service de sept ans. Or, le 17 mai, l'Assemblée a voté les statuts d'une commission de réorganisation de l'armée forte de quarante-cinq membres, dont le rapporteur est le marquis de Chasseloup-Laubat, qui ne tarde pas à évoquer le principe du service militaire obligatoire. A la suite de la déposition, le 6 juillet, par le député Vandier d'un projet de loi de dissolution de la garde nationale, la commission entend montrer sa puissance face à Thiers en examinant un rapport établi par Chanzy favorable à une telle mesure, mais Thiers, afin de ménager la susceptibilité de la population parisienne, après l'écrasement de la Commune, tout en acceptant la mesure, fait voter un amendement, le 24 août, qui repousse cette dissolution à mesure que les progrès de réorganisation de l'armée le permettront. A noter que la garde nationale mobile n'est pas concernée et est conservée jusqu'au 31 décembre 1872. Laisant Thiers s'opposer à l'Assemblée Nationale, Cissey entend bien démontrer qu'au ministère de la

Guerre le patron c'est lui ! S'ensuit un tourbillon de décisions portant sur la tenue de la troupe qu'il entend uniformiser, le nombre de régiments d'infanterie et de cavalerie qui sont discrètement réorganisés à l'abri du regard de l'occupant. Le 5 août il ordonne la réalisation de drapeaux provisoires en laine et rappelle sans arrêt par des circulaires les officiers et la troupe à un respect absolu de la discipline. Cela ne l'empêche pas d'attribuer 2899 Légions d'Honneur et 4944 Médailles Militaires aux soldats dont il reconnaît la bravoure entre juin et décembre 1871. Enfin, estimant que certains officiers ont bénéficié d'une promotion hâtive, il fait voter le 5 août une loi instituant une commission dite de révision des grades présidée par Changarnier, ami de Cisse, dont les décisions seront sans appel. Toutefois, s'il s'occupe de créer des baraquements pour le confort de la troupe, Cisse met en place un véritable service de renseignements chargé d'étudier l'armée allemande. Intégré au sein du deuxième bureau de l'état-major du ministre sous le nom de service des statistiques et d'étude des armées étrangères, il est placé sous l'autorité du colonel Saget qui s'est vu affecter un officier hors pair à l'érudition hors du commun, le commandant Vanson. Par ailleurs, Cisse impose la connaissance de l'allemand comme condition pour tout avancement. En complément il fait publier une revue, la revue militaire de l'étranger afin d'inciter le corps des officiers à s'élever par l'effort. Enfin, lassé du nombre de publications émanant d'officiers, il adresse, le 22 octobre 1871, un ordre général imposant le silence. Après avoir parlé, l'armée se tait pour très longtemps. En cette fin d'année 1871, si hiérarchiquement Mac Mahon commande l'armée de Versailles, c'est Thiers qui commande, mais fortement encadré par un ministre de la Guerre qui, sans heurter son Président, fait en sorte pour que l'autorité militaire reste maîtresse du jeu.

Les fondements de l'armée nouvelle

L'armée de Versailles s'est très discrètement renforcée au mois de juillet, d'un 6^e corps d'armée installé à Lyon, dont la direction a été confiée à Bourbaki. Avec ce corps supplémentaire, elle est forte d'environ 160000 hommes. En fait, Cisse fait en sorte que de nombreux régiments se reconstituent dans le sud-est, dans le sud-ouest et en Bretagne... à l'abri du regard de l'occupant. A la fin de 1871, l'armée compte en fait 550000 hommes dont on n'évoque que de manière confuse le total, toujours par souci de discrétion. Mais au-delà de la reconstitution de nouveaux régiments, la priorité est la nouvelle loi de recrutement. Or, Cisse est pleinement conscient que l'orgueil naturel de Thiers ne souffrira pas d'une défaite complète concernant cette loi. Entretien d'excellentes relations avec Chasseloup-Laubat, il est probable qu'il a persuadé celui-ci de faire un geste envers le chef de l'Etat en portant la durée du service à cinq ans, seule condition pour obtenir son accord. Le 27 juillet 1872, la loi est adoptée. Loi qui réforme profondément l'outil militaire de la France, mais loi de circonstance qui affirme les grands principes d'universalité et d'égalité des jeunes Français devant le service militaire. Le texte prévoit un service long de cinq ans, de quatre ans dans la réserve, de cinq ans dans la territoriale et de six ans dans la réserve de la territoriale. Les dispenses sont nombreuses (soutiens de famille, instituteurs, enseignants, ecclésiastiques...). Le tirage au sort est maintenu au moment du conseil de révision en déterminant ceux qui feront la totalité du service et ceux qui ne feront qu'une année. Les jeunes gens constituant l'élite intellectuelle de la nation pourront souscrire un engagement volontaire d'un an. Le droit de vote est interdit aux militaires. L'armée devient la grande muette. En posant le principe, même inégalitaire, du service militaire obligatoire, cette

loi reconnaît à l'armée son importance dans la réorganisation des institutions et des finances de la France. C'est pour cela que l'armée a compris qu'elle devait travailler avec le monde parlementaire même si elle considère avec difficulté que les parlementaires s'occupent d'un domaine qui nécessite de la discrétion. Le lendemain, un deuxième Emprunt de libération du territoire est ouvert et couvert triomphalement.

Ce même 28 juillet, le Journal Officiel publie un rapport adressé par Cissey à Thiers préconisant la création d'un Conseil Supérieur de la Guerre chargé d'examiner toutes les mesures d'ensemble liées à l'organisation de l'armée, des matériels, des ouvrages de défense et de son administration. Les membres de ce conseil ne sont pas évoqués. Le 30 juillet, le Journal Officiel publie un arrêté présidentiel précisant les noms des membres d'un Comité de Défense. Le tour est joué ! Avec ces textes tronqués l'occupant croira qu'il s'agit d'un seul organisme, alors qu'il s'agit de deux organismes distincts. Le secret s'installe dans l'armée française qui se renforce de deux corps d'armée supplémentaires le 1^{er} septembre. Les piliers de la nouvelle armée étant fondés, Cissey s'attelle à son organisation définitive qui ne pourra entrer en vigueur qu'après la libération du territoire.

Maréchal et Président de la République

Le Comité de Défense tient à Paris une unique séance, le 5 août, séance dans laquelle sont arrêtés les emplacements des nouveaux forts de Paris. Les forts de la frontière de l'Est seront définis après l'évacuation du territoire. Le Conseil Supérieur de la Guerre se réunit quinze fois entre le 9 octobre et le 26 décembre et entend longuement Cissey qui veut porter les effectifs de l'armée à 928064 hommes répartis en douze corps d'armée chacun à trois divisions. Malgré l'opposition de Mac Mahon, le projet de Cissey est adopté le 15 novembre. Deux jours auparavant, lors de la rentrée de l'Assemblée Nationale, Thiers a prononcé un discours qui met le feu aux poudres parmi la majorité conservatrice : *« La République existe, elle est le gouvernement légal du pays ; vouloir autre chose serait une nouvelle révolution et la plus redoutable de toutes...La République sera conservatrice ou elle ne le sera pas »*.

Le 15 mars 1873, la convention définitive d'évacuation du territoire est signée à Berlin prévoyant la libération des départements occupés pour le mois de septembre au plus tard. Désormais l'Assemblée est libre de se débarrasser de Thiers ! Le 24 mai, celle-ci ayant adopté un amendement réclamant une politique résolument conservatrice, Thiers donne sa démission. Le soir même, Mac Mahon est élu Président de la République. Le vaincu de Froeschwiller et de Sedan, personnage falot et médiocre stratège, dominé par sa femme légitimiste convaincue entend bien prendre sa revanche sur Cissey et remodeler l'armée selon ses idées. Le 29 mai Cissey est remplacé par Du Barail, ami de Mac Mahon. Le ministre de la Guerre devient ainsi le subordonné du Président de la République. L'autorité est toute militaire et l'armée devient alors le « domaine réservé » du maréchal président. Ainsi, il fait adopter le 24 juillet 1873, une organisation militaire toute différente, copiée sur le modèle prussien, de dix-huit corps d'armée à deux divisions. Modèle qui va perdurer jusqu'en 1940 et qui constitue « l'erreur fondamentale » de l'organisation militaire de la France républicaine car elle affaiblit la puissance de feu des corps d'armée. Le maréchal Mac Mahon, Président de la République est dans son esprit le chef

des armées ! (Ce que l'article 3 de la constitution du 25 février 1875 traduira de façon ambiguë « Le Président dispose de la force armée ».) Il ne peut toutefois déclarer la guerre sans l'accord des deux chambres. Verdun, dernière place forte occupée, étant libérée le 13 septembre, les décrets d'application de la loi du 24 juillet sont promulgués les 28 et 29 septembre, marquant ainsi la fin de l'armée de Versailles !

Outre l'organisation définitive de l'armée, l'année 1873 voit les premiers appelés intégrer leurs régiments dans une armée qui est d'esprit « thiériste » en raison de la répression de la Commune, du réarmement et de l'évacuation anticipée du territoire. L'armée aime les régimes forts, mais elle s'est moulée dans la République orléaniste pour préparer l'avenir. Avec l'avènement du maréchal président, élu pour sept ans, l'armée reste d'obéissance républicaine. Elle n'a aucune volonté de rétablir la royauté.

La République aux Républicains

En attendant un éventuel rétablissement de la monarchie, l'Assemblée Nationale vote le septennat comme durée du mandat du Président de la République. Mais en mai 1874, le ministère de Broglie démissionne et Mac Mahon qui a toute les peines à trouver un ministère d'esprit conservateur charge alors Cisse de prendre la tête du nouveau ministère, tout en étant ministre de la Guerre. C'est chose faite le 22 mai. C'est la seule fois dans l'histoire de la France républicaine que l'armée est ainsi portée au pouvoir. A côté d'un maréchal de France, investi des fonctions de Président de la République, se trouve un des plus anciens divisionnaires de l'armée pour diriger la politique générale du pays. Dans un moment difficile, l'armée assume la responsabilité du pouvoir et se veut, plus que jamais, le corps d'élite de la Nation !

En fait, Cisse, qui a gardé des relations étroites avec Thiers, tout en poursuivant la reconstruction de l'armée, veut tout mettre en œuvre pour consolider le septennat et assurer ainsi l'instauration d'une République avant tout conservatrice et modérée à laquelle la grande bourgeoisie d'affaires orléaniste s'est déjà ralliée. Avec l'adoption des textes fondant la République, le 25 février 1875, Cisse remet à Mac Mahon sa démission de vice-président du conseil, mais conserve le ministère de la Guerre. Le 10 mars 1875, il adresse à tous les commandants de corps d'armée une circulaire qui confirme l'obéissance de l'armée à la République : *« Les lois réglant l'organisation des pouvoirs publics en France viennent d'être promulguées, vous le savez ; il faut donc que, dès maintenant, tous dans le pays, s'y soumettent et y conforment leur conduite... Comme ministre de la Guerre, j'ai pour mission de veiller à ce que, dans l'armée, on se conforme très exactement à cette règle de conduite. Je ne faillirai pas à l'accomplissement de cette tâche. Je sais, d'ailleurs, que cela me sera rendu facile par l'esprit de devoir et d'obéissance dont à tous les degrés de la hiérarchie, on ne cesse, j'aime à le proclamer, de donner des preuves ».*

Le 13 mars 1875, une troisième loi militaire fixant l'effectif des cadres de l'armée est adoptée. C'est la dernière des grandes lois militaires de l'armée de la République. Cela entraîne ce que l'on appelle alors l'alerte de 1875, car Bismarck est furieux de voir la rapidité du relèvement de l'armée française, mais la pression internationale fait comprendre au chancelier allemand que l'Europe ne resterait pas neutre en cas de conflit. D'autant qu'à la fin de l'année, l'Assemblée

Nationale termine son mandat et qu'aux élections des 20 février et 5 mars 1876 les républicains emmenés par Gambetta remportent la majorité à la chambre des députés. Le caractère de la République est désormais de plus en plus affirmé. Le maréchal président est donc contraint à coexister avec cette nouvelle majorité. Une partie du corps des officiers, qu'il est très difficile d'évaluer, resserre les rangs autour de Mac Mahon, mais la majorité de ces derniers n'est pas conservatrice. L'infanterie est surtout de sensibilité orléaniste. Ces élections n'ont pas empêché Cisse de créer, par décret du 19 février 1876, des cours militaires spéciaux qui sont destinés à remplacer les cours dispensés par l'école d'état-major qui doit cesser de recruter le 1^{er} janvier 1878.

L'arche sainte de la République

Mac Mahon qui dispose du droit de dissoudre l'Assemblée, se décide le 16 mai 1877 à passer à l'acte. Si certains chefs de corps font ouvertement campagne pour le Président de la République, le ministre de la Guerre, le général Berthaut, se garde de proclamer l'état de siège afin que les généraux n'aient pas à prendre de décision politique. Gambetta, leader des Républicains, inquiet de la dissolution de la Chambre et du renvoi du gouvernement, convoque à Paris le général de Galliffet avec qui il entretient des relations de confiance, afin de connaître ses intentions. Il est en effet pleinement conscient de l'effet que pourrait avoir le ralliement d'un général aussi prestigieux que Galliffet à la cause de Mac Mahon. La réponse de Galliffet le rassure en même temps qu'il obtient des assurances de plusieurs généraux comme Clinchant, tout en bénéficiant de la garde vigilante du duc d'Aumale dont le prestige s'est encore accru après le procès de Bazaine. En 1877, comme en 1876, l'armée réussit son test d'obéissance républicaine.

Par ailleurs, les républicains ayant remporté les élections législatives contre Mac Mahon forcé de se soumettre, un système de « cahiers » à propos des opinions politiques des officiers est mis en place par une sorte de police politique militaire en relation avec la franc-maçonnerie. Ces cahiers qui couvrent une période de deux ans de 1876 à 1878, sont adressés à Gambetta, lui-même affilié à la maçonnerie depuis 1869. Cette délation organisée aboutit en 1879 à la mise à la retraite de six officiers généraux dont Ducrot, fervent légitimiste, ce qui entraîne la démission de Mac Mahon le 30 janvier. Il est alors remplacé par Jules Grévy. Celui-ci devient le chef de l'armée comme l'indique la constitution. En fait, la République entreprend une vaste épuration de l'armée qui se terminera en 1880 avec le départ forcé de Cisse, accusé à tort d'avoir livré à l'Allemagne des secrets militaires concernant le plan de mobilisation de l'armée française. Cette épuration concernera également la magistrature. L'année 1880 voit la mise en place, le 13 mars, d'une Ecole Supérieure de la Guerre qui va former les chefs de la future armée de la Revanche pour aboutir le 14 juillet 1880 à la remise à Longchamp des nouveaux drapeaux et étendards à une armée qui, neuf ans après avoir défilé en haillons sur ce même lieu, témoigne de son renouveau en cette date symbolique des noces de l'armée et de la République.

Des lois complémentaires verront le jour dans la décennie suivante, telle que la loi d'administration militaire du 16 mars 1882, pour aboutir le 15 juillet 1889 à l'adoption d'une loi militaire qui ramènera la durée du service à trois ans tout en maintenant le tirage au sort et en

limitant les dispenses. Cette même année, un véritable chef de l'armée en cas de guerre est institué en la personne du vice- président du Conseil Supérieur de la Guerre, en l'occurrence le général Saussier. Ainsi, en vingt années la France a reconstruit un outil militaire bien organisé qui s'est adapté au moule républicain afin de préparer la grande Revanche et récupérer les provinces perdues, témoignant de son attachement à la République en négligeant l'aventure Boulangiste.

Georges GUGLIOTTA

Historien, docteur d'Etat

Auteur de « L'Armée de Monsieur Thiers. 1871-1873 ». Giovanangeli. Paris. 2017

Repères bibliographiques

CORVISIER André : « Histoire militaire de la France ». Paris. PUF. 1992. T.3.

JAUFFRET Jean Charles : « Parlement, gouvernement, commandement. L'armée de métier sous la III^e République (1871-1914). Thèse d'Etat. Paris.1987.

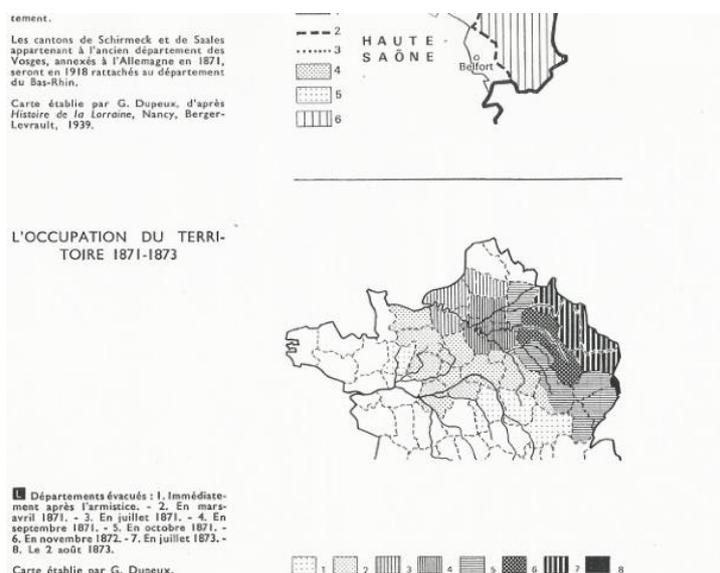
GUIRAL Pierre : « Adolphe Thiers ». Fayard. Paris. 1986.

GUGLIOTTA Georges : « Un officier du corps d'Etat-Major : le général de Cissey. Réorganisateur de l'armée française. Thèse d'Etat. Montpellier. 1987.

GUGLIOTTA Georges : « L'armée de monsieur Thiers. 1871-1873 ». Giovanangeli. Paris. 2017.

ANNEXE :

- Occupation et libération du territoire 1871-1873 - G. Dupeux - Atlas historique de la France contemporaine - A. Colin – 1966



La République reconstruit et transforme Paris

Paris mutilé

Le Paris mutilé n'est pas celui uniquement des bâtiments officiels bombardés ou incendiés au cours des dernières journées de mai 1871 que l'Histoire a retenus. C'est aussi celui des quartiers ciblés par l'artillerie prussienne en janvier 1871 ; celui des quartiers ou lotissements bombardés par les Versaillais du sud et de l'ouest parisien en avril et mai ; également la longue énumération des infrastructures (particulièrement les ponts au nord et à l'est de la première ceinture de Paris) détruites au cours des combats d'encerclement et qui constituaient un handicap supplémentaire pour assurer le ravitaillement comme pour l'acheminement des matériaux nécessaires aux reconstructions de première nécessité après les bombardements de janvier.

Les militaires portent généralement leur instinct à la « place nette » sans trop s'embarrasser de considérations humaines et même culturelles. Le Gouvernement de Versailles a conduit une opération militaire pour reconquérir Paris ; le voilà maintenant confronté à une tâche complexe que ni l'art militaire ni l'art de gouverner civilement ont codifiée. Les impératifs sont une circulation sécurisée et libre, un relogement des sinistrés, un approvisionnement régulier et suffisant, une administration municipale en état de marche ; enfin, lorsque le désastre monumental et architectural est de grande ampleur - comme il le fut - un plan urgent et financier d'évaluation des travaux de restauration à entreprendre, voire des décisions drastiques d'abandon ou de remise à plus tard des sauvegardes nécessaires.

Au lendemain de la « semaine sanglante », le Gouvernement d'Adolphe Thiers se trouve ainsi face à ces enjeux qui s'ajoutent à ceux du rétablissement d'une paix civile dans la capitale, à la libération du territoire, conditionnée par le paiement de la rançon imposée par l'Empire allemand, au retour de la confiance le plus rapidement possible pour mener l'action publique dans un contexte politique encore incertain pour l'avenir.

La rive gauche de la Seine sous les obus des canons prussiens - janvier 1871

Le bombardement de Paris par l'artillerie prussienne du 5 au 26 janvier 1871 compte rarement dans le bilan des destructions de la ville ; moins spectaculaire que les incendies et destructions massives par les communards quatre mois plus tard, il représente quand même une avalanche de 12 000 obus provenant essentiellement des batteries de Meudon et Chatillon, au sud des forts d'Issy, Vanves et Montrouge.

L'ellipse d'impact couvre :

- d'ouest en est les quartiers d'Auteuil et Muette au quai de la Râpée
- du sud au nord, de Port-Royal au Pont-Notre-Dame, avec une forte concentration sur les zones du Jardin des Plantes et le Panthéon, le Luxembourg et de l'Odéon à La Monnaie.

Au nombre minimum de maisons atteintes (1 158) et de bâtiments publics (103), il faut ajouter les voies et carrefours défoncés.

- Le XIV^{ème} arrondissement est bombardé sans relâche durant les vingt-et-un jours ; on compte 258 maisons atteintes Chaussée-du-Maine, rue de Vanves, avenue d'Orléans et les quartiers de la Santé, Plaisance et Montparnasse.

- Du 6 au 16 janvier, 650 obus tombent rue de Vaugirard, boulevard de Grenelle, rue Lecourbe, les quartiers de Grenelle, Saint-Lambert, Javel et Necker ; 389 immeubles sont atteints dans le XV^{ème} arrondissement.

- Du 8 au 14 janvier, 160 immeubles touchés dans le VI^{ème}, boulevard Montparnasse, rue d'Assas, les quartiers Notre-Dame-des-Champs, Odéon, La Monnaie et Saint-Germain-des-Prés

- Du 8 au 18 janvier le V^{ème} arrondissement est particulièrement visé : 177 maisons atteintes rues Saint-Jacques, Mouffetard, Feuillantines, Ulm et les quartiers Saint-Victor, Sorbonne, Val-de-Grâce et Jardin des Plantes

- Du 9 au 16 janvier, 133 immeubles atteints dans le XIII^{ème} arrondissement, boulevard de la Gare, rues Pascal et de Lourcine.

- Le septième arrondissement, moins ciblé, reçoit 125 obus à partir de la nuit du 13 au 14 janvier n'atteignant que 13 immeubles dans les quartiers des Invalides, Ecole Militaire, Saint-Thomas-d'Aquin et Gros-Caillou.

- Trois cent cinquante projectiles tombent dans le XVI^{ème} arrondissement, principalement à Auteuil et La Muette : 28 maisons touchées

- Dans le quatrième arrondissement, un seul immeuble fut atteint mais un obus est arrivé à proximité de Notre-Dame (Pont Notre-Dame) et un autre sur l'Île-Saint-Louis.

- Pour être complet, signalons les tirs des batteries du Bourget qui ont atteint le XVIII^{ème} arrondissement ne touchant qu'un seul immeuble mais endommageant l'usine à gaz de La Villette.

Mais 1 600 obus sont aussi tombés - dans le périmètre de l'ellipse - sur des édifices publics et monuments :

- seize hôpitaux dont Cochin, les Invalides, Necker, La Pitié, la Salpêtrière, le Val-de-Grâce, Saint-Anne ; six ambulances,

- six églises dont Saint-Germain-des-Prés, Saint-Sulpice ; cinq couvents

- neuf casernes et quatre prisons

- les lycées Louis-Le-Grand, Henri IV, Saint-Louis et le collège Rollin

- l'Ecole de droit (Faculté du Panthéon), Polytechnique, les Mines, l'Ecole Normale Supérieure, l'École égyptienne, le Collège de France, la Sorbonne, l'Ecole de médecine ;

- les abattoirs de Grenelle, la Boulangerie des Hospices, la Boulangerie centrale rue Scipion, la Halle aux vins, le Grenier aux fourrages, la Halle aux cuirs, l'usine Cail, l'usine de Javel, l'usine à gaz de Grenelle et celle de La Villette

- L'Institut des Aveugles, celui des Sourds-Muets, Saint Nicolas de Vaugirard

- le Panthéon, la Manufacture des Gobelins, l'Hôtel de Cluny, l'aile est du Palais du Luxembourg (ancien musée du Luxembourg), le 64 boulevard Saint-Michel (ancien cloître des Chartreux), l'Observatoire, la bibliothèque Sainte-Geneviève

- Le ministère de l'Agriculture et du commerce, le Champ-de-Mars, les marchés de Grenelle, les dépôts de la Compagnie des omnibus des rue d'Ulm de la Procession et de la place Vauban, le dépôt de la Compagnie des Petites Voitures, le théâtre de l'Odéon, la gare d'Orléans (Austerlitz) et les ateliers du chemin de fer, la gare de l'Ouest, celle du chemin de fer de Sceaux (Luxembourg), la caserne de pompiers de la place Volet

- 700 obus sur le cimetière Montparnasse ; 80 sur le Jardin des Plantes ; 75 sur le Val-de-Grâce ; 80 sur le Luxembourg

Le bombardement a causé la mort de 111 personnes et blessé 270 autres, un chiffre qui aurait pu devenir plus important si les autorités de la Ville n'avaient pas pris immédiatement des mesures de rapatriement « avec billets de logement » de certains habitants de la rive gauche de la Seine vers le centre et la rive droite : « *Il a été décidé que les réfugiés... du 14^{ème} arrondissement seraient logés dans le 1^{er} et le 2^e... ceux du 13^e dans le 12^e ; ceux du 16^e dans le 8^e...* » De nombreuses voies nouvelles ou élargies depuis 1850 sont criblées d'obus ou décapées ; les travaux de voirie et d'aménagement sont de nouveau à envisager dans les secteurs Arago, Gobelins, Saint-Marcel, Port-Royal, Saint-Michel, Rennes, Les Ecoles, Monge, Claude Bernard

Le château de Saint-Cloud, l'ombre des Napoléon, rayé de la carte !

Si la ville fut pillée, sa reconstruction fut entreprise assez rapidement « *Saint-Cloud n'est plus qu'un champ de ruines, les tracés des rues ont disparu, seules une vingtaine de maisons subsistent* »¹

Le 13 octobre 1870, le château, quartier général de l'état-major prussien connut un acharnement fatal : les Prussiens, d'abord, faisant exploser la « Lanterne d'Aristote » (dans le parc du château) qui servait de point de mire pour les batteries française du Mont-Valérien ; l'artillerie de la Défense nationale ensuite avec plusieurs obus qui enflamment initialement les combles et eurent raison, au final, de l'ensemble du château ; dans la nuit du 13 au 14 octobre 1870, l'incendie anéantit tout l'édifice, d'où fut décrétée la déclaration de guerre, un peu moins de trois mois auparavant (17 juillet 1870) contre la Prusse.

Saint-Cloud c'est aussi le souvenir du 18 Brumaire dans la galerie de l'Orangerie du château (détruite en 1861 sur ordre de Napoléon III !)

¹ Musée des Avelines – exposition « 1870-1871 Saint-Cloud l'année terrible »

« Paris a cinq arrondissements sous les obus » versaillais - avril et mai 1871

Les destructions (canonnades et incendies) qui allaient défigurer Paris au cours de la « semaine sanglante » du 21 au 28 mai 1871 ont été précédées d'une intense préparation d'artillerie couvrant un arc, au sud-ouest de Paris, allant des forts de Vanves, Chatillon, Issy, la redoute de Montretout et le Mont-Valérien jusqu'à Courbevoie et le Pont de Neuilly. La bataille des forts fut loin d'être un « long fleuve tranquille » pour Thiers et les Versaillais. Les obus et la mitraille des deux camps ont porté de considérables dommages aux villages proches de ces forts, aux abords des remparts et au-delà des remblais à l'intérieur de Paris. Plus au nord, les batteries du château de Bécon ont visé Montmartre dont le cimetière est bombardé et les obus se sont dispersés jusqu'à la place Saint-Pierre. Versailles a mis les cinq arrondissements de ceinture de la moitié ouest (14^e, 15^e, 16^e, 17^e et 18^e) de Paris sous le feu de ses batteries.

- Fin avril et début mai, Auteuil (qui abrite de nombreux hôtels particuliers de l'aristocratie et grande bourgeoisie parisienne ou étrangère) subit un bombardement intense ; « *ce malheureux*]sic[*arrondissement était pris de front, de flanc, en enfilade par près de cent bouches à feu* » d'après le récit de P.O Lissagaray. Thiers se donnait vingt jours pour préparer l'entrée dans Paris ; après la neutralisation des forts de Vanves et d'Issy, il porta l'effort principal sur le Point-du-Jour et le bois de Boulogne en installant « *à Montretout, en huit jours, une batterie comme on en a rarement employé à la guerre* » ; puis le pilonnage des remblais et fortifications devait rendre la ligne de défense des Fédérés au Point-du-Jour impossible à tenir. Les destructions furent importantes dans ce XVI^{ème} sud dont Haussmann, par ailleurs, avait depuis 1850 entrepris des aménagements et percées significatifs. Les bombardements n'épargnent pas Passy et les quartiers de La Muette, rénovés également sous Haussmann

- Le Pont de Neuilly, autre point stratégique se trouve dans l'axe de la barrière de l'Etoile ; la dernière semaine d'avril, l'artillerie versaillaise bombarde l'avenue de la Grande-Armée entraînant des dégâts collatéraux sur les avenues avoisinantes dont certaines fraîchement aménagées par Haussmann ; de l'Etoile « *jusqu'au rempart du côté des rues de Presbourg, des rues Rude, des rues Pergolèse, etc. Ce ne sont que des trous béants, balcons arrachés, tuyaux de conduite coupés en cinq ou six endroits, devantures au fer tordu et recroquevillé* », raconte Edmond de Goncourt, le 25 avril dans son journal.

- Les batteries du Mont Valérien et de Courbevoie portent jusqu'au Palais de l'Industrie (Grand Palais) et prennent en enfilade l'avenue des Champs-Élysées ; l'Arc de Triomphe n'échappe pas aux projectiles qui brisent en fragments quelques pierres.

- Autre secteur aux percées haussmanniennes (Pérelle-Wagram) : « *Dans le rectangle compris entre l'avenue de la Grande Armée, celle des ternes, les remparts et l'avenue Wagram, il n'y a pas de maison intacte* », note P.O Lissagaray.

La cartoucherie de l'avenue Rapp

Le 17 mai, en fin d'après-midi à l'angle de l'avenue Rapp et de l'avenue Labourdennais et à proximité de trois cités ouvrières, le dépôt et l'atelier de la cartoucherie de l'avenue Rapp sautent ; l'explosion du trésor de guerre des Fédérés que constituait l'amoncellement de milliers de cartouches, barils de poudre, explosifs provoque l'anéantissement du quartier de Grenelle ;

Hausmann avait aussi réaménagé ce secteur.

Il s'est révélé que les Versaillais n'étaient pour rien dans cette explosion ; les obus ne parvenaient pas jusque-là et une opération « spéciale » de commando des agents du parti de l'Ordre, imaginée par la Commune a été rapidement écartée. Alors ? Complot au sein de l'organisation sur fond de rivalités internes ou tout simplement mauvaise manipulation dans les sous-sols du dépôt ?

Les destructions symboliques : la maison de Thiers et la colonne Vendôme

Place Saint-Georges le 11 mai 1871 : *« Arrêté du Comité de salut public 21 floréal (publié au J.O. de la Commune du 11 mai) : « Le Comité de salut public, vu l'affiche du sieur Thiers, se disant chef du pouvoir de la République française, considérant que cette affiche imprimée à Versailles, a été apposée à Paris par les ordres dudit sieur Thiers, que dans ce document, il déclare que son armée ne bombarde pas Paris, tandis que chaque jour, des femmes et des enfants sont victimes des projectiles fratricides de Versailles (...)*

► *Article 1er : Les biens et immeubles des propriétés de Thiers (...)*

Art 2 La maison du sieur Thiers, située place Saint-Georges sera rasée ...

Art 3 Les citoyens Fontaine, délégué aux domaines et Andrieu délégué aux services publics sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution immédiate du présent arrêté. Les Membres du Comité de Salut Public : Antoine Arnaud, Eudes, F.Gambon, G.Ranvier...

Le peintre Courbet avait eu l'idée, après le 4 septembre, de faire déboulonner la **Colonne Vendôme**, d'en conserver les bronzes et de transférer ces derniers aux Invalides ; sa pétition du 14 septembre 1870 n'évoque pas une démolition mais bien un déboulonnage ! L'avènement de la Commune allait changer le cours de l'Histoire de cette colonne impériale ; le 12 avril Félix Pyat propose d'abattre et (non plus de déboulonner !) le monument. La « cérémonie », initialement prévue pour le 5 mai, est déprogrammée en raison des opérations militaires, mais le 16 mai les insurgés mettent à exécution leur décret du 12 avril.

Une guerre dans la guerre...les ruines témoignent - 22 au 28 mai 1871

Cent cinquante ans après la reprise de Paris par l'armée de Versailles, ce sont toujours les pertes humaines et la terrible répression du 22 au 28 mai 1871 qui nous rappellent que la capitale connut d'autres insurrections sanglantes. Sous Paris les troupes étrangères d'occupation surveillaient l'évolution de la guerre civile, prêtes à intervenir si besoin ; les sorties de Paris

étaient par ailleurs « verrouillées au nord et à l'est par les troupes allemandes qui depuis le 25 mai refoulent vers l'intérieur de la ville presque tous les fuyards »².

La transformation de Paris a effacé les traces matérielles et blessures de ces journées de mai, si bien que flâner, aujourd'hui, dans le jardin des Tuileries, devant l'Hôtel-de-Ville, l'actuel musée d'Orsay, la place Dauphine et le quai des Orfèvres ou les quartiers de l'Arsenal, de la Madeleine ou du Palais Royal n'évoque plus rien. Faudrait-il s'excuser presque de parler de ces destructions et incendies lorsque d'autres villes de France, d'autres capitales et grandes villes d'Europe et du Monde connurent depuis 1914 bien pire !

Mais l'Histoire ne se fractionne pas en choisissant ce qui est bon à retenir et ce qui ne l'est pas : ainsi, on ne peut échapper à l'évocation de ces ruines qui hantèrent longtemps la mémoire des Parisiens, même après l'exposition universelle de 1878 ; une vision apocalyptique parfois et sorte de « seconde peine » infligée aux regards des passifs, curieux, voyeurs, promeneurs, provinciaux et étrangers accourus comme s'il s'agissait d'un spectacle.

La guerre urbaine n'est pas nouvelle à Paris...en mai 1871 ! Les contemporains de 1830 et 1848 peuvent témoigner. Cependant, les opérations militaires doivent s'adapter à des systèmes de défense (900 barricades élevées en quelques heures³) et obligent à des contournements pour mieux isoler ces obstacles et éviter des enlèvements frontaux plus risqués : « *Il est préconisé de prendre le temps nécessaire pour envelopper puis détruire les barricades et toutes les résistances et de couper les insurgés de leurs arrières afin de les isoler* »⁴ Ainsi les contournements créeront des dégâts immobiliers plus importants et les incendies volontaires des insurgés pour retarder l'avancée des Versaillais provoqueront des îlots de retardement et des périmètres inaccessibles, laissant de nombreux bâtiments publics aux proies des flammes mais « *les destructions ont été rarement un frein à la progression des unités* ».⁵ les Fédérés préfèrent « *l'affrontement statique sur les barricades dans la rue tout en négligeant le bâti. En revanche l'armée utilise les constructions pour progresser, déborder et détruire méthodiquement les positions des insurgés* ».⁶

Suivons donc ce trajet d'Ouest en Est.

Plutôt que lister les ruines, notre démarche consiste à suivre une logique de guerre urbaine et exposer la progression des assaillants et les décisions des défenseurs. Les insurgés sont des combattants même si l'organisation militaire laisse apparaître des failles de commandement ou de stratégie ; c'est donc dans l'usage des techniques de défense qu'il faut aussi considérer les destructions et incendies. Le feu à des bâtiments publics ou des monuments ou aux maisons bordant les barricades ne l'est que de manière progressive, c'est-à-dire au fur et à mesure de l'avancée des versaillais. Certes, certains appels à « incinérer la ville » sont proclamés et des

² L'écrasement de la Commune - La commune de Paris - William Serman – Fayard 2012

³ La guerre contre Paris en 1871 Robert Tombs - Aubier - 1997 p. 253

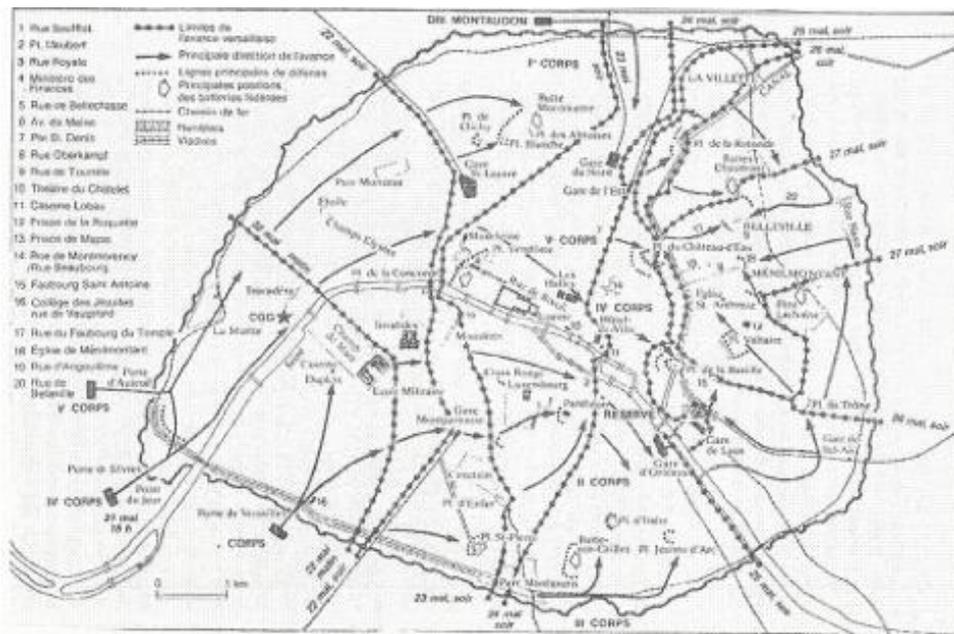
⁴ L'armée à la reconquête de Paris pendant la semaine sanglante en 1871 - Michaël Bourlet - cours d'Histoire militaire - Ecole militaire de Saint-Cyr et Ecole militaire Interarmes – octobre 2016

⁵ *Ibid*

⁶ *Ibid*

individus s'étant procuré des cachets officiels - ce qui est relativement facile dans l'anarchie de ces journées de mai - se transforment en exécuteurs d'ordre avec de fausses attestations. La carte des incendies suit une logique de résistance...ce qui ne retire rien au funeste constat que des bâtiments officiels ont aussi disparu pour ce qu'ils représentaient aux yeux des insurgés, le pouvoir d'hier et celui du moment, celui du Gouvernement de Thiers.

Quatre mois après les bombardements prussiens, certains quartiers de la rive gauche vont subir de nouvelles destructions et incendies : d'Auteuil et Muette au quai de la Râpée, les quartiers de Port-Royal du Jardin des Plantes du Panthéon, du Luxembourg, de l'Odéon de La Monnaie.



L'avancée des troupes versaillaises du 21 au 28 mai 1871 - carte Robert Tombs - The War Against Paris 1871, Cambridge, CUP, 1981

- Le 21 mai 1871, les Versaillais, en début d'après-midi entrent dans Paris par le Point-du-Jour et la porte de Sèvres ; la porte d'Auteuil, la porte de Versailles ; à trois heures du matin, le 22 mai, ils sont maîtres du Trocadéro (et de la poudrière creusée sous la colline de Chaillot) ; à sept heures, de l'Arc-de-Triomphe et de l'Ecole-Militaire. Derrière eux (les Ternes, l'Avenue de la Grande Armée, La Muette, Passy, Auteuil), des quartiers et avenues que les batteries de Courbevoie, durant six semaines, ont pilonnés.

- Au soir du 22 mai, les Versaillais ont investi un tiers de Paris, en une seule journée ; la ligne de front va de la porte de Vanves à la porte d'Asnières en passant par Montparnasse, l'Hôtel de Matignon, le Palais Bourbon, le bas des Champs-Élysées, Saint-Lazare.

Le Palais Bourbon, l'Ecole militaire, des statues de la place de la Concorde, le toit du ministère des affaires étrangères sont atteints par des obus versaillais ; l'un d'eux tombe sur le toit du **ministère des finances** - à l'époque, rue de Rivoli à l'emplacement actuel de l'hôtel Continental

(devenu le « Westin Paris-Vendôme ») entre les rues Cambon et Castiglione - et le feu gagne rapidement les combles.

- Si Montmartre est pris dans la matinée du 23, les Fédérés établissent une véritable barrière de feu, de la Madeleine à la rive gauche de la Seine pour protéger leurs barricades, particulièrement celles de la rue Royale et d'un certain Napoléon Gaillard (barricade dite du « château Gaillard ») ; **les maisons qui bordent les rues Royale, Saint-Florentin et du Faubourg Saint-Honoré sont incendiées** ; aussi, **les hôtels particuliers du quartier Castiglione-rue d'Alger** ; le début d'incendie du **ministère des finances**, la veille, qui avait pu être maîtrisé avec le concours d'insurgés est réactivé par d'autres insurgés incendiaires au point de rendre ce bâtiment officiel et névralgique en ruine ; rive gauche, les barricades empêchent d'investir le quartier des ministères ; les Fédérés font sauter **l'École d'Etat-major** (Hôtel de Noirmoutiers), rue de Babylone.

Des ordres « *d'incinérer Paris* »⁷ sont prêts (Les Tuileries - Bergeret ; le Louvre - Bénot ; le Palais Royal - le comité de salut public ; le Palais de la Légion d'Honneur - Hôtel de Siam – Eudes) ; à huit heures du soir, Bergeret abandonne la résistance devant **les Tuileries et ordonne l'incendie du Palais**.

Le 23 mai au soir, la nouvelle ligne de front part de la porte d'Orléans jusqu'à la porte de Clignancourt en passant par la place d'Enfer, le cimetière Montparnasse, la rue de Grenelle, l'extrémité ouest de la terrasse des Tuileries, la Trinité, Notre-Dame de Lorette.

- Dans la nuit du 23 au 24 mai et durant la journée du 24, le centre de Paris brûle : après Les Tuileries, **la bibliothèque du Louvre** part en cendres (100 000 livres), **le Palais Royal jusqu'à la galerie de Valois** et les appartements du duc d'Orléans, **le Palais de la Légion d'Honneur - Hôtel de Siam**, ; la folie incendiaire devient hors de contrôle et des initiatives individuelles (avec souvent de faux « ordres » mais estampillés par de vrais tampons !) conduisent à l'embrasement de la **caserne d'Orsay** (ancien quartier Bonaparte), **le Conseil d'Etat et la Cour des Comptes** (trois bâtiments contigus devenus la gare d'Orsay - aujourd'hui le musée d'Orsay) ainsi que l'Hôtel de Praslin qui abrite rue de Lille la **Caisse des dépôts et des consignations**, une partie des **rues du Bac, de Lille et de Verneuil**, et des hôtels particuliers entre les **rues de Bourgogne et le square Sainte-Clotilde** ; les Archives de la Cour des comptes sont consumées. Au troisième jour de la bataille, la « politique de la pierre brûlée » s'amplifie et provoque une longue saignée de flammes et de ruines au cœur de Paris. « *Pindy ordonne vers 10 heures, d'incendier l'Hôtel de Ville. Peu de temps après, sur l'injonction de Ferré, la Préfecture de Police* » appelée autrefois « la Rousse », sise rue de Jérusalem et aujourd'hui correspondant au 38 quai des Orfèvres [*et une partie du Palais de Justice*] **et de la Conciergerie** [*flambent à leur tour. Le théâtre de la Porte Saint-Martin et le Théâtre lyrique*] aujourd'hui théâtre de la Ville [*sont en flammes*].⁸ Vingt mille volumes de la bibliothèque des avocats au Palais de Justice partent en fumée ; plus de cent mille autres de la bibliothèque de l'Hôtel-de-Ville - tout comme les Archives municipales et départementales - sont perdus à jamais.

⁷ Souvenirs d'un insurgé - Paul Martine

⁸ L'écrasement de la Commune - La commune de Paris - William Serman – Fayard 2012

« En mettant le feu à l'Hôtel-de-Ville, les fédérés ont incendié toutes les maisons environnantes. Tout le quadrilatère formé par la **rue de Rivoli, l'avenue Victoria**] et l'Assistance publique [d'une part, **la place de la mairie du 4^{ème} arrdt et le boulevard Sébastopol** de l'autre, est devenu la proie des flammes » ; également en cendres, tout le **pâté de maisons entre la rue de Rivoli et la mairie du 1^{er} arrondissement** ; Le feu gagne aussi l'église **Saint-Eustache**, mais vite maîtrisé mais « *incontestablement, la rue Turbigo est une des rues qui ont le plus souffert. Toutes les maisons comprises entre le boulevard Sébastopol et la Pointe Saint-Eustache ont été atteintes par les balles et les obus* »

La **poudrière du jardin du Luxembourg** saute et la déflagration provoque des dégâts considérables entre Saint-Michel et Notre-Dame-des-Champs ; sont en flamme également des maisons bordant les barricades dans les **quartiers du Panthéon, Vavin, Port-Royal, du carrefour de la Croix Rouge** (aujourd'hui place Michel Debré), **Babylone, d'Enfer** ; les obus des canons versaillais tombent aussi sur l'**Observatoire et le Palais du Luxembourg** ; rue d'Enfer, le feu est mis à l'**établissement des Filles du Bon Pasteur** (aujourd'hui 71 et 73 rue Denfert-Rochereau) ;

Au soir du 24 mai, le front suit l'axe allant de l'actuelle Porte d'Arcueil, Val-de-Grâce, Monge, Maubert, quai aux Fleurs, la pointe ouest de l'Ile-Saint-Louis, la caserne Lobeau derrière l'Hôtel de Ville en flamme, les Halles, Strasbourg-Saint-Denis, les gares de l'Est et du Nord jusqu'à la Porte d'Aubervilliers.

- le 25 mai, sur ordre de Brugier, la **manufacture des Gobelins** est en feu (à l'exception des tableaux destinés à servir de modèle, « *toutes les tapisseries, tous les métiers du grand atelier ont été consumés* »). Les insurgés mettent le feu au Grenier de réserve dit **Grenier d'abondance**, rue Crillon et boulevard Bourdon (sur l'emplacement, aujourd'hui de part et d'autre de la rue Mornay) ; également **la direction de l'Artillerie, celle des poudres et salpêtres**. Rive droite, les combats autour des barricades **entre l'Arsenal et les quartiers de Crimée (les greniers d'Abondance de la rue de Crimée et du quai de Loire) et du canal de l'Ourcq**, au nord de Paris entraînent des destructions par canonnade et incendies de nombreuses habitations autour des barricades ; **le temple protestant du faubourg Saint-Antoine** est ravagé par les flammes et les **quartiers du Temple et de la Bourse**.

Le 25 mai au soir une ligne brisée, contournant les incendies, rejoint Ivry (aujourd'hui le pont national rive gauche) à l'est de la Porte de la Villette en passant par les gares d'Orléans (aujourd'hui Austerlitz) et de Lyon, Sully-Morland, la rue de Turenne, la place du Château-d'Eau (aujourd'hui place de la République), gare de l'Est, le quartier Curial-Riquet, la voie ferrée de l'Est, passage du canal de l'Ourcq à Paris.

- 26 mai 1871 : les Versaillais s'apprêtent à occuper les quatre cinquième de la capitale ; au sud-est de Paris, **l'Eglise de Bercy et la mairie du XIIème arrondissement** (actuellement place Lachambaudie) sont incendiées ; plus au nord, boulevard Mazas (aujourd'hui boulevard Diderot), **de la place de la Bastille à la place du Château d'Eau, boulevard Beaumarchais** ce ne sont que traces fumantes des combats autour des barricades ; l'un des derniers grands incendies est déclenché aux **docks de La Villette** où sont entreposées des quantités importantes de matières inflammables (huiles, explosifs...) ; incendies de maisons du **début du boulevard**

du Prince Eugène (aujourd'hui le boulevard Voltaire), et du **théâtre dit « des délassements comiques »**

Le 26 mai au soir le front versaillais s'établit de la Porte de Vincennes au passage du canal de l'Ourcq à Paris : place du Trône (aujourd'hui place de la Nation), place de la Bastille, boulevard Beaumarchais, place du château d'eau, place de la Rotonde de la Villette (aujourd'hui ; place Stalingrad),

- Le 27 mai, les Fédérés reculent jusqu'à une ligne allant de la place du Château d'Eau à la porte des Lilas non sans avoir provoqué destructions et incendies d'habitations et abandonnent le quadrilatère porte de Vincennes, place du Trône, Popincourt, porte de Bagnolet ; Charonne et le cimetière du Père Lachaise dans lequel on se bat durant la nuit.

- Le 28 mai 1871, les derniers fédérés repliés sur Belleville, Ménilmontant, la rue Haxo, La Roquette, le boulevard Voltaire, Saint-Ambroise, Le Petit Charonne cèdent le terrain. A quatre heures de l'après-midi les derniers combats ont lieu à Belleville : aux barricades du XIème arrondissement de la rue Saint-Maur (entre les rues de La Folie-Méricourt et du Faubourg du Temple) et des 14-17 rue de La Fontaine au Roi ; celles du XXème arrdt, du carrefour des 40-42 de la rue Ramponneau et de la rue de Tourtille.

La dernière barricade présumée ? Prosper-Olivier Lissagaray la situe rue Ramponneau... Louise Michel rue de La Fontaine au Roi ⁹(9). Adrien Lejeune qui arrêté sur la barricade de la rue de La Fontaine au Roi sera le dernier survivant de la Commune, mort en URSS, à Novossibirsk en 1942

Les bâtiments qui ont failli brûler

L'incendie des Tuileries dans la nuit du 23 au 24 mai 1871 s'étendit au **Louvre** « par les combles à la partie de la Grande Galerie comprise entre les pavillons de Flore et de La Trémoille ». Le conservateur des objets d'art, Barbet-de-Jouy, un attaché à la conservation, Héron de Villefosse et des gardiens réussirent à éteindre l'incendie. *Le Palais du Louvre - Jacques Hillairet - Editions de Minuit -1990 p. 97 et 98.*

Les Archives installées à l'Hôtel de Soubise ont été sauvées, le 24 mai 1871, d'un incendie programmé par Louis-Guillaume Debock, ouvrier typographe à L'Imprimerie nationale sise à l'Hôtel de Rohan devenu directeur de l'établissement et qui rédigea un faux ordre « *émané du Comité de salut public l'autorisant à repousser toute tentative d'incendie* ». *Comment les Archives nationales ont été sauvées en mai 1871 – Georges Bourgin – Bibliothèque de l'Ecole des Chartes 1938 – tome 99 p. 425 à 427*

Le 24 mai des barils de pétrole sont amenés dans **Notre-Dame** ; le feu y est mis mais six internes en pharmacie de l'Hôtel Dieu, un pompier et quelques personnes « *se rendent rapidement maîtres des flammes qui s'élevaient de plusieurs brasiers* ».

⁹ Histoire de la Commune de 1871 – Prosper-Olivier Lissagaray – librairie Dentu – 1896 et La Commune Histoire et souvenirs – Louise Michel

Notre-Dame de Paris sauvée de l'incendie par les internes en pharmacie de l'Hôtel Dieu – Prf Jean Cheymol - L'Hôpital et l'aide sociale à Paris - janvier, février 1965 – p.69 à 86 et repris par Pierre Julien Revue d'Histoire de la Pharmacie n° 185 Persée.

Le Palais du Luxembourg, le 23 mai, « fut sur le point d'être incendié. Déjà des touries de pétrole avaient été amenées dans la cour » ; le soir les fédérés reviennent chercher leurs bonbonnes. Le lendemain, 24 mai, la menace revint ; l'ambulance fut évacuée et le personnel. « Un des fédérés hospitalisés s'offrit pour aller à l'Hôtel-de-Ville faire révoquer l'ordre » de mettre le feu au Palais. Entre temps les fédérés mirent le feu à la poudrière ; l'explosion et les canonnades entre la rue Soufflot et le Luxembourg provoquèrent de nombreux dégâts au palais, l'orangerie et l'immeuble du 64 bd Saint-Michel.

*Le Palais du Luxembourg – Gustave Hirschfeld – 1931asier qui l'environne et ravage le Palais de Justice et la Préfecture de Police » ; la **bibliothèque de l'Arsenal.***

La **Sainte-Chapelle**, « ne va échapper que par miracle au br, « menacée par l'incendie du Grenier d'Abondance et graciée par le vent » ; l'**Hôtel de Cluny**, le **musée céramique de Sèvres...******* ; également les **entrepôts de Bercy**, sauvés in extremis par l'arrivée d'un bataillon versaillais.

Nouvelle Histoire de Paris – Stéphane Riols – de Trochu à Thiers- la fin du Paris des barricades – p. 492 et 493

L'Hôtel des Postes (Hôtel d'Armenonville) reçoit certes des obus mais n'est pas incendié ; le directeur général des Postes, Albert Theisz, nommé par le Comité central puis par la Commune, s'oppose aux gardes nationaux qui voulaient mettre le feu avant de fuir devant l'avancée des Versaillais

Epargnés également, **l'Institut de France, l'Hôtel de la Monnaie, l'Arc de Triomphe, l'Obélisque de la Concorde, le musée de la Marine, les Invalides, le Panthéon, l'Observatoire de Paris, la Banque de France, l'Imprimerie nationale**, et bien d'autres monuments qui jouxtaient des zones de combat à risque où les canonnades des uns et les incendies criminels des autres pouvaient à tout moment rendre à l'état de ruine.

Les destructions périphériques

Ponts, viaducs, gares, voies ferroviaires autour de Paris

Les infrastructures de circulation sont toujours, lors de conflits armés, au cœur des manœuvres de retardement et de blocus (*puisque la guerre est la destruction organisée, le devoir de ceux qui la font est de savoir détruire, de détruire à propos, autant que cela est nécessaire, et pas au-delà. Les chemins de fer fournissent une démonstration saisissante de ce triste axiome¹⁰*) ; les ponts

¹⁰ Travaux, défense, destruction et reconstruction des chemins de fer dans « Chemins de fer, la guerre de 1870-1871 - Frédéric Jacquemin - leçons faites à l'Ecole des Ponts-et-Chaussées – 1872 – BNF

enjambant les fleuves et en 1870/1871 les ponts et voies ferroviaires, les gares ont été des cibles stratégiques aux mains des artilleurs et de l'arme du Génie.

Devant la menace d'encerclement de Paris, en septembre 1870, « *le génie français avait fait détruire un grand nombre de ponts ferroviaires et routiers y compris plusieurs ponts sur le fossé des fortifications à Paris, sites qui n'étaient pas menacés dans l'immédiat* »¹¹, tout en conservant, à cet instant de la guerre, le viaduc du Pecq et le pont d'Asnières ainsi que le pont de Saint-Denis, épargné ; entre Paris et Rouen, vingt-huit ponts ont été brûlés ou dynamités... Après la Commune, des rapports de compagnies des chemins de fer permirent de faire le bilan des destructions depuis l'encerclement (19 septembre 1870) jusqu'aux canonnades d'avril et mai 1871 particulièrement dans le sud-ouest parisien.

- les Prussiens, par exemple, avaient neutralisé la section de Clamart à Meudon sur la ligne Versailles-Rive gauche pour y installer des batteries ; sur une autre section (Bourg-la-Reine à Sceaux), les rails avaient été retirés pour servir de blindage aux batteries prussiennes ; entre Nanterre et Rueil, l'état de la voie ne permettait plus de rejoindre Saint-Germain ; le viaduc du Pecq, épargné du dynamitage avait été transformé en voie routière par les Prussiens ; le pont routier à péage d'Argenteuil détruit et la gare incendiée comme celle de Saint-Cloud.

- en février 1871, « *il fallait réparer les brèches des voies ferrées, procéder au ravitaillement de la capitale, rétablir un service de voyageurs au moins embryonnaire, enfin obtenir de l'administration allemande la restitution de l'exploitation des réseaux. Les brèches des fortifications étaient assez vite réparées ; d'autre part, l'armée allemande avait réparé provisoirement certains ponts de grande banlieue.* »¹² Mais, fin février 1871, les sections ferroviaires (citées précédemment) neutralisées par les Prussiens n'étaient pas remises en état ; de même le pont de Villeneuve-Saint-Georges, enjambant la Seine, le viaduc de Nogent-sur-Marne ; les ponts d'Argenteuil, Chatou, Croissy et Bezons, ceux de Pontoise et d'Auvers-sur-Oise.

- les combats et bombardements d'avril et mai entre Fédérés et Versaillais amplifièrent les destructions dans le secteur de Bezons et Asnières où les communards tentèrent de faire exploser le pont et l'endommagèrent fortement. Si la ligne de la petite ceinture dans le Paris « embastillé » depuis le 18 mars continuait de fonctionner tout comme la ligne d'Auteuil, il n'en était plus de même à partir de la fin avril ; les gares subissent de forts dommages ou sont détruites à Clamart, Clichy-Levallois, Batignolles, Ouest-Ceinture, Grenelle ; la gare d'Auteuil et le viaduc « gravement atteints » tandis que celui du Point-du-Jour et la gare attenante moins endommagés ; enfin les incendies et canonnades, durant la semaine du 22 au 28 mai, atteignent les gares de Montparnasse, d'Orléans, de l'Est et particulièrement de Lyon.

¹¹ *Ibid*

¹² *Ibid*

De Strasbourg à Paris, destruction des ouvrages sur le réseau ferroviaire de l'Est ¹³

Le nombre total des ouvrages détruits pendant toute la durée de la guerre pour des causes diverses, complètement ou partiellement, s'élève à cinquante-neuf, savoir :

- Neuf ponts sur la Marne, à Chalifert, à Iles-lès-Villenoy, à Trilport, à Vitry-le-Français, à Châlons (Mourmelon), à Villiers et à Provenchères (ligne de Saint-Dizier à Chaumont), à Nogent-sur-Marne ; quatre sur la Seine, à Saint-Germain près de Montereau, à Bernières, à Saint-Julien et à Fouchères ; un sur l'Aube, à dix kilomètres de Clairvaux ; trois sur la Moselle, à Fontcroy-sur-Moselle, à Longevilleles-Metz, à Langley (près de Charmes) ; cinq sur la Meuse, à Mohon et au Petit-Bois (près de Charleville), à Revin, à Donchery (près de Sedan), et à Verdun ; un sur la Saône, à Savoyeux (près de Gray) ; un sur l'Ognon, à Lure ; un sur le Rhin Tortu, aux abords de Strasbourg ; six sur les rivières de la plaine d'Alsace, le Wergraben, l'Andlau, le Giesen, l'Altnbach, la Fecht et l'Ill ; quatre sur la Chiers, ligne de Charleville à Thionville et à Longwy.

- Quatre grands viaducs : Bertraménil et Xertigny (près d'Epinal), Dannemarie (près de Belfort), Thonne-les-Prés (Chauvency).

- Cinq souterrains Armentières, Nanteuil, Rilly-la-Montagne (près de Reims), Saint-Loup (près de Provins), Montmédy. Deux ponts à la traversée des fortifications de Paris et de Strasbourg.

- Treize ouvrages divers.

Dans ce chiffre nous ne comprenons pas le grand pont sur le Rhin à Kehl, qui avait été construit à frais communs par la compagnie de l'Est et le grand-duché de Bade.

- Gare de Strasbourg, détruite aux trois quarts par le bombardement ; celle Schlestadt, détruite par le génie militaire pour la défense de la place ; gare de Mourmelon, brûlée par accident par des soldats allemands qui avaient fait trop de feu ; Peltre, brûlée par les Allemands ; Ilettange ; Chauvency

Compagnies de chemin de fer : évaluation des dégâts pour Paris et l'ensemble des départements occupés

« Deux compagnies, celles du Midi et des Deux-Sèvres, éloignées du théâtre de la guerre, n'ont point subi de dégâts matériels...La perte matérielle pèse sur cinq compagnies, Est, Ouest, Orléans, Nord, Lyon-Méditerranée, sur la compagnie de l'Est surtout ». ¹⁴

Un rapport à l'Assemblée nationale, en mars 1871, avait évalué le montant des dégâts à 56 millions de francs, « *auxquels, il fallait ajouter 1 million pour les faits d'incendie et de*

¹³ *Ibid*

¹⁴ Les chemins de fer pendant la guerre » - C Lavollée – Revue des Deux Mondes – tome 95 – 1871

bombardement à la charge de la Commune ». Néanmoins, les rapports aux actionnaires réunis en assemblées générales indiquent que pour ces compagnies, le coût de la remise en état des lignes et matériels roulants s'élève à environ 53 millions : « *Compagnie de l'Est, approximativement. 15,000,000 fr. du Nord. 2,000,000 de l'Ouest. 12,000,000 d'Orléans. 1,500,000 de Paris-Lyon-Méditerranée. 2,420,000* »¹⁵.

Autres destructions ferroviaires au cours de la guerre¹⁶

Destruction des ouvrages sur le réseau de l'Ouest. *Le chemin de fer de l'Ouest a eu à souffrir considérablement d'abord de la guerre étrangère, et de la guerre civile ensuite. Dans la guerre étrangère, Français et Allemands se sont, en quelque sorte, acharnés sur quelques-unes des lignes du réseau de l'Ouest aux abords de Paris, de Rouen et du Mans, et des ouvrages de la plus grande importance ont été détruits de fond en comble. Nous citerons notamment :*

- Six ponts sur la Seine, à Argenteuil, Châton et Croissy, détruits par les Français ; Besons, Orival près d'Elboeuf, par les Allemands ;
- Trois viaducs, à Ectot, Belleville et Mirville sur la ligne de Rouen au Havre, détruits par les Allemands
- Douze viaducs d'importance diverse sur la ligne de Versailles au Mans, détruits par les belligérants
- Deux souterrains, ceux de Rolleboise et de Martainville.
- Plusieurs gares ont été incendiées, « *et leurs ruines sont venues s'ajouter à celles des ouvrages d'art* »

Destruction des ouvrages sur le réseau d'Orléans. *Nous extrayons du rapport présenté aux actionnaires le 2 août 1871 les renseignements ci-après :*

- Neuf ouvrages de premier ordre ont été atteints, trois par la mine française, six par la mine allemande : le viaduc de Beaugency et le pont de Montlouis, sur la ligne d'Orléans à Tours ; le pont de Cinq-Mars, sur la ligne de Tours à Nantes, Le pont de l'Yère, sur la ligne du Centre ; le pont de Saint-Côme et celui de l'Huisne sur la ligne de Tours au Mans ; Les ponts de Châteaudun, de Cloyes et de Vendôme, sur la ligne de Brétigny à Tours.
- Dans cette énumération figurent trois grands ponts sur la Loire : ceux de Montlouis de Saint-Côme et de Cinq-Mars, *Heureusement la destruction de ces grands ouvrages n'était pas complète, et les ingénieurs de la compagnie d'Orléans purent rétablir rapidement la circulation.*

¹⁵ Travaux, défense, destruction et reconstruction des chemins de fer dans « Chemins de fer, la guerre de 1870-1871 - Frédéric Jacquemin - leçons faites à l'École des Ponts-et-Chaussées - 1872 - BNF

¹⁶ *Ibid*

- Le 3 février 1871, le service était repris de Paris à Vierzon ; le 20, de Tours à Poitiers et à Angers ; le 23 février 1871, le service était repris d'Orléans à Tours ; le 16 mars, de Tours et de Vendôme au Mans.

Destruction des ouvrages sur le réseau du Nord. *C'est encore au dernier rapport aux actionnaires que nous empruntons les renseignements ci-après*

- Quarante-cinq ouvrages d'art ont été plus ou moins démolis ou endommagés les plus importants sont : trois ponts sur l'Oise, à Pontoise, à Epluches et à La Yersine ; un pont sur l'Aisne, à Soissons ; trois viaducs, Origny, Gland et de l'Oise, près d'Hirson ; un pont sur le canal, à Saint-Denis près de Paris ; un souterrain à Vierzy ; deux ponts sur la Somme, à Daours et à Aubigny ; un viaduc à Saint-Benin, près du Cateau. »

Destruction des ouvrages sur le réseau de Paris-Lyon-Méditerranée. Il y a eu quinze ouvrages d'art détruits sur le réseau

- Les onze ouvrages détruits par les Français : le pont des fortifications de Paris, en septembre 1870 ; celui de Laroche sur l'Yonne, le 26 janvier 1871 ; le pont de Crécy sur l'Armançon, le 26 novembre 1870 ; celui de Buffon sur l'Armançon détruit une première fois par les Français en décembre 1870, rétabli par les Allemands, détruit une seconde fois par les Allemands, le 3 février 1871 ; le pont sur le canal de Bourgogne, à Dijon, pendant la première occupation des Allemands ; celui de Nuits-sous-Ravières, le 14 novembre 1870 ; les quatre ponts sur le Doubs, entre Clerval et Besançon, les 6, 9 et 10 novembre 1870 ; le pont sur la Seine près de Juvisy, le 15 septembre 1870. Cette destruction avait pour objet d'interdire le passage de la Seine aux Allemands au moment de l'investissement de Paris.- Les Allemands démolirent quatre ouvrages : le pont de Montbéliard sur l'Allan, le 21 novembre 1870. (*« cette destruction prouve l'intérêt que les Français avaient à conserver les ponts sur le Doubs. »*) ; les ponts de Gray-sur-la-Saône, le 28 octobre 1870 ; de l'Abbaye d'Arcq sur l'Ognon, le 19 décembre 1870 ; du Bez près de Souppes, en novembre 1870.

Les reconstructions définitives prirent du temps mais l'urgence permit, à la fin de l'année 1871 de ne plus avoir sur le réseau ferroviaire que deux points noirs : le pont d'Argenteuil et celui de Villeneuve-Saint-Georges ; le premier fut rouvert à la circulation des trains le 31 mars 1872, le second, le 5 février 1872. Des constructions provisoires (passerelle en bois à Argenteuil) et des liaisons de proximité assuraient néanmoins le service aux voyageurs et au trafic marchandise jusqu'aux édifications définitives comme au pont d'Asnières ou au pont d'Argenteuil rouvert le 23 juillet 1872.

Certains ajournements furent décidés comme celui de la reconstruction du pont de Chatou ou de gares (Clamart, Asnières, Auteuil, Porte-Maillot, la gare de Saint-Cloud rebâtie en 1893).

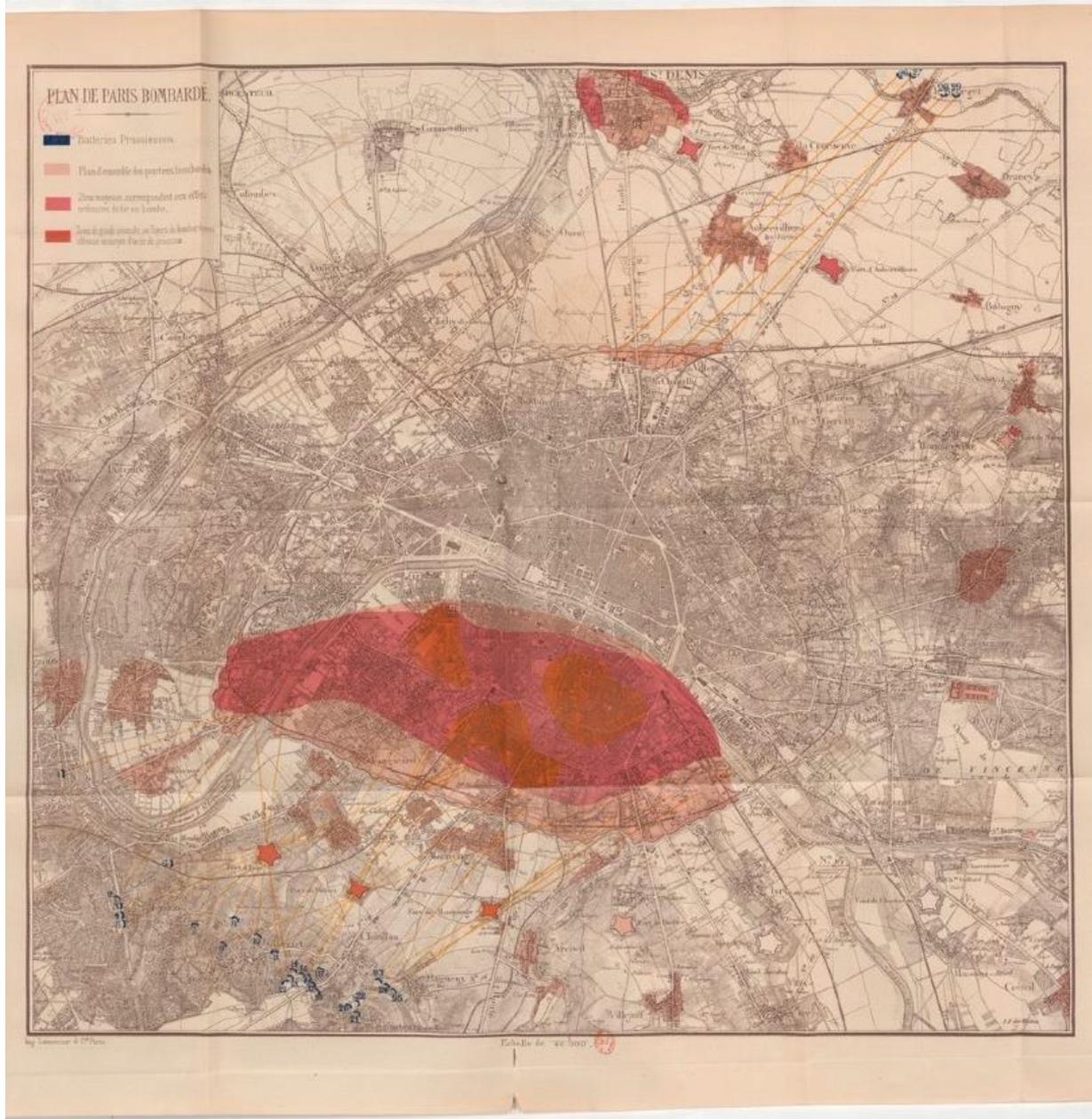
Patrick RESTELLINI

Professeur d'Histoire honoraire

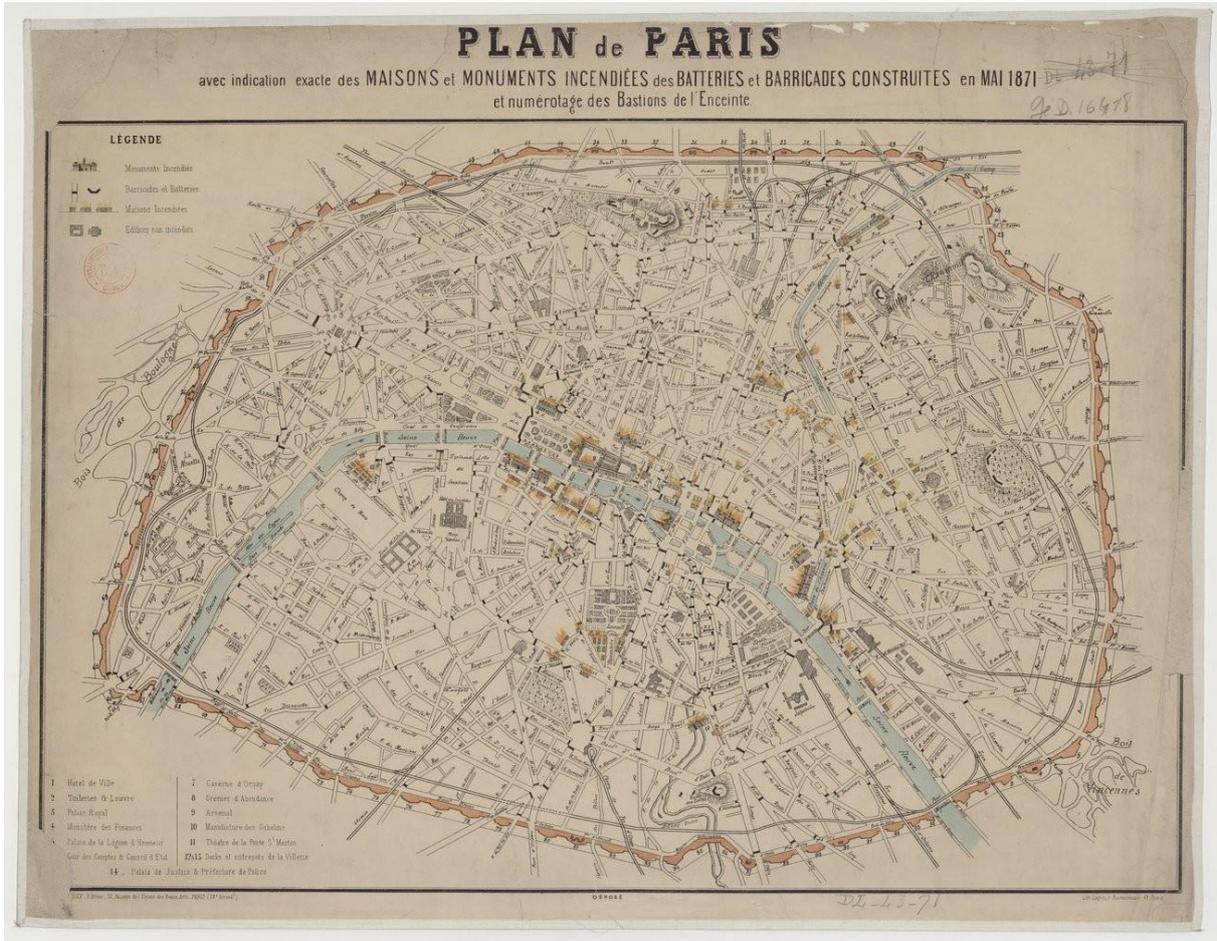
Ancien conseiller auprès de l'IA du Val-de-Marne

ANNEXES :

- Plan de Paris bombardé en janvier 1871 (Gallica)



- Maisons et monuments incendiés et barricades des Fédérés à Paris 22 au 28 mai 1871 (Gallica)



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Reconstruire et équiper la ville

Reconstruire est donc une affaire politique et financière autant qu'urbanistique dans un Paris dont la population est déjà lasse des aménagements non finis d'Hausmann et de travaux sous terre et en surface qui durent depuis 1849. Le réseau des casernes intra-muros doit-il être maintenu ? Les tracés rectilignes des rues qui ont, certes, mis à mal les systèmes de défense des insurgés doivent-ils être poursuivis ?

Reconstruire demande dès lors de l'ordre dans les opérations de déblaiement et de nivellement et de la cohérence au niveau de la voirie, d'autant que les points névralgiques que sont les anciens « embarcadères » (les gares) sont demeurés intacts.

Enfin Reconstruire fait appel à l'anticipation de services essentiels nouveaux destinés à une population parisienne appelée à croître et qui veut revivre, enrichir son savoir, développer son économie urbaine artisanale et de nouveau rayonner.

Thiers et les Républicains vont s'atteler à ce travail de titan en très peu de temps, assumant parfois leurs contradictions au regard du passé et singulièrement à l'égard du tant décrié Haussmann dont il faut bien convenir que la raison imposait de finir une fois pour toutes le plan...quoi qu'il en coûte.

En 1878, l'exposition universelle, au Champs de Mars, couronnera le retour de Paris sur la scène européenne ; un Paris sur la voie de la modernité même si des ruines de la Commune rappellent encore la guerre civile. De ces ruines, l'une d'entre elles, les Tuileries, nargue, pour quelques temps encore, les derniers orléanistes et « mameluks » impériaux...C'était le palais de leurs rois et empereurs.

Une reconstruction comme celle à laquelle est confronté le pouvoir politique relève de choix qui doivent répondre d'abord à une urgence sécuritaire devant le nombre d'immeubles menaçant ruine et face à un vagabondage inévitable et d'errance dès le 29 mai, lendemain de la chute de la Commune ; Paris passe sous le régime de la loi de 1849 sur l'état de siège et du maintien de l'ordre, soit donc la substitution de l'autorité militaire à l'autorité civile avec quatre commandements militaires ; ce régime d'exception va durer jusqu'au 4 avril 1876. Cependant, le pouvoir municipal va conserver la maîtrise des options urbanistiques et disposer, à cet effet, des libres recours financiers dont celui de l'emprunt et celui des dons pour des reconstructions de sites particuliers.

Un énorme travail de déblaiement (nécessitant une main d'œuvre du Paris intramuros mais aussi d'une population - sortie de Paris avant le siège - et qui revient dans la capitale) contribue à évaluer rapidement les orientations, les choix auxquels l'administration parisienne et le Gouvernement vont devoir apporter une réponse à la fois financière, politique et d'avenir (le rayonnement futur de Paris et le modernisme).

La société parisienne va se reconstituer relativement rapidement ; les « bourgeois » qui avaient quitté Paris dans les derniers jours d'août 1870 puis à la veille du siège reviennent dans la capitale en quelques jours ; étrangement dans ce Paris en ruine, la vie parisienne va reprendre ses droits, retrouver ses marques, ses lieux privilégiés, ses coutumes. C'est aussi cela une

reconstruction ! Le besoin d'apporter une flamme de vie et d'espérance, sûrement avec des moyens plus sobres et plus humbles, mais qui complètent les tâches matérielles indispensables. Le relogement, le chômage sont bien là pour signifier que le retour d'une consommation qui relancerait l'économie risque de se faire attendre.

Le pouvoir politique (Thiers et l'Assemblée) est demeuré à Versailles...Une opportunité vraisemblablement qui profite au retour d'une paix sociale après la « semaine sanglante ». En ce mois de juin 1871, moins il y a de « politiques » « thieristes », républicains ou conservateurs à Paris, mieux c'est ! Le temps électoral viendra...et il arrive d'ailleurs assez vite, le 2 juillet 1871, pour pourvoir vingt-et-un sièges vacants suite aux exclusions ou aux options induites par le scrutin de février. Paris ne vote pas comme la province ; la capitale réélit Gambetta mais renvoie Victor Hugo et Clémenceau ; les républicains modérés et le centre gauche triomphent de l'extrémisme en emportant seize sièges ; les ruines étaient là pour rappeler aux électeurs, trente-quatre jours après, le bruit de la canonnade, les flammes, les fusillades arbitraires...

Mais contrairement à une idée admise, la reconstruction fut longue ; de nombreux travaux urbains ne furent finis que dans les années 1890, des ruines ne furent relevées que dix ans après, des projets furent abandonnés.

Priorité aux transports

L'un des atouts de la géographie parisienne réside dans ses gares, (les embarcadères à l'époque) et ses ponts sur la Seine. Des infrastructures « touchées » par des obus, mais parfois épargnées miraculeusement. On a vu l'effort entrepris pour remettre en état les ponts ferroviaires, les voies et les gares. C'était la condition essentielle à l'approvisionnement de Paris, au retour des populations qui avaient choisi l'exode avant l'encerclement définitif de la capitale, au nouveau flux de trafic voyageur qui devait s'opérer entre la proche banlieue et le centre-ville, à l'acheminement des matériaux pour la reconstruction.

Quant aux ponts sur la Seine, leur libre accès et leur solidité devaient continuer à assurer le passage d'une rive à l'autre ; une manière également d'éviter que se constituent deux ghettos confinés chacun dans une existence apocalyptique de façades éventrées, de chaussées retournées, de ruines en lambeaux. L'urgence commandait de rétablir, au sud-ouest de Paris, un franchissement indispensable de la voie ferroviaire dite « petite ceinture » et du franchissement de la Seine. L'effondrement de deux ponts va obliger les pouvoirs publics à reconstruire en les modernisant ces axes de passages : le pont de Grenelle s'effondre en 1873 et dès 1874 la décision est prise de le reconstruire en fonte ; en 1872, la corrosion des câbles de la passerelle de Constantine entraîne son écroulement si bien qu'il n'y a plus de franchissement du Pont de la Tournelle au quai Henri IV (la passerelle Damiette qui prolongeait la passerelle de Constantine avait été détruite en 1848) ; un décret du 4 août 1873 reprend un projet d'Hausmann de 1864 et permet l'édification du pont Sully inauguré en 1876.

En 1876, il est décidé, dans la perspective de l'exposition universelle de 1878, d'élargir et surélever le pont d'Iéna et construire une passerelle en acier pour piétons enjambant l'extrémité

de l'Île aux Cygnes, la passerelle de Passy (déplacée en 1903 puis détruite en 1905 et remplacée par le viaduc de Passy).

Une seconde génération de ponts s'inscrivant dans un cadre plus vaste de réaménagement urbain ou des expositions universelles de 1889 et 1900 vit le jour dans les vingt dernières années du siècle : le pont de Tolbiac construit de 1879 à 1882 ; le remplacement (en fonte) du pont au Double entre 1881 et 1883 ; l'élargissement du pont d'Austerlitz de 1883 à 1885 ; la construction du pont Mirabeau de 1893 et 1896 et du pont Rouelle de 1897 à 1900 ; la passerelle Debilly en 1899.

La reconstruction et la réfection des voies de circulation et le nouveau pavage nécessite de repenser les transports d'autant qu'à la veille du conflit franco-prussien, Paris accusait un retard par rapport aux capitales européennes : trois lignes d'omnibus hippomobiles existaient privilégiant l'ouest parisien (Versailles, Sèvres et Boulogne) et la compagnie générale des omnibus (CGO) qui les exploitait perdit plus de 2 200 chevaux lors du siège et la Commune. La reconstitution d'une cavalerie n'est pas aussi rapide que prévue et les autorités publiques songent déjà à une autre forme de locomotion. En attendant, les trois lignes existantes sont poursuivies jusqu'au Louvre en juin 1873 ; en août de cette année-là, le Président de la République, Patrice de Mac Mahon signe un décret de concession pour la mise en exploitation de dix lignes qui relieraient la banlieue au centre de la capitale ; une ligne nouvelle relie, deux ans après ce décret le Louvre à Vincennes ; la CGO conserve le monopole d'exploitation pour toutes les portions de lignes à l'intérieur de Paris et deux autres compagnies portant le nom de Tramways (Tramways Nord et Tramways Sud) exploitent les réseaux au nord et au sud de la capitale. Mais la traction de ces voitures (dont certaines à « Impériale ») oblige les compagnies à entretenir une cavalerie nombreuse et très coûteuse (celle de la CGO est évaluée à 16 500 chevaux dans les années 1880) ; les omnibus hippomobiles circuleront jusqu'à la fin du siècle mais dès 1875, une expérience de traction par machine à vapeur est concluante de la porte de Châtillon à Saint-Germain-des-Prés ; au tour de locomotives à air comprimé en 1876 dans la banlieue est (Nogent, Saint-Maur) en attendant les accumulateurs pour une traction électrique en 1892 de la Madeleine à Saint-Denis. Lors de l'exposition internationale d'Electricité qui se tient à Paris en 1881, l'allemand Siemens ouvre la voie à la traction électrique par conduction aérienne. Le tramway électrique va remplacer l'omnibus hippomobile

Les revêtements de chaussée

« Au plan technique, la période 1871-1891 va enrichir puis codifier les principaux dispositifs mis antérieurement en place. La question du revêtement des chaussées est la préoccupation majeure des ingénieurs de la voie publique » * La circulation hippomobile dicte particulièrement le choix du revêtement et la préférence va au pavé de grès assurant sûreté et résistance au point qu'en 1878, un arrêté ministériel autorise la Ville à prendre « possession pour l'exploiter en régie d'une carrière dite « des maréchaux » à Senlis ».

En 1881, Paris imite Londres en introduisant le pavage en bois ; des expériences avaient été déjà tentées depuis l'Empire mais la population parisienne critiquait abondamment ce type de revêtement pour son odeur de pourriture du bois, sa surface glissante par temps de pluie et de

neige ; les critiques continuèrent mais la Ville poursuivit l'extension du pavage en bois jusqu'en 1905, année à partir de laquelle l'asphalte comprimé puis les pavés « mosaïque » confirmèrent un coût moins élevé que le pavé en bois et une résistance aux besoins de la circulation (de plus, les inondations de 1910 apportèrent des vues surprenantes de pavés en bois flottant à la surface de l'eau !)

*La fabrication des rues de Paris au XIX^{ème} siècle, un territoire d'innovation technique et politique – Bernard Landau – Les annales de la recherche urbaine – 1992 n° 57/58 Espaces publics en villes pages 24 à 45

Finir le plan Haussmann, relever les ruines^{1 2}

Lorsqu'Haussmann est limogé en janvier 1870, son plan de refonte des axes de circulation urbaine est pratiquement terminé (200 kilomètres de voies nouvelles entre 1852 et 1870) : « *après dix-sept ans de chantier, la patience des Parisiens qui vivent entre gravats et échafaudages, est à bout...Haussmann est comparé à Attila ou surnommé « Osman Pacha »*³. Zola dans La Curée décrit un « *Paris haché à coup de sabre, les veines ouvertes, nourrissant cent mille terrassiers et maçons, traversé par d'admirables voies stratégiques qui mettront les forts au milieu.*⁴

En juin 1871, terrassiers et maçons vont donc se remettre à l'ouvrage pour relever les ruines, redonner à certains quartiers abîmés une dignité - non sans arasages parfois excessifs - développer de nouveaux centres urbains particulièrement dans les parties annexées de 1860, enfin finir les percées programmées à la chute de l'Empire.

- Trois percées deviennent essentielles : **la partie centrale du boulevard Saint-Germain**, ouverte en 1876) et **son prolongement jusqu'à la place de la Bastille** (boulevard Henri IV en 1877), renforçant ainsi le passage de la rive gauche à la rive droite de la Seine ; **l'avenue de l'Opéra**, achevée en 1876 et reliant les Grands-Boulevards à la rue de Rivoli et au centre de la capitale ; **l'avenue de la République** en 1882, complétant le réseau de voirie du triangle des trois places de l'est parisien (République - Bastille - Nation)

- Trois autres percées prévues par Haussmann verront le jour à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} : **l'avenue Mozart** en 1896, **la rue Réaumur** en 1897 et **le boulevard Raspail** en 1906.

- Deux percées seulement seront décidées sous la III^{ème} République : l'avenue Emile Zola finie en 1905 et la rue Balard en 1912.

¹ Atlas historique de Paris – Paris en 1900

² Les travaux de Paris 1789-1889 - Atlas - 1889 - sous l'administration de E Poubelle et la direction de A. Alphand.

³ Le Paris d'Haussmann : la transformation d'une ville - Juliette Glikman, docteur en Histoire, chercheur associé à Paris-Sorbonne - juin 2019

⁴ *Ibid*

De nouveaux quartiers et monuments pour faire oublier la Commune

Les quartiers de l'ouest, de Grenelle, Auteuil, Passy jusqu'aux Batignolles profitent de la préparation de l'exposition universelle de 1878 et de la mise en chantier de Chaillot et du Champ-de-Mars pour renforcer la mise en valeur d'un patrimoine immobilier pour une classe sociale aisée.

Plus importantes et ambitieuses sont les zones urbaines aménagées jusqu'en 1889 : le sud de Paris, de Bercy à Vaugirard ; le nord-est, de Belleville jusqu'aux Lilas entre les Buttes Chaumont et le Père Lachaise et l'axe Nation-Bagnolet ; enfin le nord de Paris, de la Butte Montmartre jusqu'aux fortifications. Ces aménagements comprennent des plans locaux de lotissement et de création de logement...mais accélèrent l'émigration d'indigents, d'ateliers artisanaux, de petites industries et commerces du « Paris populaire » vers les périphéries « hors les murs » du sud et de l'est de Paris ; c'est également - sans le dire ! - une manière de faire oublier la Commune en densifiant la population par l'appel à une nouvelle classe moyenne de petite bourgeoisie.

Nouvelles affectations

Des institutions publiques changent de lieu : le **Conseil d'Etat** s'installe dans les parties du Palais Royal non atteintes par les incendies de mai 1871 ; il en est ainsi provisoirement de la **Cour des comptes**. Dès le lendemain de la fin des combats, le 29 mai, Thiers signe à Versailles un arrêté affectant au **ministère des Finances** « *les bâtiments situés dans les dépendances du Louvre et comprenant les casernes, l'ancien ministère des Beaux-Arts, l'ancien ministère de la Maison de l'Empereur* ».

Le Luxembourg est mis à disposition du **préfet de la Seine** ; le 31 mai 1871, Thiers signe un arrêté qui met à la disposition de l'administration municipale de la Ville « les parties disponibles du bâtiment. Le préfet de la Seine s'installe au Petit Luxembourg et dispose d'une partie des communs du 36 rue de Vaugirard ». **Les services municipaux** s'installent tant bien que mal et n'hésitent pas à cloisonner les salons ; la Galerie du Trône est sectionnée, des baraques dressées dans la cour ; les archives du Sénat de l'Empire et les documents parlementaires relégués au deuxième étage du Palais.

De nouveaux monuments couvrent Paris : l'**Opéra Garnier** inauguré le 5 janvier 1875, remplace l'Opéra Le Peletier, détruit par un incendie en 1873 ; la pose de la première pierre de la **basilique du Sacré Cœur** a lieu le 16 juin 1875 (la basilique dont les travaux ont été entièrement financés par des dons et collectes privées) est inaugurée le 5 juin 1891 ; la **synagogue de la rue de la Victoire** commencée en 1867 sera ouverte au public en 1875 et celle des Tournelles entreprise en 1872 sera terminée en 1876 ; le **palais du Trocadéro**, sur la colline de Chaillot, est édifié pour l'exposition universelle (du 1^{er} mai au 10 novembre 1878) et servira encore pour les expositions de 1889 et 1900 (puis détruit en 1937 et remplacé par l'actuel palais de Chaillot) ; le 14 juillet 1883 est inaugurée la **statue définitive en bronze de la place de la République** (1879) ; celle - tournée vers la Bastille - **en bronze de la place de la Nation** (place aux douze avenues) l'est en 1899.

La **galerie de zoologie du Muséum national d'histoire naturelle** commencée en 1877 est terminée en 1889 ; l'**Institut Pasteur** est inauguré en 1888 ; Le 4 avril 1878, l'édification du

nouvel **Hôtel des Postes** sur son emplacement initial (Hôtel d'Armenonville, près du Louvre) est votée et sa livraison est effective en 1888.

Les Tuileries, Saint-Cloud...des arasages républicains

Les Tuileries, auraient-elles pu être restaurées ? l'architecte Hector-Martin Lefuel avait émis un avis positif, arguant que les ruines aux murs épais et solides autorisaient une restauration, moyennant une reconstitution architecturale conservant la partie centrale ; il commença par démolir en 1874 les extrémités du Palais pour rebâtir les parties endommagées du Louvre, (les Pavillons de Marsan et de Flore) ; Viollet-le-Duc semblait y croire aussi dans son rapport de 1875 ; jusqu'en 1879, gravats et décombres à l'intérieur et l'extérieur rappelleront l'ampleur du sinistre.

Rosace de l'ancien Hôtel de Ville de Paris - square Georges Cain près du musée Carnavalet à Paris (photo DP)



Mais à l'inverse de l'Hôtel-de-Ville qui fut toujours le siège administratif de Paris, mais aussi la Maison commune du peuple parisien et l'âme de trois révolutions, les Tuileries symbolisaient le «*pôle royal et impérial de la capitale* »⁵ ; les républicains élus de 1876 et surtout de 1877 - et une fois acquise la certitude que les royalistes ne reviendraient plus au pouvoir - n'allèrent pas tenter une restauration rappelant la somptuosité des Cours des Bourbons et napoléoniennes. La démolition est actée en 1882 par la Chambre des députés et les ruines adjudgées, le 4 décembre 1882 pour 30 000 francs à un entrepreneur qui a six mois pour enlever les matériaux. En septembre 1883, plus de douze ans après son incendie volontaire, le Palais des Tuileries est définitivement arasé.

Mais que sont devenues ces ruines achetées par le démolisseur Achille Picard pour 33 500 francs ?

Achille Picard «*gardera pour lui l'horloge du pavillon central. La grille sera vendue aux Esterhazy, les colonnes au couturier Worth, et à Victorin Sardou pour leurs propriétés d'Ile-de-France, un fabuleux tonnage de pierres au duc Pozzo di Borgo qui s'en servira pour la construction de son château de la Punta au-dessus d'Ajaccio et quelques vestiges à l'Etat qui les placera dans les jardins parisiens. Le Figaro, enfin, achètera des marbres pour les débiter en*

Fronton et horloge du pavillon central de l'ancien Palais des Tuileries - square Georges Cain près du musée Carnavalet à Paris (photo DP)



*presse-papiers à l'intention de ses abonnés... ».*⁶

A Arcueil, Courbevoie, Barentin, Saint-Raphaël, Marcilly d'Azergues, Salins et bien d'autres communes sont envoyés des vestiges achetés aux enchères par des particuliers ; d'autres rejoignent l'Italie, Berlin et même Quito en Equateur (pour la construction de la balustrade du palais présidentiel)

⁵ Nouvelle Histoire de Paris – Stéphane Rials – de Trochu à Thiers- la fin du Paris des barricades – p. 530

⁶ *Ibid*

Dans quelques endroits de Paris, la dispersion de vieilles pierres au profit de l'Etat en 1883 porte encore témoignage de ce palais : une arcade placée d'abord à l'hôtel de Fleury en 1883 est visible désormais dans la cour Marly du Louvre ; sous le Carrousel du Louvre, de nombreuses statues, autrefois au fronton du palais ; une arcade restaurée dans les jardins des Tuileries et une autre dans ceux du Trocadéro ; les cours de l'Ecole des Beaux-Arts, quai Malaquais et de l'Ecole d'architecture, boulevard Raspail, renferment des colonnes et chapiteaux ; des fragments de l'escalier central et de la fontaine sont dans une cour privée de la rue Murillo (8^{ème} arrdt) ; enfin dans le square Georges Cain le fronton encore noirci du pavillon central avec son horloge (acquisition d'abord d'Achille Picard en 1883).

A **Saint-Cloud**, un seul bâtiment a échappé à l'incendie du château : le pavillon de Valois qui abritait les cuisines et les services de la Bouche. Les ruines du château resteront près de vingt ans les témoins des dynasties déchues et un lieu, comme pour d'autres ruines, de « tourisme » de guerre. Un projet de refondation sur les ruines, en 1879, d'un palais de cristal est vite abandonné pour finalement vendre, en 1892, ce qui reste de l'ossature carbonisée ; la commission des antiquités et des arts a juste le temps de décider la prise de vue photographiques des derniers vestiges avant la dispersion des pierres : certaines partiront en Bulgarie, des bas-reliefs en Belgique, des frontons, à Dreux, dans le parc de Jeurre sur la commune de Morigny-Champigny dans l'Essonne, ou encore à Villepreux dans les Yvelines ; une partie des grilles du château rejoint la propriété de La Punta du duc Pozzo di Borgo (voir ci-dessus les ruines des Tuileries) en Corse.

- Le pavillon de Valois a connu un sort différent et heureux ; Jules Ferry, à l'occasion du vote de la loi du 9 août 1879 et la création d'une école normale dans chaque département, fit du pavillon de Valois le lieu d'enseignement d'une Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Primaire qui deviendra plus tard « l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud ».

- Plus près de nous, Saint-Cloud et le spectre de son château, c'est encore l'avant dernier acte de la chute de la IV^{ème} République au cours des deux rencontres nocturnes du général de Gaulle dans l'appartement du conservateur du domaine national - le 26 mai 1958 au soir, avec le président du conseil sortant, Pierre Pflimlin, et le 28 mai avec les présidents des assemblées, André Le Troquer et Gaston Monnerville

Mais il faut aussi effacer les cicatrices des incendies ou destructions durant la « semaine sanglante » de mai 1871.

C'est une situation unique dans l'Histoire de la ville et les autorités publiques (la Ville tout comme l'Etat) seront confrontées à des choix cruciaux : reconstruire à l'identique ou non, financer ou non...dans une ville-capitale où le pouvoir politique (exécutif et législatif) y est encore pour longtemps absent, alors que la population y vit entourée de ruines, de murs noircis, de chantiers innombrables.

L'Hôtel-de-Ville (incendié le 24 mai 1871) et les Tuileries sont les symboles respectivement du pouvoir résistant et du pouvoir déchu, les symboles de la Mémoire révolutionnaire et du pouvoir. Le 10 août 1871, le conseil municipal n'hésita pas à acter le principe de reconstruction au même emplacement. Mais quelle reconstruction ? Partielle en masquant une partie des ruines ou totale ? Respectant le volume et la distribution ancienne (la façade du Boccador, particulièrement) du

monument ou s'ouvrant à l'inspiration moderne de l'art contemporain « *exprimant les conditions actuelles de la France* »⁷. Le préfet Léon Say procéda à l'ouverture du programme du concours le 23 juillet 1872 et du 31 janvier 1873 au 10 juin, les architectes soumièrent leurs projets. Théodore Ballu et Edouard Deperthes furent retenus. Comme pour toute reconstruction d'une telle ampleur, des travaux exploratoires et sondages durèrent jusqu'en 1875 ; l'incendie et les explosions intérieures avaient ébranlé les fondations et des ruines ne purent être conservées. C'est donc sur une plate-forme bétonnée que le nouvel Hôtel de Ville fut reconstruit. La couverture de l'édifice ne fut entreprise qu'en 1880 ; mais le 13 juillet 1882, l'Hôtel-de-Ville, bien que non terminé est inauguré.

Un premier don de Jules Cousin en 1872 (6 000 ouvrages et 10 000 estampes) puis en 1881 d'Alfred de Liesville permirent de reconstituer la **bibliothèque de la Ville de Paris** installée d'abord à l'Hôtel Carnavalet puis dans l'Hôtel Le Pelletier de Saint Fargeau.

Le Palais d'Orsay qui abritait le Conseil d'Etat « *dressera ses murs noircis pendant trente ans sur les bords de la Seine* »⁸ puis la Compagnie Paris-Orléans, nouveau propriétaire des ruines, construit sur son emplacement la nouvelle gare d'Orsay.

L'Hôtel de Siam, palais de la Légion d'Honneur est également reconstruit grâce aux dons des légionnaires et d'autres fonds privés et ses archives partiellement reconstituées.

Le **Palais de justice** restauré est également restructuré en même temps que la pointe ouest de l'île de la Cité réaménagée, suite à l'incendie de la Préfecture de police de la rue de Jérusalem ; en revanche la destruction des archives criminelles depuis 1790, et des archives judiciaires du début du XIX^{ème} siècle, le greffe des registres paroissiaux et d'état civil constitue une perte irrémédiable.

La colonne Vendôme sera reconstruite, à la demande du Président de la République, Mac-Mahon. La loi le 30 mai 1873 précise même que la reconstruction sera portée aux frais (323 091,68 francs) du peintre Courbet à l'origine de la destruction (alors que Félix Pyat est l'initiateur du décret !) ; Courbet, exilé et ruiné refusera de payer après sa condamnation et meurt le 31 décembre 1877 ; la reconstruction (les plaques de bronze avaient été entreposées au palais de l'Industrie par les Versaillais dès le 23 mai 1871) est commencée en 1873 et terminée en 1875.

La reconstruction de **la maison de Thiers**, après le vote d'un crédit d'un million cinquante-trois mille francs par les députés à cet effet, est finie en 1873

L'assainissement et l'hygiène

Point faible de l'aménagement de Paris à la chute du Second Empire, la Ville va tenter de

⁷ Atlas historique de Paris – Paris en 1900

⁸ Nouvelle Histoire de Paris – Stéphane Rials – de Trochu à Thiers- la fin du Paris des barricades – p. 530

rattraper un retard criant en matière d'assainissement, au regard de ce qui a été réalisé dans d'autres capitales européennes, particulièrement Londres. L'ingénieur Eugène Belgrand, nommé en 1867 directeur des Eaux et Egouts de Paris (« *un hydrologue et un géologue des plus forts* » dira de lui Haussmann⁹), poursuit les plans élaborés déjà sous l'Empire en matière d'adduction d'eau. L'aqueduc de la Vanne, terminé en 1874, long de 173 km alimente alors Paris en eau potable depuis des sources souterraines de la région de Sens (l'aqueduc de la Dhuis alimentait déjà le réservoir de Ménilmontant depuis 1865) ; en 1897, débutent les travaux de l'aqueduc du Loing et du Lunain (fini en 1900). La bataille de l'eau n'était pas gagnée d'avance ; l'Etat rencontra une opposition ferme hors Paris pour les déclarations d'utilité publique relatives à l'élévation des aqueducs.

A l'actif d'Eugène Belgrand, la mise en place du service de « l'annonce de crues » qui verra son utilité et l'efficacité des alertes de précaution lors de la crue de la Seine de 1876.

Après la bataille des aqueducs commence celle de l'assainissement. Le réseau d'égout atteint 600 km en 1878 (environ 2 500 km aujourd'hui !) et « *augmente d'un tiers de sa capacité entre 1878 et 1890* ». A la mort de Belgrand en 1878, la direction des Eaux et Egouts est confiée à Couche jusqu'en 1885 et prend le nom de Direction des eaux et de l'assainissement¹⁰. Ce réseau va servir de matrice à d'autres réseaux parallèles qui vont s'imposer (le gaz et plus tard l'électricité, le téléphone et le pneumatique).

L'assainissement devient d'ailleurs une véritable « affaire » ouvrant des conflits entre propriétaires et les pouvoirs publics, voire également avec les vidangeurs qui voient dans le « tout à l'égout » une menace pour la profession et ses bénéfices qu'elle tire de la revente du contenu des fosses à des exploitants d'engrais. Mais les égouts sont à leur tour mis au ban...accusés de provoquer des odeurs nauséabondes ; les usines et dépotoirs des vidangeurs, au contraire, sont accusés de polluer les sols et l'atmosphère et en juin 1880, la Ville de Paris supprime les fosses d'aisance, mettant fin au lobby des vidangeurs ; en 1886 est autorisé le raccordement des immeubles au tout-à-l'égout avant que la loi de 1894 le rende obligatoire.¹¹

Les odeurs continuent...et la « commission technique de l'assainissement de Paris » qui a succédé à la commission ministérielle *ad hoc* appelée ironiquement « commission des odeurs » s'en remet à l'énumération de tous les établissements (à Paris ou hors Paris) dangereux, inconfortables et insalubres, aux usines *intramuros* ou aux émanations des cimetières, causes de la pollution et s'en suivirent une série de règlements contraignants...mais rapidement contournés.

La maîtrise de la politique de l'eau (eau potable en habitation et eau de fontaine - fontaines Wallace - et eau de nettoyage ou eau de rue couplée à la mise en place du tout-à-l'égout ont aussi

⁹ Dans « La Jaune et la Rouge », revue des anciens élèves de l'Ecole Polytechnique - décembre 2010

¹⁰ La fabrication des rue de Paris au XIXème siècle, un territoire d'innovation technique et politique - Bernard Landau – Les annales de la recherche urbaine – 1992 n° 57/58 Espaces publics en villes p. 28 à 45

¹¹ Les eaux de Paris et la commission des odeurs – parismyope.blogspot.com – 2016

une visée hygiénique, de ralentissement puis d'extinction des maladies épidémiques : la typhoïde fait encore environ 2000 victimes annuellement.

Lieux d'inhumation et de crémation

Inhumation et obsèques...sujet épineux entre l'Etat et les cultes que la jeune République va gérer avec diplomatie, respect mais surtout adoption de principes d'intérêt général au-dessus des considérations partisans.

Le nombre de victimes durant la Commune et les quatre mois qui l'ont précédée mettait au grand jour une déficience patente des lieux de sépultures ; de plus, le nombre d'indigents ne cessait de croître. Les cimetières parisiens se trouvaient situés dans la zone annexée de 1860 : outre Montparnasse, le Père Lachaise et le cimetière de Montmartre, étaient insérés dès lors dans le nouveau Paris les cimetières d'Auteuil, des Batignolles-Monceaux, de Belleville, de Bercy, de Charonne, de Grenelle, de La Chapelle et La Villette ; un nouveau cimetière avait été créé à Ivry en 1861, après un premier rejet du projet d'Hausmann de vouloir transférer les cimetières de Paris...à Méry-sur-Oise. Le projet « Méry-sur-Oise » revint dans les débats au Conseil municipal de Paris au lendemain de la Commune au point d'être adopté, en août 1874, avec à l'appui une desserte du cimetière par une voie ferrée.¹²

Entre temps, un nouveau cimetière était construit à Saint-Ouen en 1872 ; celui d'Ivry est agrandi en 1874. Le coût élevé de l'opération « Mery » conduisit prudemment à son abandon pour s'en remettre à partir de 1883 à l'implantation de cimetières parisiens dans la banlieue périphérique : Pantin et Bagneux en novembre 1886 ; le réseau des lignes nord et sud de tramways, à la fin de 1884 - et reprise de l'exploitation des concessions par décret du 8 août 1890 - permet un accès plus facile de la population parisienne à ces cimetières.

« Dès 1873, des personnalités du monde médical préoccupées d'hygiène reparlent de l'incinération en France. L'Eglise catholique y est fermement opposée pour respecter le symbole de la « mise au tombeau »] et le réaffirme en 1886 [...Cette bataille juridique va durer sept ans pour aboutir à la loi du 15 novembre 1887¹³ sur la liberté des funérailles qui permettra à tout majeur ou émancipé de choisir, librement, le caractère civil ou religieux de ses funérailles et le mode de sépulture »¹⁴. L'expression « mode de sépulture » autorise donc l'incinération ! Le décret des 27 avril/4 mai 1889 la légalise (titre III – De l'incinération) et le premier crématorium est construit au Père Lachaise la même année.

Les hôpitaux

La guerre, l'afflux des blessés, le siège puis la Commune conduisirent la République naissante et la ville de Paris à mettre en place une véritable politique de restructuration des hôpitaux.

¹² Histoire de Paris De nouveaux cimetières – page 152

¹³ Cimetières Inventaire général – Le cimetière du XIX^{ème} siècle – cadre historique et juridique : article 10 de la loi du 15 novembre 1887 : « La sépulture dans le cimetière d'une commune est due 1) aux personnes décédées sur son territoire quel que soit leur domicile, 2) aux personnes domiciliées sur son territoire alors même qu'elles seraient mortes dans une autre commune, 3) aux personnes non domiciliées dans la commune mais y ayant droit à une sépulture de famille »

¹⁴ Naissance, vie et mort des cimetières par Pascal Moreaux – L'Esprit du temps – étude sur la mort – 2009/2 n° 136

La guerre, l'afflux des blessés, le siège puis la Commune conduisirent la République naissante et la ville de Paris à mettre en place une véritable politique de restructuration des hôpitaux. La question de la place des hôpitaux et des hospices dans la ville avait reçu une première réponse non pas des médecins mais...d'Hausmann ! Les expropriations pour assurer de larges percées et la mise en œuvre de nouveaux quartiers avait entraîné aussi la destruction d'hospices et maisons de retraites ou dans le meilleur des cas le déplacement de ces établissements en périphérie et banlieues. Hausmann, dans ses mémoires : les maisons de retraite « *n'avaient qu'à gagner, tout au contraire, à s'éloigner de ce milieu, pour se rétablir sur des points où leurs pensionnaires trouveraient plus d'espace, un air meilleur, et le calme convenable à leur âge* » ou encore « *l'accroissement de la population de Paris multipliait, suivant une inquiétante progression, le nombre des vaincus de la vie dont il fallait assurer le repos final* » !¹⁵ La « commission d'embellissement » d'Hausmann dicte la politique de délocalisation des hospices sans pour autant s'inquiéter de l'état de délabrement dans lequel se trouvent les hôpitaux généraux et les conditions d'hospitalisation des malades.

On distingue bien sur la carte des hôpitaux généraux à Paris, à la chute du second Empire les implantations centrales et périphériques dans les arrondissements rattachés depuis 1860 Dans le Paris central : La Pitié (démolie en 1896), la Charité (hôpital des Frères Saint-Jean-de-Dieu rue des Saints-Pères), Lariboisière, Beaujon rue du faubourg Saint-Honoré, désaffecté en 1937 ; l'hôpital Saint-Louis (ancien hospice du Nord) est spécialisé dans la dermatologie En périphérie immédiate de l'ancien Paris : l'hôpital pour enfants Sainte-Eugénie - ancien hôpital des enfants trouvés du faubourg Saint-Antoine - , Necker et Cochin La construction d'un hôpital est commencée en 1870 au nord-est de Paris sur les hauteurs de Ménilmontant : Tenon dont les travaux sont interrompus par la guerre et la Commune. La destruction du vieil Hôtel Dieu qui « *symbolisait ce qu'il y avait de pire dans les hôpitaux parisiens* »¹⁶ et l'édification d'un nouvel Hôtel Dieu à gauche de Notre-Dame sont entreprises

En 1878, Tenon et l'Hôtel Dieu seront finis. Depuis 1870 un hôpital temporaire en lieu et place de l'Hospice des incurables de la rue de Sèvres devient annexe de la Charité et en 1879 prend le nom de Laënnec.

En 1880, l'hôpital du faubourg Saint-Antoine prend le nom d'hôpital Trousseau puis démoli pour laisser place à l'actuel hôpital Saint-Antoine dans un quartier entièrement redessiné. Bichat, au nord de Paris, ouvre en 1882 ; Broussais, au sud de la capitale en 1883 ; hôpital d'Aubervilliers en 1884 (futur hôpital Claude Bernard, en 1904) ; et grâce au legs de Marguerite Boucicaut l'hôpital Boucicaut en 1897. Puis vinrent (actuel ensemble hospitalier Robert Debré) trois hôpitaux pédiatriques qui ouvrent à quinze jours d'intervalle en mars 1901 (le 1^{er} mars, Bretonneau, rue Carpeaux ; le nouveau Trousseau, le 15 mars, rue Michel Bizot ; le 30 mars, Hérold, place du Danube dans le XX^{ème} arrondissement).

¹⁵ Cité par Françoise Salaün –Approche historique du thème des restructurations hospitalières à travers trois exemples parisiens au XIX^{ème} siècle – la documentation française – Revue française des affaires sociales – 2003/3 pages 9 à 26

¹⁶ Histoire de Paris De nouveaux hôpitaux – page 147

Les écoles et lycées

« A Paris, pendant ces quarante années qui séparent la Commune de la Première guerre mondiale, ce sont environ trois cents écoles qui ont été édifiées. Dès lors, l'école apparaît comme un équipement privilégié qui permet d'interroger les politiques urbaines »¹⁷. Ce sont ces écoles de Jules Ferry, « de briques et de pierres si semblables dans leur construction fin de siècle » mais dont la répartition dans la ville et leur situation dans le tissu sociologique parisien témoignent des idées sociales et du rationalisme du ministère Ferry.

En 1871, Octave Gérard, vice recteur de l'Académie de Paris note dans un rapport que « les écoles parisiennes n'accueillaient seulement la moitié des enfants en âge scolaire, soit 48% des garçons et 42 % des filles, qui se répartissaient de manière à peu près égale entre établissements laïques et établissements congréganistes ». Le rythme de construction (structures provisoires en bois et bâtiments définitifs) va permettre un accueil de plus en plus important d'enfants en âge scolaire.

Au 317 écoles publiques en 1882, permettant un accueil de 107 000 élèves à Paris, vont s'ajouter une cinquantaine d'écoles entre septembre 1882 et avril 1883, soit 16 000 places supplémentaires ; et encore cent écoles nouvelles jusqu'en 1902.¹⁸

De l'enseignement primaire supérieur aux Ecoles d'art et techniques de la ville de Paris.

Une prolongation de la scolarité après le certificat d'études, autorisant à une poursuite des études en dehors du système élitiste en privilégiant la voie professionnelle Une loi Guizot du 28 juin 1833 avait créé une école pour « sous-officiers de l'industrie et du commerce », selon l'expression de Gabriel-François Filon¹⁹ et la première école (l'école Turgot), à Paris, vit le jour en 1839 ; en 1850 « l'enseignement primaire supérieur » fut supprimé (loi Falloux) puis rétabli en 1852 ; ainsi, en 1868, une seconde « école Turgot », fondée sur les mêmes principes d'école intermédiaire entre le primaire et le lycée, prit le nom de Colbert. Le succès de cette « prolongation de la scolarité après le certificat d'études, autorisant une poursuite des études en dehors du système élitiste en privilégiant la voie professionnelle » était au rendez-vous et la République poursuivit l'œuvre éducative et sociale : Lavoisier à la rentrée de 1872, Jean-Baptiste Say en janvier 1873, Arago en octobre 1880. Parallèlement à l'enseignement primaire supérieur se créent des écoles d'arts et techniques : l'école Du Breuil (horticulture) est conçue en 1867 ; la Ville de Paris va ouvrir trois écoles d'arts appliqués dont l'une - l'école Duperré (mode) - avait été créée dès 1856 ; l'école Boule, en 1886, prépare aux métiers de l'ameublement ; la troisième école, d'arts et industries graphiques, en 1887, se nomme « école municipale du livre Estienne »

Aux six établissements parisiens (Louis-le-Grand, Henri IV, Charlemagne, Condorcet, Saint-Louis et le collège Rollin), s'ajoute en 1870 à Vanves un septième lycée de garçons, en lieu et place de la Maison des champs (qui date de 1798). Dans le Paris Haussmannien de la décennie 1860-1870, l'implantation de lycées, tant au centre que dans la partie des banlieues annexées, ne

¹⁷ Les écoles primaires construites à Paris entre 1870 et 1914 in Histoire de l'Education n° 25 – 1985 pages 109 et 110

¹⁸ Histoire de Paris – L'enseignement primaire page 349

¹⁹ Institut Français de l'Education - édition électronique- Ecole Turgot (écoles) par Gabriel-François Filon

constitue pas une préoccupation majeure d’Haussmann ni du pouvoir impérial ; certes, les moyens de locomotion et de déplacement sont encore limités...

A partir de 1872, Paris connaît une forte croissance de population, souvent concentrée dans un ou deux quartiers : « *Picpus, (12^{ème}), Gare (13^{ème}), Petit-Montrouge et Plaisance (14^{ème}), Saint-Lambert et Javel (15^{ème}), Auteuil et Porte-Dauphine (16^{ème}), Plaine Monceau et Epinettes (17^{ème}), Grandes Carrières et Clignancourt (18^{ème}), Amérique (19^{ème}), Saint-Fargeau (20^{ème})...le recensement de 1891 montre que les enfants de moins de cinq ans étaient beaucoup plus nombreux dans les faubourgs que dans les dix premiers arrondissements...».²⁰*

La reconstruction post 1871, la poursuite de l’aménagement urbain et la mise en œuvre d’une politique développée des transports vont encourager la construction de lycées mais seulement à partir des années 1880 ; De 1880 à 1890, sept lycées sont inaugurés ; cinq dans l’ouest et le centre - Fénelon (1883), Janson-de-Sailly (1884), Racine (1887), Molière (1888), Buffon (1889) ; un dans l’est - Voltaire (1890) ; et un autre en banlieue sud, Lakanal à Sceaux en 1885) Dans les dix dernières années du XIX^{ème} siècle, quatre autres lycées seront construits : Montaigne en 1891, Lamartine en 1893, Carnot et Victor Hugo en 1895. On remarque que l’ouest, le nord-ouest et le centre demeurent privilégiés et que seuls deux lycées sont édifiés sur la limite intérieure périphérique des extensions de 1860 : Voltaire et Buffon (Jules Ferry le sera en 1913). A la veille de la première guerre mondiale, les quartiers populaires du nord, est et sud de Paris sont encore dépourvus de lycées. Mais la scolarisation en lycée en trente-cinq ans est passée de 6 300 à près de 17 000 élèves (dont 21% de jeunes filles aux lycées Racine, Jules-Ferry, Lamartine, Fénelon, Victor Hugo et Victor Duruy) ; un renversement de tendance du à la politique éducative et laïque de la III^{ème} République, au début de laquelle « *la situation de l’enseignement secondaire classique parisien était restée à peu près la même que sous le premier Empire alors que la surface de la ville avait presque doublé et que sa population s’était accrue de plus de 70 %* ».²¹

Patrick RESTELLINI

Professeur d’Histoire honoraire

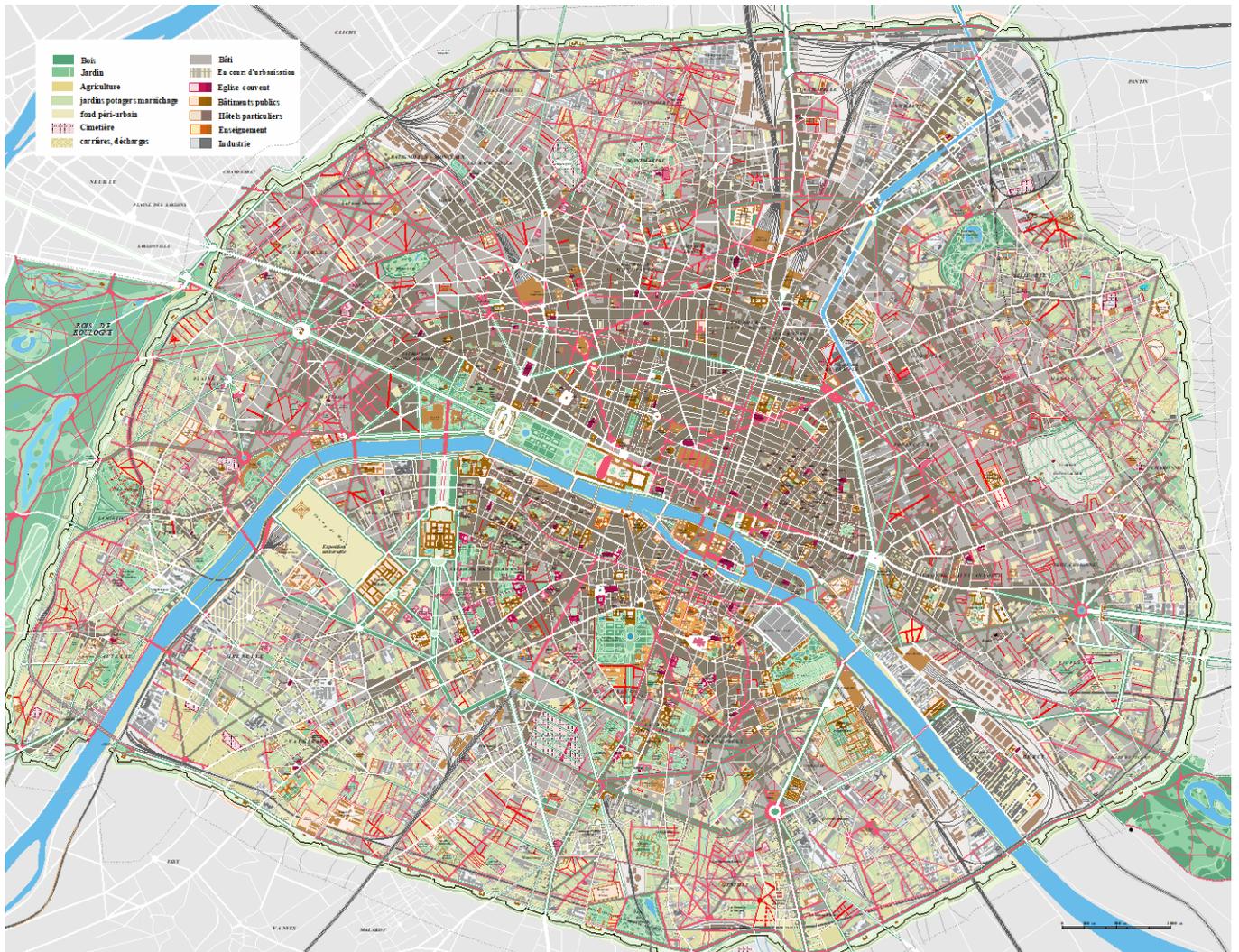
Ancien conseiller auprès de l’IA du Val-de-Marne

²⁰ Histoire de Paris – Répartition spatiale de la population parisienne pages 132 et 133

²¹ Les lycées dans la ville : l’exemple parisien - Marc Le Coeur

ANNEXE :

- Évolution de Paris 1860-1900



**La France est en « République »...
la République a un chef**

1871 et la décentralisation : l'anniversaire oublié

« Hegel fait quelque part cette remarque, note Marx, que tous les grands événements et personnages historiques se répètent pour ainsi dire deux fois. Il a oublié d'ajouter : la première fois comme tragédie, la seconde fois comme farce »¹.

Certes l'abandon — ou le dépassement — bienvenu du matérialisme historique conduit à ce que nul ne croie plus aussi benoîtement à de telles répétitions. Il n'en demeure pas moins que, dans certaines occurrences, celles-ci frappent l'esprit. Ainsi en va-t-il des grands mouvements de la Décentralisation.

Nul ne se souvient plus des mouvements décentralisateurs de la Constituante² et du Girondisme³ triomphants, tant en raison de leur caractère éphémère que des retours centralisateurs et dévastateurs⁴ qui suivirent. Mais ces moments, tragiques, furent fondateurs.

L'histoire retient pourtant, bien plus que les lois de 1789 et de 1792, les réformes timorées, mais plus durables, des lois de 1831, de 1834 et de 1837.

Un siècle après, de nouveau l'histoire frappe deux fois. Une fois tragiquement, en 1871-1872, puis une fois plus calmement en 1884. Et là encore, le vrai anniversaire, le premier, est éclipsé, très injustement par le second.

Quiconque ira interroger l'histoire de la décentralisation à la fin du XIXe siècle pensera en effet, immédiatement, aux grandes lois décentralisatrices et notamment à la loi du 5 avril 1884. Cette loi, à l'époque comme aujourd'hui⁵, reste perçue comme audacieuse, après la grande peur de ce qu'avaient été la Commune et ses révoltes — aujourd'hui magnifiées sans nuance — en 1871.

¹ Citation de K. Marx puisée in J. Tulard, « Le 18 Brumaire ou Comment terminer une révolution (Une journée dans l'histoire », Perrin, p. 175.

² Avec le fameux article 7 de la loi du 22 décembre 1789 (« Il y aura une municipalité en chaque ville, bourg, paroisse ou communauté de campagne »). Naissent ainsi environ 44 000 communes en France, sur des territoires plus étroits que les anciennes communautés villageoises et que les villes, en général pluri-paroissiales. Mais les préoccupations fiscales (le registre paroissial, lui, n'avait pas brûlé lors de la « grande peur » de l'été 1789 au contraire des livres de comptes des fermiers généraux)... Les 14 et 22 décembre 1789, l'Assemblée Nationale de la Constituante dote la France de ses nouvelles institutions locales très décentralisées, originales et avec un régime de tutelle entre collectivités (voir notre ouvrage « L'histoire des maires » aux éditions du Journal des Maires).

³ Continuatrice de la Constituante, la Législative maintient, jusqu'en 1792, une politique décentralisatrice. Se déploie à une véritable décentralisation, dont le département est le grand bénéficiaire. La démocratie communale se trouve d'ailleurs renforcée, notamment par l'obligation, en 1792, de la publicité des séances et de la responsabilité de la commune en cas d'illégalité de ses actes.

⁴ En résumé, à deux ans de réelle décentralisation succèdent deux années de reprise en mains « anti-fédéraliste » (anti-girondine) et révolutionnaire. La décentralisation est morte, au profit d'une déconcentration poussée. Puis la convention thermidorienne tentera de revenir à la décentralisation, vite supprimée par le Consulat puis l'Empire pour schématiser à très, très grands traits.

⁵ A ces sujets, lire J. Ferry, rapport du 26 mars 1877, repris dans *La République des citoyens*, Paris, Imprimerie nationale, t. I, 1996. Voir aussi J.-L. Bœuf, « Et le maire devint l'élu... de tous ! », in *L'histoire*, mensuel, n°286, Avril 2004. Dans le même sens, voir https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/Historique_complet.pdf

Et pourtant, il faut rendre aux parlementaires de 1871, voire à Thiers⁶, ce qui leur revient : lorsque la IIIe République s'installe face à la Commune de Paris, elle fait adopter, à titre provisoire, l'élection du maire par les conseillers municipaux, et ce dès par la loi du 14 avril 1871 (vite suivie par une loi départementale la même année), pour revenir ensuite sur ce principe en 1876, avant que de rétablir, définitivement cette fois, l'élection des maires en 1882...

Le principe de l'élection était ainsi fondé dès 1871. Les grandes bases de la Démocratie, de l'autonomie des collectivités, étaient posées dès 1871, prolongeant des réflexions antérieures et des débats où, déjà, étaient posées toutes les problématiques qui, aujourd'hui encore, sont les nôtres.

Mais qui s'en souvient ? La loi de 1884, plus acceptable car apaisée et adoptée par la génération qui a fait les manuels d'histoire, ensuite, a éclipsé cette œuvre. Pourtant, cette réalisation était hardie et difficile dans le contexte d'un pays battu au terme d'une guerre extérieure puis fracturé par la guerre civile.

A la veille puis au lendemain de la chute du second Empire : un débat déjà mûr, conforme à nos propres lignes de fracture

Dès la fin des années 1850, le débat était mûr. En 1858, Morny lui-même regrettait l'héritage des siècles selon lequel :

*« Grâce à l'appareil législatif que nous a légué le passé, on ne peut pas remuer une pierre, creuser un puits, exploiter une mine, élever une usine, s'associer, et pour ainsi dire user et abuser de son bien, sans la permission ou le contrôle du pouvoir central ».*⁷

Le parallèle est extraordinaire avec une autre citation, d'Alexis de Tocqueville cette fois, et portant quant à elle sur la fin de l'Ancien Régime :

*« Les villes ne peuvent ni établir un octroi, ni lever une contribution, ni hypothéquer, ni vendre, ni plaider, ni affermer leurs biens, ni les administrer, ni faire emploi de l'excédent de leurs recettes, sans qu'il intervienne un arrêt du Conseil [du Roi] sur le rapport de l'intendant. Tous leurs travaux sont exécutés sur des plans et d'après des devis que le Conseil a approuvés par arrêt. C'est devant l'intendant ou ses subdélégués qu'on les adjuge, et c'est d'ordinaire l'ingénieur ou l'architecte de l'Etat qui les conduit (...). Le Gouvernement a la main dans toutes les affaires des villes, dans les moindres comme dans les plus grandes (...) si nous allons des villes aux villages, nous rencontrons (...) la même dépendance. (...) »*⁸

Voici donc que Morny brossait le même constat pour s'approcher des lignes libérales et décentralisatrices d'un Tocqueville. Morny était certes un esprit fort indépendant, voire original. Mais, installé dans le régime comme dans la famille Napoléonienne, voici donc qu'à l'aube de

⁶ Certes peu décentralisateur lui-même.

⁷ Cité par E. Poitou, *La Liberté civile et le Pouvoir administratif en France*, Charpentier, 1869, p. 120, n. 1. Repris par J.-Ph. Feldman. *Exception française*, Odile Jacob p. 672.

⁸ Alexis de Tocqueville, « *L'Ancien-Régime et la Révolution* ». Citation tirée de l'introduction (p. 12-13) de l'excellent ouvrage d'André Chandernagor, *Les Maires en France XIXe – XXe siècles*, Editions Fayard, 1993.

l'Empire libéral il se faisait comme les libéraux le chantre d'une rupture assez radicale avec un héritage qui devait au moins autant à Napoléon 1^{er} qu'à la Monarchie.

Jules Simon peu après ne faisait pas un autre constat ⁹.

La réflexion avança grandement avec le fameux programme de Nancy ¹⁰ : Dix-neuf lorrains, notables, intellectuels ¹¹, élus, s'élèvent contre la centralisation parisienne. De 1860 à 1863, parurent, à Nancy, cinq volumes intitulés "Varia : morale, politique, littérature" et en 1865, "Un projet de décentralisation" (programme de Nancy) ¹². Citons ce texte :

« Ce n'est point à rompre l'unité française que travaillent les décentralisateurs : autre est leur but [qui est] la prétention d'obtenir que la province, où vivent les quatorze quinzièmes de la population de l'Empire ne soit plus en tout et toujours la très humble tributaire de Paris ; que les citoyens soient quelque chose et que les fonctionnaires cessent d'être tout. »

Le projet fait vite florès et se trouve, plus ou moins, repris par de nombreux hommes politiques, par la grande presse parisienne et, surtout, de province...

Le jeune avocat Jules Ferry, enthousiaste, écrit ainsi aux auteurs du Programme de Nancy :

« La réforme provinciale est sortie de l'abstraction, elle a pris pied dans les réalités politiques ; elle vit et marche enfin, du jour où elle a trouvé, dans la province elle-même, des soldats et des apôtres. Il n'y a qu'une manière d'être libre, c'est de le vouloir. La liberté se prend, ne se mendie pas. Quand la province voudra, quand l'idée réformatrice qui part avec vous aujourd'hui pour faire son tour de France aura rallié toutes les forces dispersées ou endormies, toutes les intelligences comprimées, toutes les activités sans emploi que la centralisation décline et sacrifie, il n'y aura ni pouvoirs ni partis qui tiennent : le municipalisme sera le maître.

[...]. Si vous voulez être un peuple laborieux, pacifique et libre, vous n'avez que faire d'un pouvoir fort. Fractionnez-le donc, pour l'affaiblir. [...]. La France a besoin d'un Gouvernement faible. [...] Mes souvenirs ne remontent pas encore bien haut, et j'ai pu déjà constater et suivre pas à pas, pour ainsi dire, l'évolution qui s'est faite dans la démocratie intelligente. Nos centralisateurs se cachent ou se convertissent. C'est que les libertés municipales sont essentiellement démocratiques. Rien n'est plus propre qu'une vie communale active et puissante à favoriser cette fusion des classes qui est le but de la démocratie, à rapprocher les distances, à atténuer par l'accessibilité indéfinie des fonctions locales, par l'exercice de magistratures peu compliquées, mais honorées et importantes, l'inégalité des conditions, à rendre le riche plus bienveillant et le pauvre moins amer, à faire pénétrer [...] le sentiment de la réalité politique et le respect de la loi. [...] J'aurais voulu voir disparaître de votre projet ce mot dangereux et faux de tutelle administrative. [...] il faut faire une bonne

⁹ Jules Simon, La Liberté politique, Hachette, 5e éd., 1881, p. 288 et suiv.

¹⁰ Le Lotharingisme en vint même alors à équivaloir à nos mots de régionalisation ou de décentralisation, et ce assez vite, même si c'est surtout ensuite avec Barrès que le terme acquerra sa notoriété. Voir : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Lotharingisme>.

¹¹ avant que le mot n'existe...

¹² Notre résumé s'inspire, en plus court, de celui, fort bien fait, du Sénat in <https://www.senat.fr/evenement/archives/D18/1851B.html>

classification des objets qui sont d'intérêt national, mettre ici ou là les matières mixtes, réduire même, s'il le faut, la sphère des attributions communales, mais, si étroite qu'on la fasse, instituer un self government, et ne pas faire comme la loi française qui semble n'avoir multiplié les attributions de la commune que pour accumuler les titres de sa servitude. »¹³

Glissant sur cette vague, Napoléon III, lui-même, s'essayant — avec l'éphémère mais réel succès que l'on sait — à un peu de libéralisme politique, ouvrit la cage de la centralisation par deux lois, timides, en 1866 et en 1867, accroissant le nombre des délibérations des conseils généraux et municipaux libérées de toute approbation administrative préalable.

Surtout, une commission extraparlamentaire présidée par Odilon Barrot fut instituée le 22 février 1870. M. J.-Ph. Feldman résume ainsi ses travaux :



L'Histoire des maires - couverture de l'ouvrage de l'auteur - Les éditions « Journal des Maires » - 2010

« afin de fortifier l'autonomie des collectivités locales. Elle aboutit à plusieurs lois, votées entre juin et août, qui règlent les élections et qui accroissent les attributions des conseils. À la suite de la chute du Second Empire, le gouvernement de la Défense nationale prend le décret du 16 septembre 1870 aux termes duquel le conseil municipal élit le maire. Mais si l'Assemblée nationale élue l'année suivante manifeste des prédispositions à la décentralisation, il n'en va pas de même d'Adolphe Thiers. En effet, le chef de l'exécutif, tout à son

admiration pour Napoléon, exècre la décentralisation qu'il juge néfaste à l'unité nationale. »¹⁴

1871 : construction de la France décentralisée

Les blocs de granit sur lesquels la France décentralisée furent bâtis, ont été posés, comme des fondations, sous l'Ancien Régime, sous la Révolution puis l'Empire, sous la Restauration, au fil des grandes lois connues de la IIIe puis de la Ve République, certes.

Mais il est usuel d'oublier le tout début de cette IIIe République et l'an 1871. Et pourtant, c'est alors que furent alors fondées les grandes bases de notre décentralisation.

Tout portait à ce petit miracle administratif. Tout était à rebâtir¹⁵. Divisés, peu républicains, les parlementaires convergeaient autour de quelques grandes bases : reconstruire le pays, tourner les

¹³ « Quand Ferry et Thiers s'intéressaient aux libertés locales », Jean Garrigues, in *Parlement[s], Revue d'histoire politique* 2013/2 (n° 20), pages 109 à 121.

¹⁴ Synthèse intéressante, mais avec des propos, à nuancer peut-être s'agissant de Thiers, de J.-Ph. Feldman, *Exception française*, Odile Jacob.

¹⁵ Et à ce titre, seuls les tenants de la *Cancel culture* auront l'immaturation d'oublier, à ce stade, de rappeler les apports d'auteurs comme E. Renan et son extraordinaire « *Réforme intellectuelle et morale de la France* ».

pages sombres de la Défaite puis de la Commune, éviter — même pour les monarchistes — la tyrannie d'un pouvoir central.

Le programme de Nancy, globalement, leur convenait, à quelques exceptions dont Thiers lui-même (et encore...).

La loi du 14 avril 1871 sera à ce titre une loi de compromis, et donc une loi équilibrée qui pouvait durer. Certes, en matière électorale, le compromis n'était pas appelé à persister puisque seules les communes de plus de 20 000 habitants — hors Paris — pouvaient bénéficier d'un maire élu. Surtout, c'était une loi de compromis avec les idéaux, pour partie fédéralistes, de la Commune, qui ne fut écrasée qu'un petit mois ensuite.

Surtout, ce texte fut suivi par une autre loi, en date du 10 août 1871, voulue plus par le Parlement que par le Gouvernement. Comme le notèrent MM. J.-B. et J. Duvergier :

*« Le gouvernement n'a pas paru bien convaincu que des changements immédiats fussent indispensables. Mais l'Assemblée nationale saisie par l'initiative de plusieurs de ses membres, n'a pas hésité à consacrer beaucoup de temps et de soin à l'examen des projets qui lui ont été soumis. »*¹⁶

Cette seconde loi de 1871 mit en place l'architecture départementale suivante :

- une assemblée délibérante (le conseil général, dont notre actuel conseil départemental est l'héritier), renouvelable par moitié tous les trois ans.
- un préfet exécutif du département (mais en devant « faire avec » la majorité départementale)¹⁷, d'une part, et exerçant une tutelle a priori, d'autre part. Cet édifice durera 111 longues années. Maurice Hauriou, juriste célèbre¹⁸, constatera quelques décennies plus tard qu'avec les réformes de 1866 et de 1871, « au lieu d'être un auxiliaire, le conseil général est devenu une autorité parallèle et même en certains cas, supérieure au Préfet. »¹⁹
- un exécutif collégial (commission départementale préfigurant la commission permanente).

Le droit du département de la Seine fut quant à lui régi par la loi du 16 septembre 1871, correspondant à des territoires dont les régimes restent spécifiques autant que complexes.

Le député Claude-Marie Raudot, ardent décentralisateur, voulait 24 grandes régions très autonomes, selon un régime que ses adversaires considérèrent comme fédéraliste. Une accusation qui eût valu la guillotine en d'autres temps, et qui là ne fit que susciter l'hilarité de ses

¹⁶ J.-B. et J. Duvergier, Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements et avis du Conseil d'Etat, 1871, p.182.

¹⁷ Paul Louis Gabriel Bethmont (député ; futur premier président de la Cour des comptes) et quelques autres députés avaient ferrailé pour obtenir que le préfet ne fût pas l'exécutif départemental. Mais, déjà, l'exécutif national avait peur des pouvoirs de grands élus locaux. Cette grande peur mit plus d'un siècle à s'estomper...

¹⁸ encore célébré par l'immense majorité des publicistes.

¹⁹ Maurice Hauriou, Précis de droit administratif, 8^e éd. 1914, Sirey, p. 262.

adversaires²⁰. Les temps étaient apaisés. Mais ils n'étaient pas mûrs pour la régionalisation ni pour la différenciation. 150 ans après, ils commencent à peine de l'être...

Une forte continuité, depuis lors, des traits saillants, positifs ou non, de notre décentralisation

Les traits de notre décentralisation étaient posés. Avec leurs mérites et leurs défauts.

Au nombre des défauts, Maurice Hauriou, souligne qu'une fois de plus l'uniformisme national et l'existence de communes à la fois petites et dotées de larges compétences n'était pas inconditionnellement à louer :

« Il est bon de savoir que la France est à peu près le seul pays à avoir adopté une législation uniforme aussi peu en rapport avec la réalité des choses. Dans la plupart des pays on distingue plusieurs catégories de communes. »²¹

Ce grand universitaire reportait ainsi des critiques déjà portées à l'Assemblée nationale en 1837, le député Alexandre-François Vivien ayant pour sa part plaidé sans succès pour des régimes juridiques différents entre villes et villages²².

Mais la doctrine de l'époque comme celles des générations suivantes, dont Maurice Hauriou, saluèrent largement ces réformes puis leur mise en pratique, notamment pour ce qui était de l'institution départementale ainsi renforcée, décentralisée, démocratisée :

« Les bienfaits de cette organisation nouvelle sont assez évidents pour frapper les esprits les plus prévenus. Depuis la loi du 10 août 1871, grâce surtout à la création de la commission départementale, la vie locale s'est éveillée dans le département. Quarante années de fonctionnement régulier ont donné aux conseils généraux le sentiment de leur pouvoir en même temps que celui de leur responsabilité. Ils ont bien géré les services départementaux. Ils ont fait des créations et commencé des réformes... [...] On pourra étendre encore dans l'avenir les attributions de ces conseils généraux et par conséquent . »²³

Ces réformes vinrent. Mais bien après.

En 1871, sur les décombres d'une défaite, un Parlement, à peine soutenu par l'exécutif, avait bâti une vraie décentralisation. Avec une vraie autonomie. Des pouvoirs forts. Mais un régime très peu différencié entre types de territoires.

Nous vivons encore dans ce même régime. Les strates se sont multipliées, parfois avec un certain désordre. Mais nous conservons depuis lors un régime égalitaire, mais uniformément

²⁰ J.-B. et J. Duvergier, Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements et avis du Conseil d'Etat, 1871, p.182.

²¹ Maurice Hauriou, Précis de droit administratif, 8^e éd. 1914, Sirey, p. 290.

²² J.-B. Duvergier, Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements et avis du Conseil d'Etat, 1837, p.228.

²³ Maurice Hauriou, Précis de droit administratif, 8^e éd. 1914, Sirey, p. 263 et ss.

décentralisateur, loin de tout différentialisme, de tout fédéralisme, mais aussi loin de toute centralisation telle que celles connues avant 1871.

Avec à chaque fois des révolutions à répétition et à éclipses.

Les grandes réformes de 1884 masquèrent celles de 1871, pourtant plus importantes. Tout comme celles de 1834 et de 1837 avaient fait oublier celles de 1789 et de 1792... puis que celles de 1982 masquent les avancées considérables en ce domaines accumulées au fil des années 1970. Parce que les sociétés sont oublieuses... mais aussi parce que l'histoire est un sport de combat politique, avec les armes contraires, mais puissantes, que sont la célébration, d'une part, et l'oubli, d'autre part.

Et pourtant, le cent-cinquantième anniversaire de ces réformes de 1871 mérite bien, sur le terrain de la décentralisation, de sortir de l'oubli. Et de ne pas être totalement masqué par d'autres célébrations des autres événements, pourtant moins consensuels, de la même année.

Eric Landot

Avocat - cabinet Landot & associés spécialisé dans le droit public et des collectivités territoriales
Docteur en droit public - auteur notamment de L'Histoire des maires - Editions du Journal des Maires - 2010

L'exposition universelle de 1878

Une exposition universelle a pour tradition d'offrir à la curiosité des visiteurs des attractions et les dernières innovations industrielles ou agricoles. Deux expositions s'étaient tenues sous le Second Empire, en 1855 et 1867 ; la première au Palais de l'Industrie, entre les Champs-Élysées et la Seine ; la seconde sur le terrain militaire du Champ de Mars que les autorités militaires mettaient à la disposition de la Ville, le temps de la manifestation. Ainsi, il semblait acquis qu'une exposition internationale pouvait se tenir tous les dix ans pour présenter le savoir-faire français, les dernières performances des machines, et les technologies du futur ; en 1867, le visiteur devait sortir de cette enceinte avec l'image d'un Empire triomphant que l'art et l'industrie couronnaient. La défaite de 1870 allait-elle changer les perspectives de la tenue d'une nouvelle exposition ? Et si une exposition devait se tenir...où dans ce Paris aux ruines trop visibles ? Quand et l'Allemagne y serait-elle invitée comme pays exposant ?

Le Champ-de-Mars

Mac-Mahon, successeur de Thiers en mai 1873 voyait dans une exposition universelle un moyen de créer, au-delà d'une occasion festive, une dynamique de réunification du peuple, meurtri par la défaite et la guerre civile à Paris. On retint alors l'année 1878 et à cet effet le décret du 4 avril 1876 et la loi promulguée le 29 juillet suivant actaient l'organisation de cette exposition.

Où ? La Ville offrit l'emplacement, comme en 1867, du terrain militaire du Champ de Mars. Ainsi, sept ans seulement, après la fin de la Commune de Paris, une exposition universelle allait s'installer sur les lieux mêmes où furent exécutés des Fédérés et ensevelies des victimes et d'autres alliés de ceux qui avaient pris part à l'insurrection ; l'École militaire servait de lieu de juridiction mais également de lieu d'exécution. Faut-il pour autant se satisfaire des propos de Louise Michel en 1880 dans « La Commune, Histoire et Souvenirs » (« *Quand, pour la prochaine exposition, on creusera la terre au Champ-de-mars, peut-être malgré les flammes allumées sur les longues files où on les couchait sous les lits de goudron, verra-t-on les os blanchis calcinés apparaître rangés sur le front de bataille, comme ils furent aux jours de mai* ») ?

Ce récit glacial n'a jamais été corroboré par les recherches historiques, ni à l'occasion de l'exposition de 1878, ni lors de l'exposition de 1889 (« la prochaine exposition » dont parlait Louise Michel). Néanmoins le Champ-de-Mars demeure un lieu de mémoire de 1790, de 1848 et de mai 1871.

L'Allemagne invitée décline sa participation

Une exclusion de la présence allemande parmi les délégations étrangères aurait été très mal admise par les vainqueurs de 1870. La diplomatie consistait donc à inviter et...attendre un refus poli en guise de « non provocation »...et de bonne foi dans l'amélioration des relations franco-allemandes ! L'Allemagne, trois ans plus tard, en 1881, participera au salon de l'Électricité qui se tenait au palais de l'Industrie.

L'Allemagne réalisait à cette époque que la négociation de la frontière de Lorraine en 1871 pouvait avantager la France. Thiers et Jules Favre s'étaient « battus » pour le bassin de Briey qui échappa à l'Empire allemand. Or le bassin de Briey et ses mines de fer était d'une valeur industrielle essentielle pour l'avenir du développement économique. L'ingénieur français Thomas venait, avec son partenaire anglais, de mettre au point le procédé « Thomas-Gilchrist » consistant à « *déphosphorer la fonte et la transformer en un acier convenable à tous les usages les plus communs* ».

ANNEXE :

- Extraits de lettre d'un fabricant de bronze, comptant sur l'avenir de l'industrie d'acier artistique et récompensé d'une médaille d'argent à l'exposition de 1878. (archive personnelle DP),

36, RUE AMELOT.
—
BION-FAVIER
SUC^C. DE V. BION.
Fabricant de Bronze,
PARIS.

J'ai vu sans cesse par le D^{ns} l'œuvre
de nos perçus et les autres nous et avons fait
connaître le résultat des récompenses. D'ailleurs
par la foy une exposition de notre classe
J'ai obtenu la médaille d'argent et j'ai
été inscrit le 9^{me} D^{ns} toute la suite de
l'œuvre, y compris le fabricant de Bronze
Kocher et les autres sur la même œuvre.

Chaque fois que médaille de bronze de l'œuvre de
médaille d'or, il n'y a que les autres les autres
qui n'ont pas une récompense supérieure à la même
sans droit d'ancienneté l'impératrice; D'ailleurs n'ont pas
médaille d'argent de la suite de la suite et les autres
n'ont pas été récompensés. Ce n'est pas un grand
honneur, mais dans les Expositions précédentes la médaille
n'avait jamais obtenu que la médaille de bronze et
je n'ai dans par une première de notre D^{ns}

Thiers : 825 jours au pouvoir

Réorganiser la France ! Facile à dire en 1871...et plus difficile à imaginer car il s'agit bien d'une « *imagination au pouvoir* » dont il va falloir accepter tous les risques dans la reconstruction possible de l'Etat, après les défaites militaires successives et une guerre civile impitoyable.

Or cette « *imagination au pouvoir* » est la combinaison d'un antagonisme entre une assemblée réellement conservatrice qui va « moduler » son attitude, parfois innovante et surprenante sur celle du chef du pouvoir exécutif, et ce bourgeois conservateur et centralisateur, « *homme de risque et de jeu* », au « *rêve consulaire* » mais profondément patriote. Ce résultat qu'on nommerait aujourd'hui une cohabitation va durer jusqu'en 1873, à la chute de Thiers.

Comment construire cette « *imagination au pouvoir* » : « *l'Assemblée ne voulait pas ce que Thiers voulait et voulait ce qu'il ne voulait pas* », écrit Daniel Halévy dans « La Fin des notables » si bien que la plupart des projets législatifs devient conflictuelle dans cette période de reconstruction et que la manière de gouverner représente un paradoxe incessant et épuisant tant pour Thiers que pour l'Assemblée ; des luttes permanentes au cours desquelles un seul dispose d'une arme...Thiers jouant de sa démission.

Que ferait d'ailleurs, cette Assemblée conservatrice sans Thiers...et Thiers de jouer toujours sur le fait qu'elle est incapable de lui trouver un successeur !

Le jeu seulement peut s'interrompre à tout moment. Il va s'interrompre effectivement le 24 mai 1873, deux ans, jour pour jour après le discours de Thiers devant les députés leurs annonçant un peu précipitamment la victoire sur l'insurrection. l'Assemblée lui trouve alors un successeur non sans un soupçon de « coup d'Etat » préparé, car l'élection de Mac-Mahon, ce jour-là, manque vraiment de spontanéité !

Thiers le « civil » incontournable, le « *vieillard irremplaçable* », l'homme providentiel qui va faire admettre la République.

Que dit Thiers en effet le 24 mai 1871, revenant de Paris, et s'adressant aux députés, à Versailles, alors que l'insurrection n'est pas terminée et que la moitié seulement de Paris est reprise aux communaux : « *...Il n'y a pas dans la cité une seule autorité qui subsiste encore. L'illustre maréchal qui commande l'armée m'a pressé instamment de commencer immédiatement à organiser une administration de la ville de Paris...A qui vouliez-vous que je puisse m'adresser ? Parlons franchement. Quelqu'un aurait-il accepté ces fonctions dans le moment où nous sommes ? Il y a des maires à nommer ; il n'y a plus de police, ni garde nationale ; il n'y a que l'armée. Mais nous ne pouvons pas laisser l'armée seule en présence des citoyens. L'armée est un généreux et noble moyen de répression, mais ce n'est pas un moyen de gouvernement. Monsieur Jules Ferry ne prétend donc pas être préfet de la Seine, messieurs. C'est par dévouement qu'il est parti hier pour aller ressaisir les fils de cette*

administration qu'il connaît et pour nous aider à improviser un gouvernement de la ville de Paris, un gouvernement provisoire, qui ne durera que jusqu'au moment où nous pourrions y établir un gouvernement définitif et régulier... »

La réorganisation peut souffrir d'explosion parlementaire, de cette occasion de la « reprise de Paris » pour que l'Assemblée de Versailles embraye sur un chapitre qu'elle attend et qu'elle souhaite, celui de la forme définitive du gouvernement et de l'ordre moral. Thiers le sait et le craint ; *« je comptais sur un repos ; j'en désespère. Oh messieurs vous pouvez me le rendre »* A cette menace à peine voilée de retrait qui équivaudrait à l'inaction ou l'aventure de l'Assemblée, Thiers ajoute : *« Je vous en supplie, n'ajoutez pas un trouble inutile à toutes les difficultés que rencontre le gouvernement en ce moment...je vous en adjure, laissez-nous le calme dont nous avons besoin pour agir : nul ne voudrait, nul ne pourrait se servir de sa main si on la lui secouait au moment même qu'il s'en sert »* 730 jours plus tard, Thiers jette l'éponge, alors que la loi ne l'y obligeait pas. Thiers a 76 ans ; il meurt à 80 ans, le 3 septembre 1877, un mois et demi avant les premières élections législatives de la III^{ème} République qui allaient consacrer pour la seconde fois (depuis sa démission), l'alternance républicaine.

Thiers et la République

Une confusion s'est installée dès l'élection de l'Assemblée nationale, fixée au 8 février 1871. Le décret de convocation des électeurs du 29 janvier 1871 ne précise pas la durée de la législature tout en fixant son début au 12 février (la constitution de 1852 portait la durée à six ans ; l'article 31 de la constitution de 1848 à trois ans). Par ailleurs, l'Assemblée convoquée par le Gouvernement de la Défense nationale n'est pas constituante (les décrets du 8 ou du 15 septembre 1870, en revanche, avaient initialement effet d'élire une assemblée nationale constituante).

C'est une assemblée hybride (sans assise constitutionnelle) qui repose dès sa première réunion à Bordeaux sur une mauvaise interprétation de sa mission ; elle doit se plier, compte-tenu des circonstances militaires et sous occupation étrangère d'une partie du territoire national, à l'exercice humiliant de satisfaire à l'exigence prussienne de ratifier des préliminaires de paix. Le chancelier Bismarck avait d'ailleurs retenu, lors des négociations qui précédaient la convention d'armistice du 28 janvier, que la proposition de l'Empereur, déchu et prisonnier, de convoquer les conseils généraux en lieu et place d'une assemblée nationale n'était pas une si mauvaise idée puis *« s'il ne serait pas plus juste de convoquer le Corps législatif qui représente une autorité légalement élue par le suffrage universel »*. Jules Favre lui avait apporté *« son assurance formelle qu'aucune pression ne serait exercée sur les élections et que la plus entière liberté resterait assurée aux élections »* !

Un chancelier craintif et peu enclin à faire des concessions dès lors qu'était communiqué le 31 janvier par Gambetta, une proclamation au peuple français, accompagnée d'une circulaire aux préfets et sous-préfets (*« Guerre à outrance, Résistance jusqu'à complet épuisement »*) et un décret de la délégation du Gouvernement d'exclusion de l'éligibilité (ministres, sénateurs, conseillers d'Etat, préfets, candidats du Gouvernement, de l'Administration, candidats officiels depuis le 2 décembre 1851).

Sévèrement, Bismarck rappelait, dans deux dépêches officielles du 3 février 1871, à Jules Favre d'abord que l'exclusion prévue par le décret n'est pas compatible avec les dispositions de « *l'article 2 de la Convention, d'après lequel l'Assemblée doit être librement élue* » ; puis à Gambetta que « *des élections faites sous un régime d'oppression arbitraire ne pourront pas conférer les droits que la Convention d'armistice reconnaît aux députés librement élus* ».

Le « décret Gambetta » de la délégation fut annulé le 4 février par le Gouvernement de Paris ; Gambetta démissionna le 5 et les élections purent avoir lieu le 8...

Le chancelier prussien rappelait ainsi aux négociateurs et à Thiers que si le 4 septembre était une affaire française, il n'en demeurait pas moins directement un vide juridique quant au fonctionnement régulier des autorités de gouvernance et de représentation démocratique. Un vide auquel la nouvelle assemblée devait, dans l'urgence, remédier.

Une majorité d'électeurs se prononce contre la poursuite des hostilités ; les candidats royalistes et conservateurs en récoltent les suffrages même si certains d'entre eux ne partagent pas cette abdication face à l'ennemi.

La majorité est donc conservatrice, monarchique même avec ce hiatus que depuis le 4 septembre, la forme de gouvernement en vigueur est supposée être la République, telle qu'elle fut déclarée mais jamais « certifiée » constitutionnellement. Quant à la déchéance de l'Empire, il s'agit du même processus incomplet et non finalisé par la représentation nationale.

C'est à ce moment que s'impose Thiers, aidé indirectement par le rappel à l'ordre de Bismarck à propos du « décret Gambetta ». Moment calculé, et préparé par une juste proposition de Jules Grévy (président élu de cette l'assemblée) et de ses amis, le 16 février. Au passage, on ne s'embarrasse pas d'ordre juridique en créant d'abord une fonction nouvelle et en procédant dans un second temps à une nomination ! Directement, « *Monsieur Thiers est nommé chef de l'exécutif de la République française. Il exercera ses fonctions sous le contrôle de l'Assemblée nationale avec le concours des ministres qu'il a choisis et qu'il présidera* » ; et l'Assemblée d'y ajouter : « *Il importe, en attendant qu'il soit statué sur les institutions de la France, de pourvoir immédiatement aux nécessités du gouvernement et à la conduite des négociations...* » ;

La France est donc, pour l'heure, une République...la République a un exécutif...et l'exécutif, un chef. La question est de savoir si le chef est républicain ! Et faute de pouvoir répondre précipitamment à la question, au moins se satisfaire, en février 1871, que la France a un chef !

Le décret du 17 février remet à plus tard le choix définitif de la forme du gouvernement et met, à l'évidence, en présence deux rivaux : Thiers et l'Assemblée.

- Dans son discours du 19 février, Thiers (qui vient de former son gouvernement) ne se dérobe pas devant la difficulté à venir : « *quand cette œuvre de réparation sera terminée...le temps de discuter, de peser les théories de gouvernement sera venu... ; ayant opéré notre reconstitution sous le gouvernement de la République, nous pourrons nous prononcer en connaissance de cause sur nos destinées, et ce jugement sera prononcé non par une minorité,*

mais par la majorité des citoyens, c'est-à-dire par la volonté nationale » Discours à deux voix - et sorte de préliminaire du futur et très proche « pacte de Bordeaux » - où domine quand même la République.

- Mais Thiers a « sa » petite phrase heureuse pour les uns (inquiétante pour d'autres) qui lui colle à la redingote : « *la République est le gouvernement qui nous divise le moins* ». Thiers en fera sa ligne de flottaison, son laisser-passer qui lui permettra d'obtenir encore les voix des Républicains en sa faveur le 24 mai 1873.

CH. Seignobos résume assez justement cette situation : « *En concluant avec le gouvernement de la défense nationale un armistice en vue de l'élection d'une assemblée, le roi de Prusse décidait indirectement le régime politique de la France ; il renonçait à restaurer la dynastie impériale, confirmait la révolution du 4 septembre et reconnaissait la République comme le gouvernement de fait, qualifié pour préparer l'établissement du gouvernement définitif* ». ¹(1)

- Le 4 mars, de manière fortuite au cours du débat sur les préliminaires de paix, après l'intervention d'un bonapartiste défendant l'Empire, l'Assemblée, à l'unanimité moins 6 voix vote une motion du député Target et « *confirme la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie...* »

Voici la révolution du « 4 septembre » à Paris, six mois après - à Bordeaux, officiellement formulée et transcrite dans les codes de la République

- Bordeaux ne peut demeurer plus longtemps capitale de la République ; si les royalistes ne voulaient pas de Paris, le nouveau chef de l'exécutif de la République française ne voulait pas de Fontainebleau ; Thiers obtient un vote majoritaire pour « Versailles » le 10 mars 1871 (où vont se rendre le 20 mars l'Assemblée et le Gouvernement) et éprouve alors le besoin de justifier sa politique et prouver à la majorité conservatrice et royaliste sa bonne foi, « *de ne préparer sous le rapport des questions constitutionnelles aucune solution à votre insu, ce qui serait de ma part une véritable trahison...* » et aussitôt aux Républicains : « *vous m'avez appelé chef du pouvoir exécutif de la République française. Dans tous les actes de gouvernement, ce mot de république se trouve sans cesse répété. Cette réorganisation, si nous y réussissons, elle se fera sous la forme républicaine et à son profit* » En pesant bien le poids des mots, la République sort plutôt gagnante de cet exercice de style ! L'historien François Broche traduit bien la signification du **pacte dit de Bordeaux** : « *l'union sacrée qu'il propose n'est, au fond, qu'un marché de dupes : aux monarchistes, il s'efforce de cacher sa conviction dans le triomphe final de la République ; aux Républicains, il songe à peine à dissimuler que son premier souci est de consolider son pouvoir* ». ²

- Le 8 juin 1871, Thiers rappelle aux députés : « *ce qu'on m'a livré, ce que j'ai accepté en dépôt, c'est la République...je ne trahirai pas la République* ». Point fort, certes contrebalancé par « *l'avenir que vous avez voulu réserver, c'est celui de la monarchie, je ne ferai rien contre cet avenir ; l'avenir ne me regarde pas ; c'est le présent seul qui m'impose des devoirs* » Et d'ouvrir la séquence du « présent », celle de « l'essai loyal »

¹Histoire de la France contemporaine - Ernest Lavisse – tome VII – Ch. Seignobos – Hachette 1921

² La III^{ème} République Histoire politique de la France 1870 -1895 – François Broche – Pygmalion 2001

Cet « *essai loyal commencé à Bordeaux* » retenu dans les considérants de la loi Rivet du 31 août 1871 permet de poursuivre un *statu quo* plutôt favorable à Thiers : son titre change dans la Constitution Rivet : « Président de la République française » et non plus « chef du pouvoir exécutif de la République française » ; la durée de son mandat est liée à celle de l'Assemblée, sous l'autorité de laquelle il exerce ses fonctions qui lui ont été déléguées depuis février 1871. Seul inconvénient, la durée de l'Assemblée seulement définie par le seuil limite de « la fin de ses travaux ».

L'Assemblée peut donc précipiter à tout moment le calendrier et imposer son orientation d'autant que le premier considérant de la loi Rivet lui donne « le droit d'user du pouvoir constituant ».

L'essai loyal va servir d'épouvantail ou de drap rouge devant un taureau. Le 26 décembre 1871 Thiers vise les monarchistes « *vous qui voulez faire un essai loyal de la République et vous avez raison, il faut le faire loyal, il ne faut pas être des comédiens qui essaieraient d'une forme de gouvernement avec le désir secret de la faire échouer...Je m'adresse à ceux qui veulent que cet essai réussisse et je suis sûr que c'est m'adresser à toute l'Assemblée...* »

Le 9 juin 1872, après quatre victoires républicaines à des élections législatives partielles, la droite s'en prend à Thiers lui demandant de conduire « *fermement une politique conservatrice* ». La réplique de Thiers devient, à cet instant le dernier avertissement adressé au duc de Broglie : « J'ai la conviction que la politique impartiale suivie par le Gouvernement est plus propre à inspirer de bons choix aux électeurs qu'une politique contraire » !

- L'estocade n'est pas terminée : « *Par quelques lois sages, confions le pouvoir législatif à deux Chambres ; donnons à la Chambre haute et au pouvoir exécutif le droit de dissoudre d'un commun accord la Chambre des députés ; faisons une loi électorale garantissant autant que possible, le suffrage universel contre ses propres entraînements et, dans ces conditions, je suis persuadé que le gouvernement serait suffisamment armé pour résister aux pires entreprises de la démagogie* ».

La gauche applaudit Thiers

Le 11 novembre 1872, Thiers prolonge son plaidoyer républicain : « *La République existe. Elle est le gouvernement légal du pays, Vouloir autre chose serait une nouvelle révolution et la plus redoutable de toutes. Ne perdons notre temps à la proclamer ; mais employons nous à lui imprimer ses caractères désirables et nécessaires...La République sera conservatrice ou elle ne sera pas...Je ne comprends, je n'admets la république qu'en la prenant comme elle doit être, comme le gouvernement de la nation qui ayant voulu longtemps et de bonne foi laisser à un pouvoir héréditaire la direction partagée de ses destinées, mais n'y ayant pas réussi, par des fautes impossibles à juger aujourd'hui, prend enfin le parti de se régir elle-même, elle seule, par des élus librement, sagement désignés, sans acceptation de parti, de classe, d'origine, ne les cherchant ni en haut, ni en bas, ni à droite, ni à gauche, mais dans cette lumière de l'estime publique, où les caractères, les qualités, les défauts se dessinent en traits impossibles à méconnaître, en les choisissant avec cette liberté dont on ne jouit qu'au sein de l'ordre, du calme et de la sécurité...Le pays en nous donnant ses pouvoirs, nous a*

donné la mission évidente de le sauver, en lui procurant la paix d'abord ; après la paix, l'ordre, le rétablissement de sa puissance et enfin un gouvernement régulier. Vous l'avez proclamé et dès lors, c'est à vous de fixer la succession, l'ordre de ces diverses parties de l'œuvre de salut qui vous est confiée... »

L'Assemblée attend vainement son heure pour « abattre » Thiers et n'arrivant pas à le mettre en défaut sur le pacte de Bordeaux, lui fait subir les contraintes d'une censure de la parole : la loi du 13 mars 1873 sur la communication du Président de la République, le droit d'interpellation...

Cette loi apporte une précision supplémentaire en son article 5 : « *l'Assemblée nationale ne se séparera pas avant d'avoir statué : 1° sur l'organisation et le mode de transmission des pouvoirs publics législatif et exécutif ; 2° sur la création et les attributions d'une seconde chambre ne devant entrer en fonction qu'après la séparation de l'Assemblée actuelle ; 3° sur la loi électorale.*

Le gouvernement soumettra à l'Assemblée des projets de loi sur les objets ci-dessus énumérés. »

Thiers va immédiatement saisir cette occasion en chargeant Dufaure du dépôt du projet de loi sur l'organisation des pouvoirs publics. L'élection du républicain Désiré Barodet le 27 avril 1873 à Paris vient précipiter la chute de Thiers et signe la fin de partie du pacte de Bordeaux. Thiers n'est pas si mécontent de cette victoire républicaine ; il sait que « l'essai loyal » est d'ores-et-déjà repoussé par la droite de l'Assemblée. Dernier acte avant de quitter la scène : le projet de loi sur l'organisation des pouvoirs publics doit être débattu le 23 mai 1872...mais l'interpellation sur « *la nécessité de faire prévaloir dans le gouvernement une politique résolument conservatrice* » rebat les cartes. Les votes sont sans appels : Thiers est battu...mais les Républicains l'ont soutenu !

Thiers et l'Assemblée : crispation et querelle à tout propos

L'assemblée de février 1871 à majorité monarchiste se retrouve parfois plus innovante ou moins conservatrice que Thiers. Un paradoxe qui s'explique aussi par ce jeu subtil qu'entretiennent les deux acteurs de la puissance publique. Lorsque l'un est pour une réforme, l'autre est contre...et quelques fois la décision finale relève d'un compromis. Ainsi Assemblée nationale et Chef du pouvoir exécutif de la République cohabitent difficilement mais Thiers en tire un avantage certain, auréolé de la manière dont il conduit la « libération du territoire ».

- Le 16 avril 1871, en pleine « Commune », la majorité vote **la loi municipale**. Le dispositif nouveau est un compromis entre Thiers centralisateur et très attaché aux nominations des maires par le gouvernement et l'Assemblée, au contraire décentralisatrice, qui souhaitait l'élection de tous les maires. Au final, les maires des villes de plus de 20 000 habitants seront nommés ; ceux des autres communes, élus. Au-delà de ce différend, le droit de vote est fixé à 21 ans et l'âge d'éligibilité à 25 ans. Paris dispose alors d'un conseil municipal élu (un élu par quartier - 80 quartiers) nommant son bureau...et un préfet de la Seine investi de pouvoirs équivalents à ceux d'un maire.

- Nouvel affrontement à l'occasion du projet de loi sur **les conseils généraux**. Thiers demeure opposé à une extension du pouvoir des commissions départementales ; l'Assemblée, en revanche, veut contrôler davantage le pouvoir du préfet. Le 29 août 1871 la loi est votée et accroît quand même les compétences en matière financière de la commission départementale avec une substitution au préfet dans certains cas ; le président et le bureau sont élus par l'assemblée, elle-même élue au suffrage universel direct pour une mandature de six ans. Thiers tient alors à ce que l'institution locale ne devienne pas une tribune politique ; force est de constater que le suffrage universel ne s'embarrasse plus, en 1871, des consignes préfectorales. Les conseils généraux (comme les conseils municipaux) gagneront progressivement en lisibilité auprès des électeurs et leurs nuances politiques deviendront même des indicateurs indispensables pour mesurer l'état de l'opinion à l'occasion de ces élections intermédiaires.

- Lorsqu'il fallut aborder le délicat problème de la dette et trouver des moyens financiers pour amortir le choc du paiement des dépenses de guerre et les intérêts des emprunts, l'Assemblée innova vraiment en proposant **l'impôt sur le revenu** y compris sur les bénéfiques industriels et commerciaux ; une idée pas vraiment conservatrice ! Thiers s'y opposa fermement et préférera l'augmentation des impôts indirects, taxer le revenu des valeurs mobilières, et impôt sur les matières premières et donc instituer des droits de douane. Se greffait, dès lors, un autre débat, celui du protectionnisme contre le libre-échange. L'Assemblée contre Thiers suivit une argumentation un peu spéculative consistant à ne consentir à l'impôt sur les matières premières que s'il n'y avait pas d'autres types de ressources fiscales. Thiers battu remit sa démission et l'Assemblée qui fit appel au patriotisme du Président de la République en « *déclarant ne pas accepter sa démission* » - ce qu'il attendait ! Thiers l'emporta, faisant valoir l'ardente nécessité de défendre l'industrie... et les tarifs douaniers furent augmentés.

Le conflit se termina par un compromis. L'Assemblée renonça à l'impôt sur le revenu ; « *1 ° l'impôt sur les valeurs mobilières fut réduit à une taxe annuelle de 3% sur les intérêts, dividendes et revenus des obligations, actions, emprunts, commandites ; on en exempta la rente française, pour faciliter les emprunts d'avenir, et les fonds d'Etats étrangers, à cause des difficultés d'exécution ; 2 ° l'impôt sur les créances hypothécaires, proposé dès 1848 au taux réel de 1% sur le capital, se réduisit à un droit de 2 % sur le revenu, mis à la charge du créancier et payé à son compte par le débiteur ; Thiers l'appelait un « impôt sur l'indigence »...3 ° l'impôt sur le chiffre d'affaires (dont on attendait 76 millions) n'arriva pas jusqu'à la discussion. L'Assemblée accorda à Thiers les tarifs sur les matières brutes textiles et autres (juillet 1872). Mais au lieu des droits de 10 à 20 % qu'il demandait et qui devait rapporter 190 millions, elle ne vota que des droits de 3 % sur 538 articles dont elle évalua le produit à 93 millions, Pour compenser le tort fait aux industries qui employaient des matières taxées, on créa un drawback à l'exportation ; à la sortie des objets fabriqués on rendait une somme équivalente au droit perçu à l'entrée en France sur la matière première employée à cet objet. Dans les industries telles que les tissus de soie, la quantité de matière employée ne pouvait être évaluée exactement, le drawback dépassa la somme payée à l'Etat et devint une prime. L'impôt ainsi réduit ne donna pas la recette prévue officiellement ; le budget de 1873, établi en excédent apparent, resta en déficit » ! (3)*

- Autre conflit, le 24 août 1871, celui sur le désarmement de **la garde nationale**. La garde nationale avait été dissoute à Paris mais nullement dans les autres villes. Thiers aurait voulu conserver cette participation citoyenne ; l'Assemblée conservatrice, au contraire, y voyant la source de révoltes urbaines à venir, souhaitait sa suppression. Il n'y eut pas de consensus mais seulement un moratoire de désarmement auquel Thiers consenti non sans avoir offert sa démission ! Le processus consistait à désarmer progressivement « *à mesure que les progrès de l'armée sur les bases de la loi de 1868 le*

permettront ».

- L'organisation de l'armée et **le service militaire**, également au cœur d'une mésentente entre Thiers et L'Assemblée ! Thiers soutenait les avantages d'une armée professionnelle avec service de sept ans et remplacement ; l'Assemblée, prônait le service universel de trois ans ; le compromis se fit sur la base d'un service obligatoire de cinq ans...avec de nombreuses dispenses !

- Dès la proclamation de la République, en 1870, Jules Simon et Léon Gambetta avaient proposé la suppression du **Conseil d'Etat** ; le 18 septembre, suivant cette perspective, les membres du Conseil d'Etat impérial étaient suspendus ; une commission provisoire le remplaçait et un autre décret (19 septembre) actait la nomination de huit conseillers d'Etat et de dix maîtres des requêtes. Thiers tout occupé à sa tournée européenne, aux conditions d'armistice et aux exigences prussiennes ne prit pas part, dans un premier temps, au débat qui devait s'installer quelques mois plus tard. La Commission provisoire siège d'abord au Conseil d'Etat jusqu'au 8 mars 1871, puis à Versailles du 3 avril au 18 août 1871, le Conseil d'Etat ayant été incendié en mai 1871. Si la menace de disparition s'éloigne dès l'Assemblée de Bordeaux, en revanche la réorganisation de l'institution va faire l'objet d'un projet de loi que l'Assemblée de Versailles va examiner. Et voici que resurgit la proposition de faire élire les conseillers ordinaires par les députés ! Comme on pouvait s'y attendre, Thiers y est opposé mais de guerre lasse il abandonne la lutte d'autant que l'Assemblée conservatrice va trouver en les Républicains des alliés de circonstance sur une telle initiative. La loi est votée le 24 mai 1872 et la Commission provisoire cesse d'exister à compter 21 août 1872.

On « accepte Thiers sans l'aimer » ! Daniel Halévy avait trouvé cette subtile formule pour l'appliquer à ce que pensait George Sand de Thiers ³. C'est sans doute ce qu'il faut retenir de ce Président arrivé au sommet de l'Etat tardivement dans des circonstances dramatiques. On peut s'interroger, néanmoins, sur cette confiance intacte qu'il a pu consolider dans l'opinion après la Commune...et chez les Républicains, aussi (particulièrement à l'occasion du dernier vote, le 24 mai 1873, pour refuser sa démission).

Accepter un homme politique sans l'aimer ! Est-ce l'intime conviction de l'électeur avant de déposer son bulletin dans l'urne ? A méditer...

Denys POUILLARD

Directeur de l'Observatoire de la vie politique et parlementaire ; professeur de science politique
Délégué général du Comité Carnot.

³ La fin des notables – Daniel Halévy – Les cahiers verts – Grasset 1930

Bibliographie indicative

- Maxime du Camp - *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie dans la seconde moitié du XIXe siècle* - Paris, Librairie Hachette, 1875
- Maurice Lévy-Leboyer - *Le crédit et la monnaie* - in Braudel F. et Labrousse E. (éds), *Histoire économique et sociale de la France*, Paris, PUF, 1993
- Adolphe Thiers, *Notes et Souvenirs, 1870-1873*, 1901, accessible via Gallica
- Jean Bouvier - *Le Crédit Lyonnais, 1863-1882* - Imprimerie Nationale, 1961
- Pierre-Cyrille Hautcoeur - *Le marché financier français au XIXe siècle* - Publications de la Sorbonne, 2007

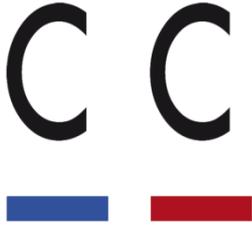
- Antoine Reverchon - *La France pouvait-elle gagner en 1870 ?* - Mystères de guerre - Economica 2014
- André Corvisier - *Histoire militaire de la France* - Paris. PUF. 1992. T.3.
- Georges Gugliotta - *L'armée de monsieur Thiers. 1871-1873* - Giovanangeli. Paris. 2017.

- Wiilliam Serman - *L'écrasement de la Commune - La commune de Paris* - Fayard 2012
- Robert Tombs - *La guerre contre Paris en 1871* - Aubier - 1997 p. 253
- Prosper-Olivier Lissagaray - *Histoire de la Commune de 1871* – librairie Dentu - 1896

- Atlas historique de Paris (Gallica)- Paris en 1900
- Stéphane Rials - *Nouvelle Histoire de Paris ; de Trochu à Thiers- la fin du Paris des barricades* - Association pour la publication d'une Histoire de Paris – Bibliothèque historique de la Ville de Paris – 1995
- Pierre Casselle - *Nouvelle Histoire de Paris ; 1871-1914* – Association pour la publication d'une Histoire de Paris - Bibliothèque historique de la Ville de Paris - 2003

- Jules Simon - *La Liberté politique* - Hachette, 5e éd., 1881
- Eric Landot - *L'Histoire des maires* - Editions du Journal des Maires - 2010

- Pierre Guiral - *Adolphe Thiers* - Fayard. Paris. 1986.
- Denys Pouillard - *les messages des Présidents de la Républiques (1871-2007)* - Observatoire de la vie politique et parlementaire - bibliothèque du Sénat 2007.
- Ch. Seignobos - *Le déclin de l'Empire et l'établissement de la 3^{ème} République* - Histoire de la France contemporaine - Ernest Lavisce - tome VII -Hachette 1921
- François Broche *La III ème République 1870 -1895* Histoire politique de la France - Pygmalion 2001
- Daniel Halévy - *La fin des notables*– Les cahiers verts - Grasset 1930
- Jules Claretie - *Histoire de la Révolution de 1870-1871* - tomes 1 et 2 - Au bureaux du journal L'Eclipse - 1872- 1873



Sous la direction de Denys Pouillard

Une réalisation

De l'Observatoire de la vie politique et parlementaire

Avec la participation de

L'Observatoire des Institutions, Administrations et Collectivités
et le Comité Carnot

Coordination de la rédaction

Danièle LAMARQUE et Denys POUILLARD

Collaboration à la rédaction et la préparation du cahier

Marie-Claude DEMANDRE et Natacha LOUPAN

Maquette et mise en page

Natacha Loupan

Communication et réseaux

Jérémie Fraisse

Site web

Christine Allier

Photographies, archives et documents

Denys Pouillard

comite-carnot.org

Juin 2021